UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE — FACULTÉ DE DROIT

# Les Transformations de l'Agriculture Vauclusienne depuis le Début du XIX^me^ Siècle

et

# l'Action des Pouvoirs Publics

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PAR

Jean REILLER

AVIGNON
IMPRIMERIE RULLIÈRE FRÈRES
1, Rue Collège du Roure

1945

# Les Transformations de l'Agriculture Vauclusienne depuis le Début du XIX$^{me}$ Siècle et l'Action des Pouvoirs Publics

Jean REILLER
Secrétaire Général de Préfecture
Ancien Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse

# Les Transformations de l'Agriculture Vauclusienne depuis le Début du XIX^me^ Siècle

et

# l'Action des Pouvoirs Publics

AVIGNON
IMPRIMERIE RULLIÈRE FRÈRES
1, Rue Collège du Roure

1945

# UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

## FACULTÉ DE DROIT D'AIX

### Personnel

MM. RAYNAUD, ✲, O. I., Professeur d'Economie Politique.
DUMAS, O. I., Professeur d'Histoire Générale de Droit Français.
BRY, ✲, O. I., ⚜, Professeur de Droit Romain.
CREMIEU, ✲, O. I., Professeur de Droit Civil.
LEBRET, O. I., ⚜, Professeur de Droit Criminel.
AUDINET, ✲, O. I., ⚜, Professeur de Droit Civil.
JAUFFRET, O. I., Professeur de Droit Commercial.
DURAND, O. I., Professeur de Droit Administratif.
TROTABAS, O. I., ⚜, Professeur de Droit Constitutionnel.
P. de GEOUFFRE de la PRADELLE, O. I., Professeur de Droit International Public.
KAYSER, Professeur de Droit Civil.
MACQUERON, Professeur sans chaire.
STEFANI, O. A., Professeur à la Faculté de Strasbourg, Chargé de cours à la Faculté de Droit d'Aix.
MARCY, Professeur d'Economie Politique.
REUTER, ⚜, Professeur de Droit Colonial.
CHARLIER, Professeur de Droit Constitutionnel.
BERTRAND, Agrégé.
Mlle LOBIN, Chargée de Cours.

### Professeurs honoraires

MM. AULAGNON, ✲, O. I., Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
LABORDE-LACOSTE, ✲, O. I., Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.
PERROUD, ✲, O. I., Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
RIPERT, ✲, O. I., Ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire : M. DELAPORTE, O. I.

---

*L'Université et la Faculté n'entendent donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.*

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A NOTRE JURY DE THESE

A M. LE PROFESSEUR RAYNAUD

En témoignage de gratitude pour le grand honneur qu'il a bien voulu me faire en acceptant de présider notre jury de thèse.

A M. LE PROFESSEUR BRY

A M. LE PROFESSEUR CHARLIER

En très reconnaissant et très déférent hommage

A MES MAITRES
DE LA FACULTE DE PARIS

A MES PARENTS

En témoignage de ma reconnaissance et de mon affection.

A MES AMIS

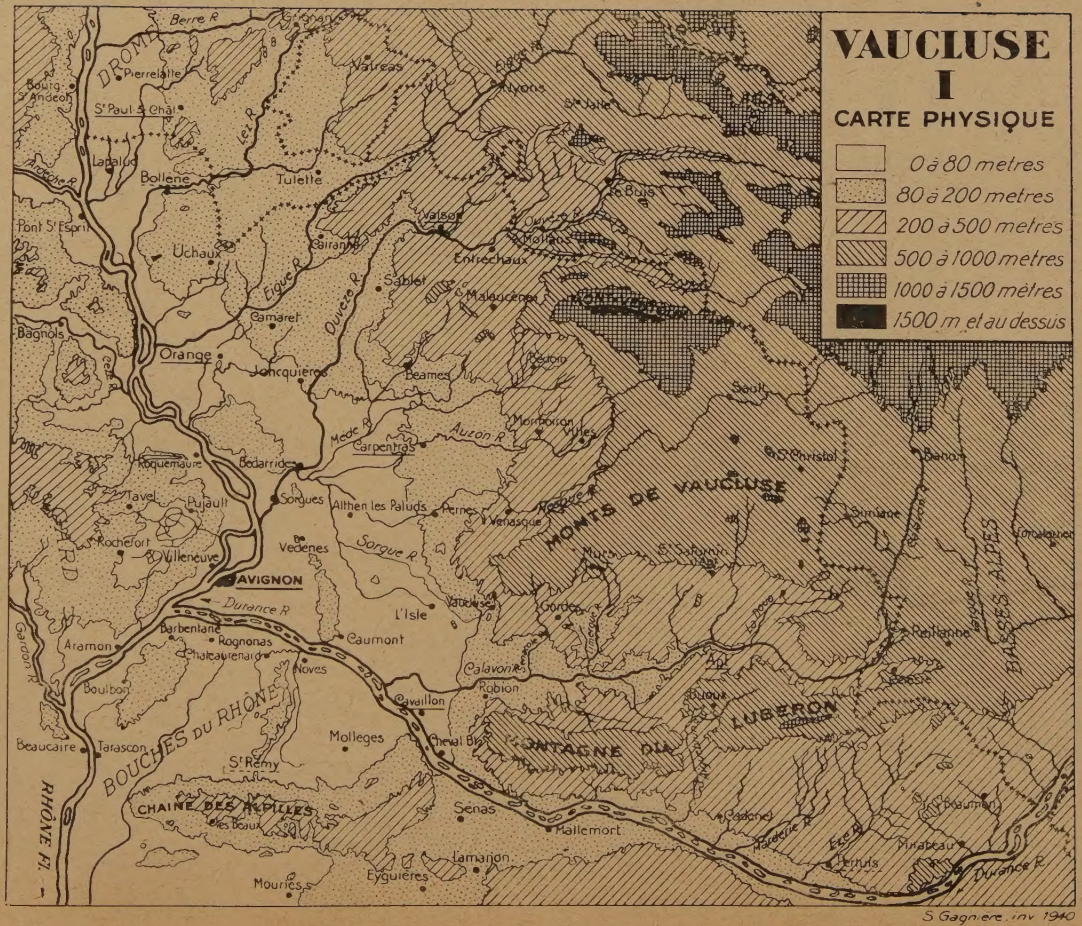


Vue générale du pays de Vaucluse

# AVANT-PROPOS
# ET EXPOSÉ DU PLAN

La présente étude sur « Les transformations de l'Agriculture Vauclusienne depuis le début du XIX^me siècle et l'action des Pouvoirs Publics, n'est pas une *étude technique.*

Nous avons voulu mettre en relief la situation exacte de l'Agriculture Vauclusienne en faisant ressortir les phases les plus caractéristiques de son évolution depuis le début du XIX^me siècle.

En d'autres termes, nous avons tenté une esquisse aussi vivante que possible des transformations et des réalisations du passé et du présent.

L'étude est divisée en deux parties principales :

PREMIERE PARTIE. — *Les méthodes et Cultures avant* 1860.

Dans cette première partie, nous étudierons successivement en trois grandes sections :

I. — L'état de l'Agriculture Vauclusienne au début du XIX^me siècle.

II. — L'Agriculture Vauclusienne durant la première moitié du XIX^me siècle (Persistance de l'économie agricole ancienne).

III. — Les crises de l'Agriculture après 1860.

DEUXIEME PARTIE. — *La transformation des méthodes et cultures après* 1860.

Nous passerons assez rapidement sur les grandes crises qui ont ruiné par trois fois l'agriculture du département de Vaucluse, et qui ont été très souvent évoquées par ailleurs, pour nous appesantir sur les efforts des Pouvoirs Publics, trop peu connus, qui l'ont aidée à se relever et aussi à se transformer.

Nous essayerons de montrer que le département de Vaucluse ne vit que par son agriculture et que bien peu de départements en France ont connu une telle révolution et un tel redressement.

Nous ne voudrions, avant de clore cet avant-propos, dont nous nous efforcerons de justifier les promesses, manquer d'exprimer notre reconnaissance et nos remerciements à M. H. Chobaut, le savant archiviste du département de Vaucluse, pour le concours dévoué que nous avons constamment trouvé auprès de lui, ainsi qu'à M. A. Pleindoux, docteur-vétérinaire et docteur en droit, Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Inspecteur général honoraire des Services Vétérinaires, pour l'aide efficace qu'il nous a apportée, tant par ses études, ses écrits, que par sa remarquable connaissance des choses du monde en général, et de celles du Vaucluse en particulier.

PREMIERE PARTIE

# Les Méthodes de Culture avant 1860

SECTION I

# L'État de l'Agriculture Vauclusienne au Début du XIX$^{me}$ Siècle

CHAPITRE PREMIER

# La Constitution de la Propriété : (Pays de petites et moyennes Entreprises)

Dans son « Mémoire Statistique sur le Département de Vaucluse » paru en 1808, de Pazzis estime que la superficie totale du département au début du XIX^me^ siècle était de 373.517 hectares et sa superficie agricole de 342.934 hectares (1).

Cette surface agricole était répartie de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Terres labourables ..... | 162.847 | hect. |
| Vignobles ..... | 56.853 | » |
| Prairies et jardins ..... | 23.234 | » |
| Total ..... | 242.934 | » |

Toutefois, notre auteur nous avertit qu'il est assez difficile de donner des chiffres exacts tant que le cadastre n'aura pas été terminé.

S'il ne nous fixe pas d'une façon certaine sur les surfaces cultivées, il nous indique comment la propriété était constituée :

Les biens ruraux, dit-il, sont donnés à moitié fruits à des métayers et rentiers. La méthode d'affermer les biens à rente fixe est peu usitée ; les propriétaires s'imaginent que ce mode de fermage détériorerait la propriété.

Les métayers ou rentiers à moitié fruits sont ou un peu à l'aise et possesseurs de quelques terres qui leur appartiennent, ou pauvres et n'ayant pour vivre que les produits par moitié de la terre qu'ils cultivent. Dans le premier cas,

(1) De Pazzis, Arch. Départementales 1808.

et c'est toujours le plus fréquent, les champs appartenant au rentier sont les seuls biens cultivés ; pour eux sont tous les soins, tous les engrais, toutes les façons à la main ; tandis que les terres dont il ne doit que partager les fruits restent asservi à une malheureuse routine : il ne voit aucune amélioration à faire, ou bien il n'en a pas les moyens. Pourvu qu'il vive c'est tout ce qu'il désire, il ne porte pas plus haut ses vues et ses efforts.

Ce rentier à moitié fruits est d'ailleurs toujours prêt à quitter la métairie où il se trouve pour une autre où il pense être mieux ; il ne s'affectionne donc point au bien qu'il cultive, ne cherche point à en connaître la nature, les besoins et les ressources. Aussi est-il bien véritable que la culture qu'il donne aux terres laisse toujours infiniment à désirer.

Et pourtant, la méthode du fermage à moitié fruits est la plus répandue et, il faut l'avouer, presque nécessitée par l'extrême division des propriétés.

Cette division est telle, qu'en aucune autre région peut-être on en trouverait une semblable.

Dans chaque ville, bourg, village, hameau de la plaine ou de la montagne, le bourgeois, le marchand, l'artisan, l'homme de peine, le paysan, le fermier, le rentier, le travailleur de terre, tous sont propriétaires d'un ou plusieurs champs, plus ou moins étendus. Chacun tendant à le devenir encore davantage, économise, dans le but d'acheter quelque morceau de terre, d'où la quantité de métairies qui couvrent le département, où le peuple vit, sans être riche.

La plus grande ferme ne rapporte pas plus de 7.000 livres et on en compte pas huit de cette force, comme on serait en peine de citer plus de quatre ou cinq propriétaires jouissant d'une fortune de 30.000 livres de revenus en biens fonds sur le département.

En résumé, au début du siècle dernier, du fait de la nature des terres, de l'exiguité des fortunes et du mode d'*arrentement* de la propriété, on comprend que l'agriculture de Vaucluse ne laissait pas prévoir l'essor qu'elle a pris depuis.

CHAPITRE II

# L'Agriculture et les Pouvoirs Publics (Projets de Sociétés d'Agriculture au XVIII^me^ et au début du XIX^me^)

C'est que, depuis Sully et Olivier de SERRE jusqu'à la fin du règne de Louis XV, l'Agriculture avait été entièrement négligée et que le Grand Roi et son Ministre ne s'occupèrent que du Commerce.

On avait bien essayé, vers le milieu du XVIII^me^ siècle, de développer nos richesses naturelles, en donnant à l'agriculture l'essor indispensable. Mais ce mouvement d'opinion se produisit uniquement dans les classes supérieures : les paysans, vivant dans l'ignorance et l'isolement, avaient, encore plus qu'aujourd'hui, de la défiance et des préjugés contre tout ce qui constitue le progrès.

Dans le Comtat Venaissin ce fut Joseph-François-Xavier de SEYTRES, Marquis de Caumont, gentilhomme intelligent et cultivé, le même qui aidera ALTHEN, qui prit la tête du mouvement et qui proposa, en 1762, à l'Assemblée Générale des Etats qui se tenait à Carpentras, la création d'une Société d'Agriculture dans la province, à l'exemple de ce qui s'était déjà produit dans d'autres villes.

Le 24 août 1763, le Syndic, après avoir remercié le Marquis de Caumont des observations intéressantes qu'il venait de présenter sur la création de la Société d'Agriculture, fut chargé de présenter le règlement de cette Société.

Le 27 avril de l'année suivante, fut présenté à l'Assemblée le règlement attendu ainsi que la réponse de Son Excellence, M. le Vice-Légat du moment, Grégoire SALVIATI (1).

---

(1) Voir ce règlement et la réponse du Vice-Légat (Archives Départementales. Série C n° C.39, f° 500 (recto) à 506.

Son Excellence, M. le Vice-Légat, demande, le 9 mars 1764, de réexaminer la question.

Pendant 10 ans, on ne retrouve aucune trace de cette Société ; toutefois, dans sa réunion du 27 avril 1774, le Syndic des Etats du Comtat reprend le projet de cette Société.

Malgré ces nombreuses tentatives, la Société d'Agriculture du Comtat ne peut s'organiser. Depuis plus de 15 ans qu'il était question de fonder cette Société, l'Assemblée de cet Etat s'est constamment heurtée à la mauvaise volonté du représentant du Pape.

L'avis du Vice-Légat sur le règlement de la Société, qui lui fut soumis en 1764, semble nous le prouver. Il renvoie le document à un nouvel examen de l'Assemblée avant d'être soumis à l'Avocat et Procureur Général de Sa Sainteté. Il veut gagner du temps.

La raison de cette obstination, il faut la chercher dans ce que Rome ne se souciait pas d'agriculture et s'opposait systématiquement, dans son Comtat, à tout ce qui était français : or, le mouvement agricole de cette époque était vraiment un mouvement national.

Nous n'avons pas retrouvé, à propos de cette Société, la formule qu'employait l'Avocat du Pape pour rejeter ce qui ne lui plaisait pas. Cette formule était « Servari sollitum », ce qui veut dire « que ce qui est d'usage soit conservé ».

Tout ceci, pour indiquer que jusqu'à ce que le Comtat revint à la France, tout ce qui pouvait se rapporter à l'Agriculture n'intéressait pas les représentants du Pape.

Dans son « Mémoire sur l'état actuel du Comtat Venaissin », rédigé en 1769, M. de Conceyl dit : « Le Comtat Venaissin est misérable par défaut de capitaux suffisants à l'exploitation des terres qui empêche l'achat ou l'entretien des bestiaux nécessaires à l'achat des instruments aratoires, manque d'engrais et d'arrosage, etc...

« Pas un pouce de terre susceptible d'être cultivé n'est en friche, mais les méthodes de culture employées pour faire produire la terre sont primitives et les instruments grattent à peine la terre ».

CHAPITRE III

# Les Méthodes de Culture et les Irrigations

## 1.) Les méthodes de culture

De Pazzis indique qu'on laboure, dans ce département, avec trois espèces de charrues : *le coutre, l'araire* et *l'albaretier.*

Le *coutre* est une charrue ordinaire, excepté qu'elle n'a point d'avant-train, à cause des arbres qui sont dans les terres ou sur les bords.

Labourer avec cette charrue, c'est « coutraiger ».

*L'araire,* utilisé dans les terres légères, est une charrue sans versoir, sans coutre, et seulement avec un soc fait en forme de lame et avec des ailes de chaque côté.

*L'albaretier* est armé d'un soc très long et bien effilé ; il sert à ouvrir les sillons au moment des semailles.

Ces diverses espèces de charrues sont attelées avec deux ou quatre bêtes, selon la nature des terrains ; ces bêtes sont des *bœufs,* des *chevaux,* des *mulets* et des *ânes.*

Ces derniers sont petits, mais très nombreux : on en compte à cette époque, dans le département, 12 à 15.000.

On dénombre environ six à sept cents couples de *bœufs ;* chaque couple vaut en moyenne de 350 à 500 livres.

Les *chevaux* sont misérables ; environ 3.000 seulement sont utilisés dans le département et valent à peine 200 livres l'un.

Les *mulets* sont les animaux de labour les plus généralement employés et peut-être les plus utiles. On porte leur nombre à 15.000 environ, en y comprenant ceux destinés aux charrois et autres ouvrages.

Tous ces mulets sont du reste de la petite espèce et du prix seulement de 300 francs ; on en élève très peu dans le pays ; on va les acheter à six ou dix-huit mois, afin de les mieux acclimater et d'en tirer de plus longs services.

Tous ces animaux sont mal nourris, mal soignés; aussi, la fatigue et la chaleur aidant, plus d'un huitième, chaque année, périt.

Notons en passant, qu'on ne connaissait en Vaucluse, à cette époque, ni la herse, ni le rouleau. Le laboureur utilise une planche, dans les terres légères, sur laquelle il se fait traîner ; il écrase, brise et abat les mottes avec un maillet de bois dans les terres fortes et dures.

La *jachère* est très en usage dans le Vaucluse. Le « restoublage » est sévèrement prohibé par les propriétaires ; il est même une clause essentielle dans les contrats à moitié fruits et surtout dans ceux à rente fixe.

Les *cultures à la main* sont les meilleures qu'on donne à la terre, grâce au « lichet » ou « bêche lichet », qui n'est employé que par le petit cultivateur ou le riche propriétaire.

A cette époque, l'engrais utilisé est le *fumier*. On a essayé le *plâtre*, qui est très commun dans la région de l'Isle, mais sans grand résultat ; la *chaux* également.

Les *semences* ne sont point choisies, préparées et nettoyées avec assez de soins. Le blé froment est la seule que l'on aille chercher hors du département. Aussi les grains de ce pays sont de qualité inférieure, fort sales et ce qu'on appelle « très chargés ».

On sème toujours à la volée. Les semoirs ou machines à semer sont absolument inconnus.

La fin du mois de juin voit toutes les moissons achevées en Vaucluse.

On commence à utiliser la faux, qui remplace la faucille pour la coupe du blé.

Le battage des grains qui suit la moisson se fait au moyen des chevaux ou des bœufs. Les chaumes servent à la nourriture du bétail.

### 2) Les Irrigations

Au début de l'époque qui nous intéresse, le département de Vaucluse était déjà irrigué par les eaux empruntées à la Durance, rivière torrentielle qui sépare le Comtat et le territoire d'Avignon de la Provence sur une longueur d'environ cent kilomètres. M. Robert Caillet, le savant conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Carpentras, dans l'introduction de son magnifique ouvrage sur le Canal de Carpentras, nous indique l'état des irrigations au début du siècle dernier, et nous montre comment cette eau bienfaisante a transformé en jardins et en prairies des garrigues autrefois sans valeur et procure à l'agriculture, comme à l'industrie, une prospérité et un accroissement presque infinis.

Cet auteur nous indique que le Canal Saint-Julien, employé dès 1171 à faire tourner le moulin de l'Evêque de Cavaillon, est utilisé pour l'arrosage depuis 1235.

La Durançole, ou Canal de l'Hôpital, fut créée au XIIIme siècle.

Le Canal du Moulin, dont Lauris se sert depuis le XVme siècle, s'est accru de la Plaine en 1857.

Citons encore : les canaux de Cabedan (1765), du Plan Oriental (1770), de Crillon (1775) et de Janson (1780), le canal Puy ou de Cambis donné à Avignon en 1808.

Ces canaux amènent la prospérité partout où ils passent, et un grand nombre de terres sont défrichées pour jouir de leur eau bienfaisante.

CHAPITRE IV

# Les Cultures

## 1) Les Céréales

On sème dans le département plusieurs sortes de grains :

*Le froment* tient, comme partout, le premier rang ; on en distingue dans le pays plusieurs espèces :

La Touzelle ;
La Seisette fine ;
La Seisette commune ;
La Barbe noire ou Boucharde ;
Le Blé rouge ;
Le Blé d'abondance.

Le Comtat était un pays qui ne récoltait pas suffisamment de blé pour faire son pain, encore que la population y fut clairsemée.

Cela tenait à la nature du sol, à la chaleur, au mistral ; mais on semait quand même, car il fallait bien assurer la subsistance du pays pendant quelques mois, en attendant de pouvoir échanger d'autres récoltes avec les blés étrangers.

On faisait du blé partout, mais mal, d'où des rendements qui étaient à peine de 5 hectolitres à l'hectare.

Après ces espèces de blé froment, vient le *Méteil,* en langage du pays « condégal », mélange de seigle et de blé, la seisette, le *seigle, l'orge.*

Tous ces grains sont semés en octobre.

En mars on sème :

La *paumelle* ou « *poumoule* » (orge distique) ;

Le *maïs*, en très petite quantité ;

Le *sarrazin* ou blé noir ;

L'*épautre* (bisticum spelta).

L'*avoine* n'est pas cultivée en grande quantité parce qu'on n'en donne point aux animaux de labour ; tout ce qu'on récolte est vendu aux auberges et relais de chevaux. On sème aussi un mélange d'avoine et de vesce commune appelé garousse.

Deux espèces du *petit millet* sont aussi cultivées : le Garric ou millet des oiseaux, et le Grand Millet ou sorgho, dont on utilise la graine, mais surtout la panicule pour faire des balais.

### 2) **Les Légumes**

Parmi les légumes récoltés en sec, citons :

La grosse *fève*, très en usage ;

Le *pois chiche* ;

Les *haricots* ;

La *pomme de terre*, très peu cultivée parce qu'elle rendait mal et n'était pas très bonne.

### 3) **Les Prairies**

Les prairies sont peu abondantes en Vaucluse. On les trouve au bords des ruisseaux, où l'arrosage peut se pratiquer ; elles donnent trois coupes par an : Mai, Juillet, Octobre.

Elles sont à base de *Trèfle* ou Triolet et de *Fromental* (avena élation) ou Raygrass.

La qualité du foin est excellente.

Les prairies naturelles étant insuffisantes, on y a suppléé par la création de *prairies artificielles*.

Elles sont constituées quelques fois par du *sainfoin* commun, appelé « esparcette », mais c'est la *luzerne* qui est la plus en usage ; presque toutes les terres lui conviennent et on la coupe cinq ou six fois par an.

La luzerne est utilisée comme fourrage, mais le commerce de sa graine a pris une grande extension.

Le *trèfle* est aussi utilisé pour les prairies artificielles.

La *Barjolade*, composée de deux parties de vesce et d'une partie d'avoine ou d'orge, forme un excellent fourrage ; ce fourrage se donne aussi en vert.

### 4) Les Vignes

En 1808, il y avait en Vaucluse environ 20.000 hectares plantés en vignes, chiffre bien inférieur à celui donné dix ans plus tôt par de Pazzis. Cela tient à ce que la superficie du vignoble est difficile à estimer, car on conserve, jusqu'en 1870, l'habitude de semer dans l'intervalle des rangs de vignes (cultures dites « à la provençale ») ; à cette époque, on récolte à peine de dix à quinze hectolitres à l'hectare.

Si les terres labourables constituent à peu près la moitié de la surface agricole du département, les vignobles en occupent à peu près le septième.

La vigne vient très bien ; les ceps sont très beaux.

Les qualités dites *grenache, terrin, cousnoges,* sont les plus communes.

Le vin est mal fait, la futaille manque. A part Châteauneuf, la production n'est pas soignée.

La production en vin du département est déficitaire.

### 5) Le Murier (La soie)

Le murier blanc (morus alba) est l'arbre du pays et couvre presque à lui seul toute la campagne ; il borde au moins toutes les terres à blé et à seigle, quelques fois même on le plante en vergers.

On compte plus de deux millions de muriers dans ce département et avant la Révolution ce nombre était plus grand encore.

Ces muriers sont à larges et grosses feuilles, dites feuilles d'Espagne, et leur fruit est gris plutôt que blanc. Cette feuille est précoce et facile à cueillir, mais on croit qu'elle est la moins bonne pour la qualité de la soie que fournit le ver qui s'en nourrit.

L'élevage du ver à soie se fait partout dans le département, aussi bien dans les villes qu'à la campagne. Mais il est fait dans de mauvaises conditions et le rendement est inférieur : vingt-cinq grammes de graines ne rendent à peine que vingt kilos de cocons.

Les cocons sont filés ou tirés au Tour du Piémont, soit chez des particuliers, soit chez des filateurs. La soie qui provient de chez ces derniers est meilleure, le fil est plus uniforme.

Un seul appareil à tirage à la Jansoul existe dans le département à cette époque ; il a été installé à Lumière. Cet appareil à une seule chaudière, fournit une eau à température constante dans toutes les bassines, ce qui permet un tirage de la soie plus perfectionné.

Toute la soie grège du département est filée et ouvrée sur place et on peut dire qu'une petite quantité seulement est expédiée. Il existe environ 200 moulins pour cet usage en Vaucluse.

Les quatre cinquième de la soie récoltée sont ouvrés dans le département et vendus à Lyon et à Nîmes.

On estime la quantité de soie récoltée annuellement à 60.000 kgs.

On fabrique encore des étoffes de soie dans des usines installées en Avignon, mais elles tendent à disparaître en présence de la concurrence de Lyon.

On fabrique très peu de bas de soie.

### 6) Les Oliviers

L'olivier, arbre symbolique de la Provence, avait commencé à disparaître à la suite de quelques hivers rigoureux, surtout ceux de 1709 et de 1789, et d'une maladie causée par un insecte appelé *Ciron*.

A l'époque qui nous occupe, grâce à des plantations nouvelles, on a pu en reconstituer une partie ; on rencontre de tous jeunes plants et on commence à savoir faire l'huile, en ne laissant pas fermenter trop longtemps les olives.

Un tiers de l'huile récoltée dans le département y est consommée et on en exporte environ 260.000 kgs, en France et à l'Etranger.

Mais rapidement les oliviers sont abandonnés ; bientôt ils sont remplacés par la vigne et ceux qui subsistent se trouvent dans les endroits où d'autres cultures sont impossibles, ou bien là où ils sont dans leur élément et donnent des produits de choix.

On compte environ deux cents moulins à huile, actionnés à bras, par des bêtes de somme et quelques-uns par l'eau.

### 7) La Garance

La garance, ou alzari, a été connue dans le département vers 1770. Son introduction a été pour ce pays d'un grand bienfait, mais elle a diminué considérablement les récoltes en grains nourriciers, si elle a produit plus d'argent. Elle fut importé en 1763 par le Persan Althen.

Par ailleurs, elle a permis de défricher et de mettre en valeur beaucoup de terres incultes, à demi-marécageuses, appelées *Paluns* et considérées comme infertiles jusqu'alors.

La culture de cette racine a amené une grande perturbation dans le département en orientant les esprits vers ce mode d'exploitation des terres. On cherchait de tout côté et à tout prix des champs nouveaux pour y semer de la garance.

Au début du siècle, les circonstances politiques (guerre et blocus continental) ayant fait baisser considérablement le prix de la garance, l'enthousiasme s'est un peu refroidi, mais le principal reste, à savoir : la mise en valeur d'une foule de terres, jusque-là inutiles, et la preuve du grand avantage de cette culture lorsque les relations commerciales reprendront.

### 8) **Les Cultures**

a) *Safran.* — La culture du safran se fait dans un grand nombre de cantons du département, mais la peine et les travaux qu'exige cette plante bulbeuse la font abandonner, même dans le terres légères et non humides qui lui conviennent le mieux ;

b) *Chanvre.* — Au début du XIX^me^ siècle, on faisait du chanvre dans l'assolement du blé. Mais cette culture demande beaucoup de travail et beaucoup de fumiers.

De plus, le chanvre est très vorace et les paysans préfèrent faire des légumes.

Néanmoins, cette plante a été cultivée en Vaucluse, et Avignon possédait un certain nombre de cordiers ;

c) *Tabac.* — Cette culture était fort en usage vers 1730 dans le Comtat, où existaient des plantations de tabac ; elle fut interdite par le Concordat de 1734, imposé au Pape par le Gouvernement français, à l'instigation de la Ferme Générale.

SECTION II

# L'Agriculture Vauclusienne durant la Première Moitié du XIX^me^ Siècle

## (Persistance de l'Économie Agricole ancienne)

CHAPITRE V

## Le Cheptel

Il n'y a pas d'élevage en Vaucluse au moment qui nous occupe.

Les bœufs et vaches proviennent de la Drôme, de l'Isère, du Puy-de-Dôme et du Cantal, La paire de bœufs vaut 400 francs.

Les chevaux viennent du Cantal et du Puy-de-Dôme et des Alpes. Un bon cheval vaut 200 francs.

Les mulets ont la même provenance que les chevaux.

Les ânes, qui rendent dans ce département des services essentiels, sont élevés sur place.

Les moutons, au nombre d'environ 150.000, proviennent de la Drôme, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, du Puy-de-Dôme et du Cantal. Le commerce des agneaux de boucherie est assez florissant, ainsi que celui de la laine.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'état de l'Agriculture Vauclusienne au début du XIX$^{me}$ siècle. Cet exposé nous permettra de suivre l'évolution de cette agriculture au cours de la période envisagée.

CHAPITRE I

# Lentes Améliorations dans les Méthodes de Culture

Nous avons vu que le mouvement d'opinion déclenché au milieu du XVIIIme siècle, en faveur de l'Agriculture, par des hommes d'intelligence, tels que les deux Jussieu, Buffon et Daubenton, qui étaient surtout des Savants et des Théoriciens, et qui avaient été esquissé dans le Comtat par le Marquis de Caumont, fut enrayé par l'obstination de Rome.

Aussi, dès le retour du Comtat à la France, les Pouvoirs Publics s'occupèrent de développer dans cette région les méthodes de culture des produits de la terre dont le pays avait grand besoin.

## 1) Sociétés agricoles

Il fallut arriver à l'An IV (1798) pour que soit créée cette fameuse Société d'Agriculture, dont on avait tant parlé et qui n'avait jamais pu voir le jour.

Elle eut son siège à Carpentras et prit le nom de « Société d'Economie Rurale » ; elle visait l'Agriculture, le Commerce et la Littérature.

De Pazzis, dans son livre, dont nous avons déjà parlé, nous indique que cette Société reçut divers encouragements de plusieurs Ministres ; son règlement avait été imprimé dans la « Feuille du Cultivateur » pour servir de modèle à l'organisation d'autres sociétés du même genre.

Le 1er Thermidor, An IX (20 juillet 1801), M. Pelet, de la Lozère, premier Préfet de Vaucluse, fit, par arrêté, de la « Société Agricole, Commerciale et Littéraire de Carpentras », le « Lycée d'Agriculture, Sciences et Arts de Vaucluse », avec résidence en Avignon, rendant ainsi un hommage mérité à une Société savante qui, depuis quelques années, occupait une place prépondérante dans le Département.

Le Préfet Pelet s'était inspiré, pour prendre cette décision, d'une circulaire du Ministre de l'intérieur Letourneux, en date du 3 Floréal, An VI (22 avril 1798), qui prescrivait dans chaque département la formation d'une Société d'Agriculture.

M. Labande, le savant bibliothécaire du Prince de Monaco, ancien Secrétaire Général de l'Académie de Vaucluse, dans un rapport publié en 1901, écrit à ce sujet :

« Cela rentrait bien dans le cadre des idées d'un peuple qui s'était grisé de la littérature de J.-J. Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, et qui aurait volontiers sacrifié les Chefs-d'Œuvre de l'Art, aux beautés plus rustiques d'une nature souvent peu comprise. N'est-ce pas l'époque des fêtes de l'Agriculture et, à Avignon même, n'avait-on pas vu, dans une de ces solennités, le Maire Guillaume Puy, coiffé du bicorne des Incroyables et ceint de l'écharpe tricolore, conduire la charrue dans les sillons de Saint-Véran ».

En 1802, une loi ayant interdit à toute association littéraire autre que les Ecoles Supérieures de nouvelle création, de prendre la dénomination de Lycée, le « Lycée d'Agriculture, Sciences et Arts de Vaucluse », devient « l'Athénée ».

En l'An XIII 1805), le Conseil Général du département accordait à « l'Athénée » une somme de 400 francs pour récompenser le puissant appui que la Société apportait à l'agriculture par ses études sur les irrigations, la plantation de la garance, la fabrication des huiles, etc..., par sa surveillance des cultures exotiques qu'on tentait d'acclimater en Vaucluse et dont nous parlerons plus loin ; par les con-

cours qu'elle instituait sur la question des engrais convenant aux terrains du département et sur le meilleur système d'élevage des vers à soie, etc...

M. Limasset, dans un compte rendu à l'Académie de Vaucluse, en 1892, à propos d'une séance de l'Athénée » tenue le 6 Messidor, An XIII (25 juin 1805), dit :

« Mais ce qui contrastait étrangement avec les travaux de poésie et de philosophie qui furent présentés ce jour-là, c'étaient les sujets du concours précédemment institué par « l'Athénée » et dont les lauréats devaient être couronnés à cette séance.

« L Agriculture était en grand honneur dans la Société et occupait la meilleure place parmi ses préoccupations. Par des considérants où il était dit qu'elle voulait fixer l'attention de ses concitoyens sur les objets qui intéressaient au plus haut point la prospérité publique, elle avait pris antérieurement la délibération suivante : un prix consistant en une médaille d'or de 150 francs serait décerné à chacun des deux auteurs qui aurait le mieux traité l'une de ces deux questions :

« 1° Quel est, en général, le meilleur système d'éducation pour les vers à soie et particulièrement pour ceux du département de Vaucluse ?

« 2° Quels sont les engrais qui conviennent le mieux au sol de ce département et principalement au territoire d'Avignon ? »

Le 12 avril 1819, une circulaire du Ministre de l'Intérieur invite le Préfet à s'occuper sans retard d'établir dans le département un système de Sociétés Agricoles.

Le 1er mars 1820, la Société d'Agriculture est installée par M. Tempier, Conseiller de Préfecture, remplaçant le Préfet, dans une salle du Musée Calvet, en attendant que la Mairie ou la Préfecture désignent, à cet effet, un autre local pour tenir les séances.

Le règlement de la nouvelle Société d'Agriculture au chef-lieu du Département fut renvoyé, approuvé par le Pré-

fet, à la date du 6 juillet 1820, et inséré au « Recueil des Actes Administratifs » N° 5 de la même année.

*L'article Premier* indique que la Société de l'arrondissement d'Avignon était déclarée Société Centrale du département de Vaucluse, et que les Sociétés des arrondissements correspondraient avec elle.

*L'article* 2 : que le nombre des résidents et des non-résidents était fixé à 36.

*L'article* 16 : que la Société se réunirait le premier lundi de chaque mois.

L'arrondissement d'Orange avait une Société d'Agriculture qui fut fondée en 1810 ; en 1840, elle existe encore et semble avoir une activité plus grande que celle d'Avignon.

Elle s'occupe, de la monte des juments par des étalons qu'elle fait venir d'Arles, et organise des concours d'animaux, de tailles de muriers, etc...

En 1820, le Conseil Général vote une subvention de 600 francs pour la Société d'Agriculture, qui fait toujours partie d'une des trois sections de l'Académie de Vaucluse.

On pourrait se demander pourquoi, à cette époque, cette section d'Agriculture, suivant l'exemple des autres départements, ne se donna pas une organisation particulière. Si l'on tint à la laisser réunie aux autres sections, ce fut pour que tous les membres se prêtassent un mutuel appui ; mais comme il fallait éviter que cet état de choses devint préjudiciable, on décida de l'appeler « Société d'Agriculture de Vaucluse », troisième section de l'Académie de Vaucluse, sans qu'elle cesse pour cela d'en faire partie.

Enfin, comme acheminement à sa séparation définitive, on pria le Ministre de l'inscrire au nombre des Sociétés d'Agriculture du Royaume et de la comprendre dans les subventions qu'il leur distribuait. Elle demande 2.000 francs : il est accordé 400 francs, sous prétexte qu'elle n'était que le fragment d'une autre Société.

C'est vers 1849, que la Section d'Agriculture se sépare de l'Académie de Vaucluse et devient « Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse ».

Depuis, ces deux Sociétés n'ont fait que prospérer et sont encore aujourd'hui en pleine activité.

L'arrondissement d'Apt avait, lui aussi, ses Comices Agricoles. En 1840, ce Comice fait un concours de labourage, des rapports sur les progrès de la culture des plantes fourragères ou prairies artificielles et sur les perfectionnements apportés dans l'éducation des vers à soie.

A ce sujet, il est important de signaler que l'industrie de sériciculture était une source importante de richesses pour le Département et que des pépinières de muriers, provenant de Crimée, furent créées dès 1837 par l'Administration.

### 2) Les irrigations et les transports

A ces efforts des Pouvoirs Publics, nous devons ajouter les bienfaits apportés à l'agriculture par les canaux d'arrosage et le développement des transports rapides par routes et, aussi, par voies d'eau :

« A Avignon, en 1830, le trafic sur le Rhône fait vivre 1.000 à 1.200 personnes et semble être le plus important. De nombreux bateaux plats appelés barques, penelles, cyslandes, rigues et savoyardes, de 100 à 200 tonneaux, descendent le fleuve, de Lyon à Avignon ou à Arles.

« En 1837 : 1.800 bateaux descendent le fleuve ; 1.340 le remontent.

« Le trafic à la montée est plus faible qu'à la descente. Les frais de halage sont considérables : il fallait trente à quarante bœufs ou chevaux et un personnel d'une trentaine de charretiers et mariniers » (1).

***

En résumé, au cours de la première moitié du XIX^me^ siècle, malgré les encouragements provoqués par les Pouvoirs Publics et l'initiative privée, l'économie agricole ancienne persiste.

(1) G. George — La région du Bas-Rhône, 1935.

CHAPITRE II

## Les Essais de Cultures Nouvelles sous le 1er Empire

Sous le Premier Empire, le Gouvernement, considérablement gêné par le blocus continental essaya, dans certaines régions de France, de faire des essais de cultures nouvelles.

En Vaucluse, ces essais portèrent sur la betterave, le coton, le pastel indigo et le tabac .

1) *Betterave.* — Un décret du 25 mars 1811 ordonne l'ensemencement de graines de betteraves. Les graines sont distribuées gratuitement et la récolte payée.

Une circulaire ministérielle de l'Intérieur, sur les moyen de se procurer et d'ensemencer les graines de betteraves est répandue dans les campagnes.

De 1834 à 1837, d'autres essais sont tentés sur les communes de Puyvert, Cadenet, Lourmarin, La Tour-d'Aigues, par le marquis de Forbin-Janson. Trois sucreries existent à Pertuis et une à Villelaure. Cette culture est de nouveau abandonnée.

2) *Le Coton.* — Dès 1807, des grains sont distribués aux Maires de certaines communes pour faire des essais.

Des enquêtes qui furent faites au cours des années 1807, 1808, 1809, il résulte que les plantes sont mal venues et n'ont pas fleuri en temps voulu.

Le Maire de Sarrians fait, en 1810, une série de communications d'où il résulte que la plante n'arrive pas à maturité ; les coques ne s'ouvrent pas (1).

---

(1) Archives Départementales. Série M. Statistique 6.

En réalité, il ne faisait pas assez chaud et les plantes n'arrivaient pas à maturité. De plus, le vent (mistral) leur était contraire.

3) *Pastel indigo.* — En 1810 et les années suivantes, des essais de culture de pastel furent tentés dans le Département sur les territoires des communes de Cucuron et Cavaillon, afin d'en extraire de l'indigo.

Voici ce que dit de cette plante M. Guérin, Directeur de la Pépinière Départementale à cette époque :

« Le pastel a la racine pivotante assez grosse et pourvue de fibrilles ; il est fusiforme et bi-annuel ; il fournit un excellent fourrage aux brebis pendant l'hiver, il résiste à ses rigueurs et il végète pendant les plus fortes gelées, quand il est couvert de neige.

« On le regarde comme un des fourrages verts les plus utiles à donner aux brebis pendant cette saison ; le sel vitreux qu'il contient, sa saveur piquante et sa qualité d'atténuer et de diviser les humeurs, donnent à cette plante le rare avantage de suppléer au sel marin que l'on devra donner aux brebis pour les maintenir en état de santé, de force et de vigueur.

« Comme remède, le pastel est regardé comme résolutif, vulnéraire et astringent.

« Ces qualités auraient fait reléguer le pastel dans la classe des plantes médicinales déjà si nombreuses, s'il n'en possédait une bien plus précieuse : celle de fournir une couleur bleue que les acides et les alcalins ne peuvent altérer.

« Le pastel était cultivé en France dans la partie du Haut-Languedoc (Tarn, Haute-Garonne et partie occidentale des Landes).

« Le profit que l'on retirait de cette culture avait fait nommer justement ce pays le « Pays de Cocagne », parce le pays le plus heureux et le plus riche.

« Le moment n'est pas éloigné où le pastel enrichira de nouveau le pays où on le cultivera. Les propriétaires retireront de cette plante l'indigo qui y est disséminé et nos

fabriques seront délivrées du tribut qu'elles payent à une industrie et à une culture étrangère » (1).

4) *Le Tabac.* — De 1630 à 1734, la culture du tabac se faisait dans l'Etat d'Avignon et le Comtat Venaissin, où elle avait acquis la plus grande réputation, lorsqu'elle fut prohibée par le Concordat du 11 mars 1734.

Ce n'est qu'au début du siècle, et avec la permission du Gouvernement, qu'on se remit à cette culture et que divers essais furent faits en 1806 à Avignon, Carpentras, Monteux, Malemort et Villelaure, et surtout à Pertuis, où les résultats furent satisfaisants.

Quatre fabriques de tabac existaient à cette époque dans ce département.

Un précis sur la culture du tabac pour le département de Vaucluse fut publié et répandu en 1807. Il indiquait le choix des espèces, le temps favorable et la manière de semer le tabac, les soins à donner pendant que la graine de tabac est sur couche, la manière de transplanter le tabac, la manière d'élever la plante, la façon de récolter les feuilles.

En 1810, un décret organique du 29 décembre décide qu'il pourra être planté 300 hectares de tabac en Vaucluse pendant l'année 1812, dans des cantons désignés. Chaque propriétaire qui fera la déclaration de culture dans ces cantons, ne pourra en faire plus de 40 ares et moins de 20 ares.

Il est créé à Carpentras, en 1812, un magasin de tabacs, où les cultivateurs des quatre arrondissements devront livrer leur récolte, sauf pour Pertuis, qui est autorisée à livrer au magasin d'Aix.

La fraude préoccupe les Pouvoirs Publics, et les recherches des plantations clandestines sont organisées.

Mais malgré tout, les encouragements donnés en faveur de cette culture ayant donné des résultats satisfaisants, — la production était de cinq à dix mille kilogrammes — celle-ci fut interdite à la fin de 1812 comme étant sans inté-

(1) Archives Départementales. Série M. Statistique 6.

rêt pour le Département comme pour la Régie. La qualité du tabac produit était jugée inférieure.

Le Conseil Général de Vaucluse, dans sa séance de 1819, demande que la culture du tabac soit de nouveau autorisée dans le département ; par lettre en date du 3 janvier 1820, le Ministre des Finances refuse cette autorisation.

Toutefois, par décision du 16 novembre 1854, le Ministre des Finances autorise de nouveaux essais, qui ne furent pas satisfaisants.

SECTION III

# Les Crises de l'Agriculture après 1850

CHAPITRE PREMIER

# Causes Sociales et Économiques

## 1° La dépopulation des campagnes : la baisse de la natalité et l'émigration vers les villes

Jusqu'en 1850, la population augmente partout dans le Département, grâce aux lentes améliorations dans les méthodes de culture qui aident le paysan à sortir de la misère,

Il en résulte un excédent de naissances considérable dans l'ensemble des 35 années (1821-1855), qui se stabilise de 1856 à 1876, pour ensuite décroître.

Dans la deuxième moitié du XIX^me^ siècle, les crises, les irigations nouvelles et l'apparition des chemins de fer, amènent un abaissement de la population, surtout dans les régions qui n'ont pu transformer leurs cultures.

Les villages, frappés en même temps dans leurs vignobles, leurs élevages de vers à soie et la culture de la garance, se dépeuplent. Résistent mieux ceux qui, comme dans le nord du Département, ont pu substituer le millet à balai et la betterave aux cultures attaquées.

Mais il n'en a pas été de même pour les agglomérations qui parvenaient juste à se suffire et qui n'ont pu trouver aussitôt les cultures de remplacement.

Venasque, par exemple, qui parvenait à vivre grâce à l'élevage des vers à soie et à la vente de ses vins de coteaux, a vu sa population décroître de 1.000 habitants, en 1866, à 646 en 1896, soit une perte de 35 %. D'autres villages perdent de 25 à 30 %.

En somme, les villages qui ont continué à pratiquer la

polyculture, végètent dans la médiocrité et se dépeuplent. Leurs populations sont attirées par les pays d'économie plus riche.

Georges montre que les communes des hauts-plateaux vauclusiens, qui sont en contact direct avec la zone maraîchère, se dépeuplent plus rapidement que les villages perdus en pleine montagne, où la population se serre autour des traditions (1).

Dans les régions de cultures spécialisées, pays de vignobles, d'olivettes ou d'élevage intensif, la diminution de population, amorcée dès la deuxième moitié du XIXme siècle, s'atténue ; souvent même, il y a des reprises au moment de la reconstitution de vignobles, mais le genre de vie n'est pas assez riche pour susciter une croissance continue. La courbe reste horizontale ou manifeste une légère tendance à descendre.

Par contre, dans la partie centrale du pays, dans toute la zone de culture intensive et commerciale, la population augmente avec une assez grande rapidité. Cavaillon, par exemple, grâce à ses cultures, n'a pas cessé d'augmenter de population.

Il faut noter aussi, en 1857, la mise en activité du canal de Carpentras, qui amène l'exode des populations montagnardes vers les plaines, pour bénéficier des avantages que procurent les eaux.

Il résulte, de tout cela, que cette diminution de la population, à peu près générale vers la fin du XIXme siècle, est due :

1°) à la diminution de la natalité, surtout après 1876 ;

2°) à l'émigration vers les villes. En Vaucluse, la ville qui attire le plus est son chef-lieu, Avignon.

### 2° Développement de l'industrie urbaine et des chemins de fer

Au XIXme siècle, Avignon, qui a été récemment rattachée à la France et ne possède plus de barrières douanières,

(1) Georges — La région du Bas-Rhône, page 541.

peut reprendre l'exploitation des vieilles industries qui faisaient sa fortune.

Mais son développement est lent, et cela tient à ce qu'il est fonction de l'évolution des pays voisins.

Avignon vit avec le Comtat, le nord de la Provence et le Languedoc rhodanien. Elle en est le marché ; sa prospérité est le reflet de la leur.

Elle utilise la laine de leurs moutons pour faire des cadis, des velours et des taffetas avec la soie de leurs magnaneries, des huiles avec leurs olives. Elle leur achète le safran, la garance. Elle revend au loin l'excédent des produits agricoles.

Sa prospérité dépend donc de la fortune du pays.

Jusqu'au milieu du XIX^me^ siècle, son évolution a été lente, mais elle n'en est pas moins un centre d'attraction pour la jeunesse paysanne qui, venant pour ses affaires, s'y arrête et s'y fixe parfois.

Cet attrait est encore augmenté par la création des chemins de fer qui, après avoir ruiné la navigation, permet les déplacements faciles.

C'est à ce moment que les grandes crises agricoles se sont produites dans le Département, favorisant encore l'abandon des campagnes.

CHAPITRE II

# Les Crises Agricoles

## 1) La crise des vers à soie

De tout temps, l'élevage du ver à soie a été une ressource pour les populations du Département.

P. Georges, dans son livre « La Région du Bas-Rhône », nous dit : « On élevait des vers à soie partout, dans les campagnes et dans les villes ; cette exploitation présentait, il est vrai, de très gros avantages ». « Le travail du ver à soie ne dure guère qu'un mois et demi et il peut être fait à peu près uniquement par la femme et les enfants. L'homme n'intervient que pour mettre en place les claies et parfois pour couper des branchages au moment de la mue, le ver à soie ayant besoin de monter sur des brindilles pour former son cocon ».

Ce travail, absorbant, mais non pénible, rapportait un revenu sérieux et était terminé au moment de la moisson. La fin de l'élevage du ver à soie était marquée par des réjouissances familiales, au même titre que les moissons et la vendange. Du reste, c'est souvent à la campagne que l'on dévide les cocons et que l'on file la soie.

La sériciculture a suscité une activité nouvelle dans les villages et les bourgs et, au milieu du XIX^me^ siècle, elle est très florissante en Vaucluse.

En 1814, le seul département de Vaucluse produisait 8.825 quintaux de cocons vendus entre 3 et 3,50 le kilo ; mais à partir de cette époque, l'élevage du ver à soie commence à diminuer et, à l'heure actuelle, il est en voie de disparition.

Quelles sont les causes de cette diminution de l'élevage du ver à soie et, par voie de conséquence, de la disparition du murier ?

a) *Les maladies, telles que la flacherie et la pébrine,* ont anéanti, dès 1850, pas mal d'élevages et, déjà en 1852, la récolte n'est plus que de 10.301 quintaux de cocons, alors qu'elle était du double en 1850.

Beaucoup de villages, où la sériciculture était devenue une ressource d'appoint nécessaire, se dépeuplent.

Les découvertes de Pasteur, permettant d'éviter les maladies des vers à soie, ont permis à la sériciculture de reprendre, entre 1875 et 1876 ; mais bientôt la concurrence des cocons asiatiques tue l'élevage local.

P. Georges donne les quantités de cocons suivantes, récoltées en Vaucluse :

| | | |
|---|---|---|
| 1814 ..... | 8.825 | quintaux |
| 1850 ..... | 20.000 | » |
| 1852 ..... | 10.000 | » |
| 1860 ..... | 3.200 | » |
| 1876 ..... | 3.000 | » |
| 1881 ..... | 16.000 | » |
| 1930 ..... | 800 | » |

b) *Crise des prix.* — En 1815, le kilo de cocons était vendu 3 fr. 50 ; en 1874, 4 fr. 50 ; en 1913, il vaut 3 fr. 50. Entre 1920 et 1926, les prix sont montés à 30 fr. le kilo pour retomber, en 1930, à 7 fr. 50 ou à 8 fr., alors que le vin, par exemple, de 10 fr. en 1865, était passé entre 150 et 200 fr. en 1930.

c) *La population se désintéresse de cette exploitation par manque de main-d'œuvre.* — L'élevage du ver à soie se fait à un moment de l'année où les récoltes demandent le plus de bras (foins, sulfatage des vignes). Au début du XIX^me^ siècle, l'élevage du ver à soie était un travail de morte saison ; les soins nouveaux qu'il faut donner à la vigne

depuis le phylloxéra et la fenaison, presque inconnue au XVIIIme siècle, lui font concurrence.

d) *Enfin, l'encombrement des terres par le murier* (on en a recensé 3.987.676 pieds en 1840 (1) fait que partout on l'arrache pour des cultures plus productrices et plus rémunératrices.

Les Pouvoirs Publics ont essayé de relever la sériciculture en donnant des *primes aux éleveurs,* mais ceux-ci n'ont pas répondu à cet appel préférant s'adonner aux cultures qui paient mieux.

La sériciculture ne subsiste actuellement que dans la région montagneuse du Département, où les jeunes gens ne sont pas employés à l'atelier et où les autres récoltes ne sont pas très productives. C'est un revenu que l'on attend, qui vient rapidement et qui est d'autant plus apprécié que la terre est plus chiche. Mais, là encore, elle tend de plus en plus à disparaître avec les muriers que l'on arrache.

L'Etat, malgré tous les efforts faits pour ramener l'élevage des vers à soie dans le Vaucluse, n'arrivera à aucun résultat.

La sériciculture vauclusienne est à peu près perdue.

### 2) La crise Phylloxérique

Depuis le début du siècle, la culture de la vigne avait été intensifiée et, en 1852, le Vaucluse comptait 28.970 hectares de plantés ; en 1866, 32.000 hectares environ.

C'est vers cette époque, exactement en 1865, que la première tache phylloxérique fut constatée à Roquemaure (Gard) (2). PLANTON distingue un petit insecte qu'il appelle « Phylloxera Vastatrix ». La propagation fut extrêmement

---

(1) L'Agriculture et l'Industrie de Vaucluse, par Lançon. Archives Départementales (1856).

(2) Barral J. — « La lutte contre le phylloxéra » — Paris 1883 — Archives Départementales.

rapide. En 1866, on avait constaté plusieurs taches d'infection dans le département.

En 1870, tout le Comtat était atteint ; ce fut désastreux et certains cantons furent ruinés.

Cela commençait par la mort d'un cep de-ci, de-là, puis, peu à peu, toute la plantation périssait.

Au moment de l'atteinte, les superficies plantées se répartissent de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Avignon ..... | 5.537 | hectares |
| Apt ..... | 7.792 | » |
| Carpentras ..... | 5.710 | » |
| Orange ..... | 12.000 | » |

En 1875, après la crise, il restait (1) :

| | | |
|---|---|---|
| Avignon ..... | 425 | » |
| Apt ..... | 6.902 | » |
| Carpentras ..... | 1.543 | » |
| Orange ..... | 525 | » |

Les communes de l'arrondissement d'Avignon sont particulièrement atteintes : Le Thor, Caumont, Cheval-Blanc, Sorgues, voient presque la totalité de leur vignoble anéantie. Cette crise eut une répercussion sur la population ; certaines communes se dépeuplent et le département perd 20.000 habitants de 1876 à 1882. Le canton de L'Isle-sur-Sorgue tomba de 16.290 habitants à 15.020 habitants.

Avec l'énergie et la ténacité qui le caractérisent, le paysant comtadin réagit et, malgré les départs, il essaya de lutter.

Les vignes furent traitées au sulfure de carbone, sans grands résultats, de même qu'au sulfocarbonate de potassium.

Le Docteur Seigle, du Thor, appliqua le premier en Vaucluse, avec succès, la submersion des vignes pour détruire le phylloxéra.

---

(1) Archives Départementales — Série M. 28.

Partout où cela était possible, le procédé fut appliqué. Il consiste à inonder après la vendange, en octobre, le vignoble d'une couche d'eau de 15 à 20 centimètres environ, que l'on maintient à ce niveau constant. C'est le meilleur moment pour détruire le phylloxéra ; une faible partie du vignoble fut ainsi protégée. L'opération s'avérait chère.

Par la suite, on a replanté le vignoble avec des plants américains, comme nous le verrons plus loin.

### 3) La crise de la garance

Après avoir connu une vogue assez grande vers la fin du XVIII^me^ siècle la culture de la garance avait diminué en raison de la baisse des prix, due à la guerre et au blocus continental. Mais vers 1816, elle prit un développement considérable et, la paix revenue, la place qu'elle prend dans les terres est de plus en plus grande. Elle occupe le sixième, puis le tiers et même la moitié des terres cultivables

M. Combe, Président de la Commission de l'enquête de 1863 à 1867 dans le département de Vaucluse, dépeignait en ces termes la situation déjà critique dans laquelle était, à cette époque, l'industrie garancière (1) : « La production totale de la garance qui ne dépassait pas deux millions de kilos en 1808, était arrivée à douze millions de kilos en 1839, avait ensuite atteint et même dépassé vingt millions de kilos, a commencé à décroître en 1862 et est tombée, en 1864 et 1865, à quinze millions en moyenne ».

Avignon était devenu le centre le plus important de l'industrie garancière.

Le département de Vaucluse produisait à lui seul la moitié de ce qui était nécessaire aux besoins mondiaux.

Les prix se maintenaient, jusqu'en 1861, à 76 francs les 100 kilos de garance ; ce prix est tombé, en 1864 et 1865, à 57 francs. La cause de cette baisse, qui a eu des consé-

(1) Combe — Rapport sur la XVIII^me^ circonscription.

quences très fâcheuses pour les agriculteurs du département de Vaucluse, est incontestablement la rareté et la cherté des cotons qui n'arrivaient plus d'Amérique en Angleterre pendant la Guerre de Sécession. Ce fut le premier coup porté à cette culture si prospère.

Mais, dès 1875, lorsque l'*alizarine artificielle* fit son apparition, le désastre fut complet.

La Société d'Agriculture de Vaucluse, émue du danger qui pourrait atteindre une des principales cultures de notre département, constitua, le 4 mars 1875, une Commission à laquelle fut confié le soin d'étudier la portée du danger et les moyens de le combattre.

Cette Commission s'adressa à la Chambre de Commerce qui fit une réunion générale où diverses décisions furent prises. Entre autres, on décida de faire des essais de culture intensives de garance afin d'augmenter le rendement des terres ; on demanda à l'industrie de chercher les moyens, soit de réaliser des économies dans les manipulations chimiques nécessaires pour obtenir la matière colorante de cette plante, soit d'obtenir une plus grande quantité de produits tinctoriaux (1).

Les prix de revient ne diminuèrent pas et la culture de la garance fut abandonnée à tout jamais.

---

(1) Commission spéciale de l'alizarine — Série M. 1808-1881 — Archives Départementales. Voir également le rapport de M. Sicard, à la séance du 6 avril 1857, de la Société Départementale d'Agriculture — in-8° n° 31.602, Musée Calvet.

DEUXIÈME PARTIE

# La Transformation des Méthodes et des Cultures après 1860

CHAPITRE PREMIER

# Les Méthodes et l'Action des Pouvoirs Publics

## 1) L'enseignement agricole

1°) *Fermes-Ecoles.* — C'est en 1847, par une circulaire en date du 23 juillet, que les Pouvoirs Publics projettent de créer en France des Fermes-Ecoles et des Ecoles Elémentaires d'Agriculture.

Ces établissements, au nombre de 10 ou 12, auront pour but de former des maîtres-valets, ou des contremaîtres ruraux et des régisseurs, ou des fermiers intelligents.

Elles devront être pour l'agriculture ce que sont les établissements d'instruction primaire pour l'éducation publique.

Les élèves devront être âgés de 16 ans et séjourneront de 3 à 4 ans à l'Ecole.

Le personnel de ces écoles, établies dans une grande propriété, sera composé d'un Directeur, d'un Chef de pratique, d'un Surveillant comptable et d'un Vétérinaire (1).

Une circulaire ministérielle du 28 octobre 1848 ordonne la création immédiate des Fermes-Ecoles. Celle de Vaucluse est créée par arrêté ministériel du 3 avril 1849, au domaine de Patris, près de Sarrians. M. Fabre, qui en est le propriétaire, est nommé Directeur.

Une circulaire ministérielle du 31 août 1849, donne des instructions relatives à la formation des jurys d'examen des

(1) Agriculture — Archives Départementales — Série M. — Rapports et enquêtes.

Fermes-Ecoles, dont les membres sont nommés pour quatre ans. Le « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Vaucluse » n° 19, de cette même année, contient une circulaire du Préfet portant envoi de l'arrêté ministériel qui règle l'organisation de la Ferme-Ecole de Patris, commune de Carpentras. Cette circulaire précise que onze élèves seront admis chaque année par le jury d'examen et indique les conditions d'entrée.

Le programme des études porte sur :

a) La confection et la conservation des engrais ;

b) L'élevage du bétail et la direction des travaux qui complètent l'instruction donnée dans l'établissement ;

c) L'élevage des vers à soie qui est l'objet de tous les soins que mérite cette branche importante de notre agriculture méridionale ;

d) L'étude et la pratique des assolements qui y sont considérés comme la clef de l'agriculture la plus progressive et la mieux entendue ;

e) La pratique du drainage qui a pour but l'assainissement complet et méthodique des terrains humides ;

f) L'arpentage et l'art vétérinaire qui sont enseignés à l'Ecole, de manière que l'élève à sa sortie puisse, au besoin, en faire son occupation principale.

Les élèves sont reçus gratuitement, nourris, entretenus, logés, soignés. Des primes sont accordées aux meilleurs.

En 1850, l'Ecole du Domaine de Patris est transférée, par ordre du Ministre, au Domaine de Saint-Privat, près de Carpentras. Le Conseil Général proteste, dans sa session de 1851, parce qu'il n'a pas été consulté sur ce changement de local.

En 1865, la Ferme-Ecole est transférée à Bellecour, commune de Carpentras, à partir du 1er novembre (lettre ministérielle du 20 novembre 1863).

Ce domaine appartient au Directeur, M. Fabre, qui établit une annexe dans un domaine de Bellevue, lequel est également à lui et où il enseignera la partie horticole.

En 1867, le fils de M. Fabre est nommé Sous-Directeur.

A Bellecour, existent un haras et une école de dressage pour la formation des cochers, des palefreniers et des éleveurs. Le haras est pourvu de :

*Race chevaline*

| | dont le prix de la monte est de : |
|---|---|
| 1 étalon anglais de 7 ans ..... | 30 Frs |
| 1 étalon percheron de 11 ans.. | 15 » |
| 1 étalon demi-sang de 5 ans .. | 12 » |
| 1 étalon breton de 6 ans ..... | 8 » |
| 1 étalon de Camargue de 8 ans. | 8 » |

*Race mulassière*

| | |
|---|---|
| 1 baudet du Poitou de 4 ans .. | 8 » |
| 1 baudet croisé de Camargue de 7 ans ..... | 8 » |

*Race asine*

| | |
|---|---|
| 1 baudet du pays, forte race .. | 8 » |

*Race bovine*

| | |
|---|---|
| 1 taureau ayrshire ..... | 5 » |
| 1 taureau breton croisé savoyard ..... | 5 » |

*Race porcine*

| | |
|---|---|
| 1 verrat anglais d'Essex ..... | 3 » |
| 1 verrat pays croisé ..... | 3 » |

*Race ovine*

| | |
|---|---|
| Béliers anglais (Southdown). | dont le prix de la monte est de 2 Frs par jour de location |
| Béliers croisés anglais ..... | 2 Frs |
| 1 bouc angora ..... | 2 » |

L'Ecole obtient, au concours régional de Montbrison, en 1857, des prix pour un bélier Southdown et un lot de brebis Southdown ; au concours de Paris, des prix pour des lots de béliers et brebis barbarines.

Une circulaire ministérielle du 22 mars 1869 réduit à deux ans le stage dnas les Fermes-Ecoles et fixe l'âge d'entrée à 17 ans au lieu de 16.

Une circulaire ministérielle du 5 juin 1872 rétablit le stage à 3 ans et l'âge à 16 ans.

Enfin, la Ferme-Ecole de Bellecour est supprimée par décision ministérielle du 18 décembre 1872 (lettre du Ministre), à partir du 1er janvier 1873. En effet, l'Assemblée Nationale ayant réduit de 100.000 francs le crédit affecté aux fermes-écoles un certain nombre, dont celles du Vaucluse, sont fermées, en laissant toutefois la latitude aux Conseils Généraux de continuer en prenant les frais à leur charge.

Cette Ferme-Ecole, qui a rendu de si grands services à l'Agriculture vauclusienne, fut fermée après 23 ans d'existence, sans que le Conseil Général prenne la décision de la faire vivre.

Il est à noter qu'en 1849, à la suite du décret relatif à l'Enseignement Agricole, en date du 3 octobre 1848, instituant des Fermes-Ecoles, des Ecoles régionales et l'Institut Agronomique, le Département avait projeté de créer à Villelaure une Ecole Régionale d'Agriculture. Ce projet n'a pas été suivi.

2°) *Ecole d'Agriculture et d'Irrigation.* — En application de la loi du 30 juillet 1875, sur l'enseignement agricole, le Conseil Général de Vaucluse, dans sa séance du 26 août 1880, est saisi, sur un rapport de M. Raspail, d'un projet de création d'une Ecole Départementale d'Agriculture et d'Irrigation.

Le Ministre de l'Agriculture, par lettre en date du 23 décembre de la même année, informe le Préfet qu'il y a lieu d'encourager cette création et indique que l'Etat prendrait à sa charge la rémunération du personnel enseignant, fonderait un certain nombre de bourses, à la condition que le

Département achète la propriété sur laquelle serait édifiée l'Ecole et la fasse gérer.

Le Directeur serait fermier et exploiterait à son compte la propriété, à ses risques et périls.

Le 19 avril 1881, le Ministre rappelle au Préfet la question.

Le Conseil Général, dans sa séance du 27 août 1881, adopte le projet de la création de l'Ecole, après avoir entendu la lecture de la lettre du Ministre qui précise non seulement les conditions de fonctionnement, mais encore ce qu'il voudrait voir édifier comme locaux. (Voir lettre du Ministre — annexe, page 7).

Un crédit initial de 97.330 francs, à titre de premier acompte, est voté pour l'achat du domaine.

Plusieurs propriétés sont visitées et le choix se fixe sur une propriété sise à 2 kms d'Avignon, sur la route de Tarascon, quartier Saint-Ruf.

Le Conseil Général décide d'acheter des terres qui avoisinent la propriété et vote les fonds nécessaires en 1882. Il est indiqué, au cours de cette séance, que le Directeur devra être nommé en même temps que commenceront les travaux de construction des bâtiments de l'Ecole qu'il est décidé de faire édifier.

En attendant que les travaux soient terminés, le Département loue les terres à un M. Richard, négociant en fourrages à Avignon.

Le 5 avril 1884, le Préfet de Vaucluse envoie à ses collègues des départements une lettre-circulaire les informant qu'un poste de « Directeur de l'Ecole d'Agriculture et d'Irrigation » va être créé, et leur demande de provoquer des candidatures.

Le Ministre, de son côté, annonce cette création par la voix du « Journal Officiel ». L'Avis ministériel indique que l'Ecole est située sur une propriété sise à Avignon, de 22 à 23 hectares, propre à l'irrigation et qui appartient au département.

Le Directeur devra la prendre à ferme et l'exploiter à ses risques et périls. Il percevra, en retour, les productions

du domaine, ainsi que le prix de la pension des élèves qui est fixé à 400 francs par an. Il recevra de l'Etat, comme Directeur, un traitement de 4.000 francs par an. Les professeurs sont payés par l'Etat.

Par arrêté ministériel du 12 novembre 1884, M. Coste, Professeur d'Agriculture de l'Aude, est nommé Directeur de l'Ecole.

Il prend possession de son poste et, le 27 août 1886, il reçoit déjà un blâme sévère du Ministre, parce qu'il s'est dérobé lors de la visite de la Commission de Surveillance et n'a pas construit les chemins tracés sur le plan de la propriété.

Le Règlement de l'Ecole est fixé par arrêté ministériel du 30 octobre 1886 ; il fixe, entre autres choses, les attributions de chacun dans son article 13 et y définit la façon dont serait donné l'enseignement (1).

L'Ecole est ouverte le 1er décembre 1886 et commence à fonctionner.

Un conflit naît entre M. Coste, Directeur, et le Conseil Général, à propos du prix des uniformes des élèves ; une enquête est ouverte contre le Directeur. M. Coste est révoqué par arrêté ministériel du 22 septembre 1887.

M. Deloncle est nommé Directeur provisoire le 22 novembre 1887.

M. Allier est nommé Directeur, par arrêté ministériel du 6 octobre 1888.

L'Ecole, en 1890, est en plein fonctionnement et possède une trentaine d'élèves. Les promotions se succèdent et l'enseignement est apprécié. Le concours d'admission a lieu régulièrement le 15 septembre de chaque année, à la Préfecture, devant le Conseil de Surveillance et de Perfectionnement. Il porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire, savoir :

a) Langue française (orthographe, style) ;
b) Arithmétique et système métrique ;
c) Histoire et géographie de la France.

---

(1) Archives Départementales — Série M., 1889-1891.

Les candidats pourvus du certificat d'études primaires sont reçus de droit, sans examen, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

La durée des études est de trois ans ; vingt-quatre bourses d'internes, deux bourses de demi-pensionnaires et six bourses d'externes sont attribuées par l'Etat, le Département, la Société d'Agriculture de Vaucluse et la ville d'Avignon, à partager également entre les trois promotions.

Chaque année, à l'examen de sortie des élèves de 3me année, le Conseil Général s'est engagé à allouer des primes aux trois premiers élèves sortants. Ces primes sont de l'ordre de 300 francs, 200 francs et 100 francs.

En août 1891, l'Ecole fonctionne normalement et le Conseil Général décide de demander au Ministre de l'Agriculture de prendre à sa charge l'Ecole, moyennant la somme de trois cent mille francs ; par lettre en date du 6 octobre 1891, le Ministre refuse.

En 1904, le Conseil de Surveillance et de Perfectionnement de l'Ecole propose au Ministre de réduire le séjour à l'Ecole de deux ans et demi au lieu de trois ans. Les examens des élèves de troisième année auraient lieu en avril au lieu de juillet, ce qui permettrait à ces jeunes gens de rentrer chez eux au moment où l'agriculture a le plus grand besoin de bras et d'intelligences. Par lettre en date du 10 octobre 1904, le Ministre approuve cette proposition et fixe, en même temps, à quatre bourses entières par promotion le nombre de bourses accordées par l'Etat.

L'Ecole avait donc fonctionné jusqu'en 1906, au mieux des intérêts de l'agriculture vauclusienne et aux conditions formulées par la lettre du Ministre du 17 juin 1881.

En 1906, sur 216 élèves diplômés depuis la fondation de cet établissement, 14 seulement ont complètement abandonné l'agriculture ; 135 font de l'agriculture pour leur compte ou sont employés par les Administrations publiques, 42 le sont par des particuliers et 25 n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis leur sortie. Parmi ces élèves, 34 ont passé par les Ecoles Nationales d'Agriculture et 3 ont été lauréats de leur promotion.

Presque tous sont donc retournés dans leur région d'origine et y ont apporté les principes scientifiques de la culture moderne.

Le 19 janvier 1904, était publié un décret, concernant l'enseignement agricole, aux termes duquel « les écoles pratiques instituées en application de la loi du 30 juillet 1875, sont soumises à certaines règles et conditions fixées par le présent décret ».

Il indique, principalement dans son titre I :

« Art. 2. — Une école ne peut être établie que sur un domaine mis à la disposition de l'Etat en toute propriété, ou qui lui est donné en jouissance pour une période de 18 ans au moins, et comprenant des bâtiments scolaires et d'exploitation reconnus par le Ministre de l'Agriculture.

« Les dépenses d'entretien du mobilier scolaire et des bâtiments scolaires et d'exploitation des établissements donnés seulement en jouissance à l'Etat par les départements ou les communes demeurent à la charge des dits départements ou communes.

« Art. 5. — L'Ecole ne peut être ouverte qu'autant que les bâtiments scolaires et d'exploitation sont établis ou aménagés conformément aux plans arrêtés par le Ministre de l'Agriculture et après leur réception par le délégué du Ministre.

« Art. 6. — Un projet d'exploitation établi par le Directeur, d'accord avec le Comité de surveillance et de perfectionnement, est soumis à l'approbation du Ministre ».

Le Titre II s'occupe du personnel, du recrutement et des émoluments du personnel.

Le Titre III traite du mode et des conditions d'admission des élèves.

Le Titre IV fixe des dispositions transitoires, notamment dans l'article 26, qui accorde un délai de cinq ans

pour transformer, dans la mesure du possible, les écoles actuellement existantes et qui ne correspondraient pas aux conditions prévues par le présent décret, faute de quoi, ces Etablissements seraient supprimés.

En application de ce texte, le Conseil Général, dans sa séance du 25 août 1905, entend le Préfet qui le prie instamment de vouloir bien lui faire connaître, par une délibération spéciale, s'il désire le maintien de l'Ecole Pratique d'Agriculture et d'Irrigation d'Avignon et si, à cet effet, il consent à abandonner à l'Etat en toute propriété — ou à mettre à la disposition de l'Etat pour, 18 ans, à partir du 1er septembre 1906 — le domaine dans lequel l'Ecole est actuellement installée.

Le Conseil Général vote le principe de la cession de l'Ecole à l'Etat pour dix-huit ans en attendant, pour la décision définitive, d'obtenir du Ministre de l'Agriculture des renseignements plus précis.

Après échange de lettre avec le Ministre, le Conseil Général, dans sa séance du 25 avril 1906, revient sur sa décision de principe de céder à l'Etat son Ecole pour dix-huit ans et adopte le vœu de céder purement et simplement le domaine de l'Ecole d'Agriculture et d'Irrigation à l'Etat.

Dans sa séance du 22 août 1906, le Conseil Général reprend la question de la cession del'Ecole à l'Etat, votée à la dernière réunion. Il est informé par le Préfet que le Ministre exige, pour prendre en charge l'Ecole, qu'elle soit dans une situation irréprochable, c'est-à-dire qu'il y aura lieu de faire les réparations exigées par l'Etat. Après discussion, le Conseil Général renonce à céder son Ecole à l'Etat sous prétexte que cette cession entraînerait une « dépense considérable » (sic).

Au cours de la séance suivante, le Préfet soumet au Conseil Général la dépêche suivante du Ministre :

« MINISTRE AGRICULTURE A PREFET AVIGNON :

« Je ne puis comprendre erreur interprétation commise par Conseil Général Vaucluse au sujet de mes communica-

tions des 6 juin 1905, 26 mars et 18 août 1906, par lesquelles je vous indiquais assez clairement que mon Administration est disposée en principe à accepter la cession faite à l'Etat par le Département du domaine et de l'Ecole d'Agriculture d'Avignon, sous réserve de se conformer aux dispositions du décret du 19 janvier 1904. Si Conseil Général persiste à rapporter sa délibération du 5 avril 1906, je suis disposé à maintenir provisoirement fonctionnement Ecole jusqu'à liquidation. Lettre suit ».

Le Conseil décide d'attendre la lettre annoncée par le Ministre et maintient sa précédente décision concernant le retrait de la cession de l'Ecole à l'Etat. La lettre parvenait quelques jours plus tard au Préfet, datée du 20 septembre 1906, à Paris :

PARIS, le 20 Septembre 1906.

« LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

« Comme suite à mon télégramme du 25 août dernier, et en réponse à votre dépêche du 3 septembre courant, j'ai l'honneur de vous informer que mon Administration est toujours décidée, en principe, à accepter la cession à l'Etat, en toute propriété, de l'Ecole Pratique d'Agriculture d'Avignon et du domaine qui en dépend.

« Cette acceptation est subordonnée, toutefois, à la condition que cet Etablissement sera mis à sa disposition en très bon état, afin qu'il puisse être utilisé sans que le budget de l'Etat ait à supporter d'autres frais que ceux devant résulter de l'entretien annuel des bâtiments et du domaine, ainsi que de l'entretien du personnel et des boursiers.

« Il résulte, en effet, de l'inspection de l'Ecole d'Avignon, que sa mise en bon état nécessiterait actuellement, tant en aménagements ou réparations, qu'amélioration de terres, une dépense importante. C'est ainsi que la partie

sud du domaine, sur une étendue d'environ 12 hectares, aurait besoin d'être assainie au moyen d'un colmatage.

« Ce terrain, pouvant être drainé, il paraît nécessaire d'y faire déposer successivement les eaux limoneuses de la Durance, de façon à exhausser d'au moins 0 m. 50 le niveau de ses parties les plus basses, opération qui demandera certainement un certain nombre d'annees durant lesquelles cette partie des terres restera improductive.

« Il serait indispensable, d'autre part, de construire des logements pour les surveillants et leurs familles, sinon pour un concierge, dont la nécessité paraît s'imposer à la suite des vols qui se sont produits encore tout récemment à l'Ecole.

« Les bâtiments de ferme ont également besoin d'améliorations et de réparations et il en est de même des bâtiments scolaires ; il est, enfin, nécessaire de refaire le portail.

« La dépense totale s'élèverait, d'après les indications qui me sont parvenues, à une somme d'environ 50.000 frs.

« Les règlements en vigueur ne permettant pas à mon Administration d'accepter purement et simplement une cession aussi onéreuse, elle ne pourrait consentir à devenir propriétaire du domaine qu'à condition que le département de Vaucluse contribuât aux dépenses à effectuer jusqu'à concurrence de 40.000 francs au moins.

« Je vous prie de soumettre ces observations aux délibérations de l'Assemblée départementale en ne lui laissant pas ignorer que si elle ne croyait pas pouvoir accepter mes propositions, 'Ecole d'Agriculture d'Avignon serait supprimée et je procéderai immédiatement à la liquidation de cet établissement en reversant le personnel et les élèves dans des établissements analogues de la région.

« Vous voudrez bien me faire savoir, dans le plus bref délai possible, la solution qui aura été adoptée.

« En attendant, j'autorise volontiers la mise en régie provisoire, au compte du Département, de l'économat et de l'exploitation ».

*Signé :* Ruau.

En attendant que le Conseil délibère sur la cession définitive qu'on lui demande sous une condition qui lui paraît si onéreuse, le Préfet, dans l'intérêt du domaine, l'a fait administrer en Régie à partir du 1er octobre 1904, date où expirerait le bail avec le Directeur actuel, mais avec la collaboration du Directeur comme Econome Comptable.

Cette décision a reçu un avis favorable de la Commission Départementale, dans sa séance du 22 septembre 1906, sur les bases suivantes :

1° Cette régie aurait une durée d'un an à partir du 1er octobre 1906, c'est-à-dire jusqu'au terme des études.

2° L'ancien Directeur fournirait les avances en argent nécessaires, son matériel, ses animaux de travail, ses semences, fourrages, pailles, engrais. Ces avances porteraient intérêt à 5 %. A la fin de la régie, le Directeur reprendrait son matériel ; ses avances pécuniaires lui seraient remboursées en argent.

La régie est approuvée.

La discussion s'ouvre une fois de plus sur la question de savoir si on doit conserver au Département l'Ecole d'Agriculture qu'il a créée, ou bien en faire la cession à l'Etat.

Le rapporteur conclut en demandant que les propositions ministérielles soient adoptées. Il indique que, pour accepter cette cession, l'Etat demande de consentir à supporter des frais d'appropriation qui s'élèveront à 40.000 francs environ. Cette somme pourrait être versée en quatre annuités, afin d'alléger les charges annuelles du Département.

Un Conseiller s'élève en faveur de la cession à l'Etat et dit que« la valeur du citoyen augmente avec l'instruction », que « le cultivateur plus instruit, mieux renseigné sur la bonne méthode, sur les bons procédés d'exploitation de la terre, augmente la fortune du département ».

Le Président demande alors si l'Etat est bien décidé à maintenir l'Ecole et si un jour il ne la rétrocédera pas au

Département. Le Préfet clôt la discussion, — qui n'est pas toujours claire —, quelques Conseillers n'ayant pas compris la portée de la cession, en proposant les clauses suivantes : « cession de l'Ecole et des 40.000 francs demandés pour la mettre en bon état, demander au Ministre d'en faire une Ecole d'Agriculture essentiellement vauclusienne. L'exploitation en régie aura lieu jusqu'au 30 septembre 1907 et une somme de 60 francs par mois sera allouée comme traitement à l'Econome Comptable ».

Les conclusions sont adoptées.

A la séance du 9 avril 1907, le rapporteur de la Commission d'Administration donne lecture au Conseil Général d'une lettre du Ministre de l'Agriculture, en date du 6 avril 1907, faisant connaître qu'il accepte les conditions posées par l'Assemblée Départementale pour la cession à l'Etat de l'Ecole Pratique d'Agriculture d'Avignon et il donne l'assurance au Conseil qu'elle sera essentiellement Vauclusienne et que l'enseignement sera approprié aux genres de cultures de la région.

Le Conseil prend alors deux délibérations : la première donnant acte au Ministre de sa communication, mais lui faisant connaître que si toutefois l'affectation du susdit établissement venait à être changée, le Département en recouvrerait la propriété ; la deuxième, en renvoyant à la Commission des Finances la question de la création des ressources nécessaires en vue des réparations à effectuer.

Ces deux propositions sont adoptées à la séance du 20 août 1907. Le Conseil Général entend un rapport du Préfet, ainsi que lecture d'une nouvelle lettre du Ministre de l'Agriculture, en date du 17 août 1907, relative à la prise de possession par l'Etat de l'Ecole et au paiement de la subvention de 40.000 francs. Voici cette lettre :

PARIS, le 17 Août 1907.

« LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

« Pour répondre à vos communications relatives au nouveau régime sous lequel va se trouver l'Ecole d'Agriculture d'Avignon, par suite de la cession de cet Etablissement à l'Etat votée par le Conseil Général de Vaucluse dans sa délibération du 9 avril 1907, j'ai l'honneur de vous informer que la prise de possession par mon département ministériel pourra avoir lieu à compter du 1er octobre prochain. En conséquence, la régie du domaine se continuera, au compte de l'Etat, par les soins de M. ALLIER, Directeur de cet Etablissement.

« Il devra être procédé à un inventaire descriptif et estimatif des biens, meubles et immeubles cédés. Ce document devra être établi en triple exemplaire, dont un pour les archives de mon administration, un pour les archives de la Préfecture et le troisième pour celles de l'Ecole.

« En ce qui concerne le versement de la subvention de 40.000 francs consentie par le Conseil Général pour la participation du Département aux frais d'appropriation des bâtiments et du domaine, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit effectué en trois ou quatre annuités, si cette condition paraît plus avantageuse aux intérêts du Département.

« Il reste bien entendu que l'Ecole sera essentiellement vauclusienne et que son organisation générale et le programme de l'enseignement seront spécialement appropriés aux genres de culture de la région.

« D'ailleurs, le Comité de Surveillance et de Perfctionnement de l'Ecole continuera à comprendre un certain nombre de délégués du département.

« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer M. ALLIER de ces dispositions et de le prier d'établir ou de faire établir un avant-projet des amélioration foncières ainsi

que des travaux de construction et d'appropriation qu'il y aurait lieu d'effectuer pour installer l'Etablissement dans les meilleures conditions possibles de succès. Les diverses améliorations prévues devront être classées d'après l'ordre d'urgence et accompagnées de devis descriptifs et estimatifs pour que mon Administration puisse prendre les mesures nécessaires en vue de leur exécution ».

Pour le Ministre et par autorisation,

Le Sous-Directeur de l'Agriculture,

*Signé :* MAMELLE.

Le Conseil Général adopte les conclusions du Préfet tendant à :

1° Prendre acte de la continuation, à partir du 1er octobre prochain, au compte de l'Etat de la régie du domaine et, par conséquent, de la fin de cette même régie au compte du Département.

2° Prendre acte de la faculté donnée au Département d'effectuer, en trois ou quatre annuités, le versement des 40.000 francs représentant les frais d'appropriation des bâtiment et du domaine.

A la session extraordinaire d'octobre 1907 et à la séance du 19 octobre, le Président du Conseil Général donne lecture, à l'Assemblée, d'une lettre du Ministre, en date du 14 octobre 1907, dont voici la teneur :

PARIS, le 14 Octobre 1907.

« LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

« M. le Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture d'Avignon m'informe que M. l'Architecte Départemental, chargé de procéder, de concert avec lui, à l'inventaire des

biens, meubles et immeubles faisant partie de cet Etablissement, cédé à l'Etat en toute propriété par le département de Vaucluse, s'est refusé à comprendre dans cet inventaire les récoltes et fruits non encore détachés du sol, ainsi que les semences, engrais, pailles et fourrages, quoique ces matières soient immeubles par nature et par destination.

« Je ne puis accepter cette manière de voir. Les récoltes pendantes ou en magasin sont nécessaires à la marche de l'Etablissement ; elles font incontestablement partie de la donation et doivent être comprises au nombre des biens cédés à l'Etat.

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir, en conséquence, donner les instructions nécessaires pour que l'inventaire qui est actuellement dressé soit, ainsi qu'il doit l'être, considéré comme une simple constatation de l'état des biens cédés, afin qu'il puisse être utilisé en cas de retour du domaine au Département ».

En résumé, le Ministre demandait à ce que les récoltes et fruits, non encore détachés du sol, ainsi que les semences, engrais, pailles, etc..., encore en magasin, le tout estimé à environ 5.000 francs, ne soient pas compris dans les 40.000 francs à verser à l'Etat.

Le Conseil entend alors des Membres de l'Assemblée qui s'insurgent contre les prétentions du Ministre et les non agriculteurs sont peut-être plus entêtés encore que les autres.

Le Préfet s'efforce de leur faire comprendre que ce que demande l'Etat est normal, légal ; que le Code Civil est formel : les récoltes pendantes appartiennent au nouveau propriétaire à sa prise de possession de l'immeuble.

La proposition demandant que la somme de 5.000 francs, valeur estimative des récoltes pendantes ou emmagasinées, soit ajoutés aux 40.000 francs que le Département doit verser à l'Etat en lui cédant son Ecole Pratique d'Agriculture est repoussée, et on ajoute que si le Ministre de l'Agriculture n'accepte pas cette décision, il devra considérer que la cession de l'Ecole ne pourra avoir lieu.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce débat, c'est qu'aucun agriculteur, Conseiller, n'a prononcé les paroles autorisées qui auraient emporté la décision.

La délibération du 19 octobre est transmise au Ministre le 26 et, le 6 décembre, ce dernier informe le Préfet qu'il supprime l'Ecole.

L'arrêté ministériel du 13 février 1908 fixe la suppression de l'Ecole d'Agriculture à la date du 1er avril 1908. Les élèves seront répartis, selon leur convenance, dans les Etablissements de même nature, situés le plus près possible du département de Vaucluse.

Ainsi finit de fonctionner cette Ecole qui, pendant vingt-deux ans, avait fourni au Département des agriculteurs éclairés.

La location du domaine, divisé en quatre lots, a lieu aux enchères, le 26 mars 1808, sans résultat. Les locaux sont successivement loués à l'Association des Anciens Elèves du Lycée, à des particuliers, etc...

Finalement, ils sont occupés par « l'Avenir des Enfants de Vaucluse », qui y a créé une pouponnière ; le domaine et les étables par un laitier.

La suppression de cette Ecole, provoquée par l'entêtement et l'incompréhension du Conseil Général, a été une faute lourde qui pèsera longtemps sur l'organisation terrienne du Vaucluse.

Pour se convaincre de son utilité, il suffira de lire la requête ci-dessous, adressée par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Agriculture et d'Irrigation, aux Présidents et Membres du Conseil Général de Vaucluse, au moment où le Conseil délibérait sur la question :

« Messieurs,

« Les Anciens Elèves de l'Ecole Pratique d'Agriculture et d'Irrigation d'Avignon, réunis en Assemblée générale, se sont émus de la situation qui serait créée à leur Ecole par suite des délibérations du Conseil Général, en date du mois

d'Avril 1906, donnant pour dix-huit ans l'Ecole d'Agriculture à l'Etat, alors que le Ministre de l'Agriculture, s'appuyant sur un décret du 29 janvier 1904, exigeait que, dans un délai de six ans, l'Ecole Pratique d'Africulture lui fut définitivement cédée en bon état, c'est-à-dire après avoir reçu les réparations nécessaires et estimées, par M. l'Inspecteur Général BATTANCHON, à 40.000 francs.

« Le Conseil Général, en réponse aux décisions ministérielles, décida de vendre ou de louer la propriété constituant le domaine de l'Ecole.

« Intervint alors une dépêche du Ministre informant le Conseil Général qu'il acceptait de laisser fonctionner l'Ecole Pratique en régie, pendant un an.

« A ce moment, notre Association, par l'organe de son ancien Président, fit une démarche auprès de M. le Conseiller Général, rapporteur de la question, et nous sommes vivement reconnaissant à Monsieur le Conseiller rapporteur et à ses Collègues, de la réponse qui nous fut faite et de la délibération qui cédait définitivement l'Ecole à l'Etat et votait, en principe, la somme de 40.000 francs pour effectuer les réparations indispensables.

« Nous prions instamment l'Assemblée départementale de maintenir cette délibération qui assure la pérennité de l'enseignement agricole dans le département de Vaucluse et qui donne satisfaction à ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à cette question.

« Nous sommes, nous, Anciens Elèves, restés dans la carrière agricole, mieux placés que personne pour juger de l'efficacité et de la valeur de l'enseignement des Ecoles Pratiques d'Agriculture.

« Nous remplissons ici une dette de reconnaissance envers une institution de notre Troisième République, qui a le but noble et élevé d'éclairer nos paysans, de faire la diffusion des sciences agricoles et de les mettre à portée du praticien.

« Tous les enseignements, de quels ordres qu'ils soient, produisent des déclassés ; peu d'enseignements en fournis-

sent moins que l'enseignement agricole, tel qu'il est compris à l'Ecole Pratique.

« Les jeunes gens qui, après avoir suivi les cours de l'Ecole Pratique, ne profitent pas des leçons techniques qu'ils y ont reçues, sont l'infime minorité, et les exemples navrants quelquefois qu'on peut citer ne constituent que de rares exceptions. En grande majorité, les élèves de l'Ecole Pratique sont recrutés chez les fils de propriétaires ou chez les jeunes gens qui ont réellement le désir de parcourir tous les stades de l'enseignement agricole et veulent appuyer les connaissances supérieures qu'ils recevront plus tard, sur le roc de l'enseignement méthodique tel qu'il est compris à l'Ecole Pratique d'Agriculture.

« De nombreux élèves de l'enseignement supérieur agricole vous diraient, Messieurs, la valeur de cet enseignement primaire agricole et les services qu'ils en ont retiré au cours d'études postérieures.

« L'influence en matière agricole se produit surtout par l'exemple ; sans vouloir faire de personnalités, la liste de nos membres avec leur profession vous indique le rôle que peuvent avoir et qu'ont en réalité les élèves sortis de l'Ecole Pratique. Aptes à suivre l'impulsion donnée par les recherches et les découvertes de la science agricole, aptes à les vulgariser et à prendre, dans les méthodes nouvelles, ce qui peut être immédiatement appliqué, ils sont dans l'agriculture les pionniers du progrès.

« Les signataires de ce vœu, au nombre de 80, tous membres de l'Association, tous propriétaires, agriculteurs, régisseurs, en un mot professionnels de l'agriculture, directement intéressés au sort de leur Ecole, insistent respectueusement auprès du Conseil Général pour qu'il lui conserve tous ses éléments de travail et laisse la propriété telle que nous l'avons connue, nous, Anciens Elèves.

« L'enseignement pratique à l'Ecole exige un minimum de surface ; il serait regrettable qu'on fît distraire du sol, nécessaire à cet enseignement, quelques hectares qui, placés dans des conditions défavorables (terrain très humi-

de, ayant besoin de drainer), peuvent servir admirablement de démonstration aux élèves.

« L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pratique d'Agriculture reste persuadée que son opinion sera partagée par MM. les Conseillers Généraux et qu'une délibération définitive nous accordera le desiderata que nous venons de formuler.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Conseil Général, l'hommage de notre profond respect ».

Pour l'Association Amicale
des Anciens Elèves de l'Ecole Pratique d'Agriculture
et d'Irrigation d'Avignon,

*Le Président,*

*Signé :* Emile Reboul.

Tous les anciens élèves sont heureux et fiers d'avoir fréquenté l'Ecole. Ils en gardent un bon souvenir, tant en ce qui concerne la vie collective, les liens de camaraderie, qu'au point de vue éducatif.

Sortis de l'Ecole, nos jeunes gens se maintenaient en relation avec leurs professeurs, les Services Agricoles, ainsi qu'avec leurs camarades ; ils se faisaient inscrire à la « Socoété Départementale d'Agriculture », où ils se tenaient au courant des progrès de l'agriculture et des problèmes économiques de l'époque. Rapidement, ils en devenaient les animateurs.

L'esprit d'individualisme et d'isolement, si préjudiciable à notre agriculture, était annihilé par la vie collective de l'Ecole.

Dans leurs villages, ils étaient écoutés et contribuaient ainsi à la divulgation des méthodes nouvelles.

Il serait infiniment souhaitable que cette Ecole, qui a été construite pour y enseigner l'Agriculture, soit rendue à ses fins véritables.

L'homme, ou l'Association, qui s'attachera à cette œuvre, rendra à l'Agriculture Vauclusienne un immense service.

L'enseignement agricole en Vaucluse, après avoir marqué un temps d'arrêt à la suite de la fermeture de l'Ecole et au cours de la guerre 1914-1918 et dans les dernières années qui ont suivi, a repris :

1° Des cours post-scolaires agricoles, communaux ou inter-communaux, effectués par des instituteurs, ont été créés. Des sessions du « Brevet Agricole », destinées à munir ces instituteurs de ce diplôme, ont été tenues.

2° En 1934, a été créée l'Ecole d'Hiver Ambulante qui a enseigné en différents points du Département et fonctionné avec le concours dévoué du personnel de la Direction des Services Agricoles et des techniciens des autres services départementaux ou des professions libérales.

Plusieurs essais de création d'une Ecole Ménagère ont avorté, les différents organismes intéressés n'ayant pas pu fournir les crédits nécessaires à son établissement.

Cette situation prouve combien nous avons raison d'insister sur la nécessité de rendre l'Ecole d'Agriculture d'Avignon à sa destination première, dans un département où l'agriculture tient la première place.

3° *Chaire d'Agriculture.* — La Chaire d'Agriculture, dont la circulaire ministérielle du 17 octobre 1874 demandait la création dans chaque département, a été créée en Vaucluse dès 1875 et occupée, pendant quelques semaines, par le grand entomologiste vauclusien, Henri Fabre .

Le Professeur d'Agriculture devait professer à l'Ecole Normale d'Instituteurs, faire des conférences agricoles dans le Département et prendre, en même temps, la Direction de la Station d'Agronomie.

M. Coste est nommé par arrêté préfectoral du 16 octobre 1876, à la place de M. Fabre, et exerce ses fonctions

jusqu'en 1881 ; à cette date, il est nommé aux mêmes fonctions dans le département de l'Aude.

Entre temps, avait paru la loi du 16 juin 1879 sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture et le décret du 9 juin 1880 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi.

La circulaire ministérielle du 15 janvier 1881 précise le rôle que le titulaire d'une chaire d'agriculture doit remplir auprès des paysans, témoignant ainsi du souci qu'avaient les Pouvoirs Publics de faire propager dans les campagnes les méthodes nouvelles.

Nous donnons ci-après quelques passages de ces instructions :

« Votre rôle, à ce point de vue, est d'éclairer les cultivateurs qui composeront ordinairement la plus grande partie de votre auditoire. Tout d'abord, il ne saurait être question, dans vos conférences, d'un cours analogue à celui que vous aurez à faire à l'Ecole Normale ; ici, rien de pareil : votre mission est de tenir les cultivateurs au courant des découvertes modernes et des inventions nouvelles d'une application économique avantageuse, de façon à ne rien leur laisser ignorer de ce qu'ils ont intérêt à savoir et à les entraîner dans le mouvement général du progrès auquel ils participent trop peu en raison de leur isolement. Vous aurez à leur faire connaître les réformes à introduire dans les procédés de culture, dans le choix et l'alimentation des animaux. Vous appellerez aussi leur attention sur la fabrication des engrais, leur utilisation, la manière d'en accroître la quantité en se servant des matières fertilisantes qui, trop souvent, se perdent dans les campagnes. Vous leur montrerez les avantages qu'il y a à bien choisir les semences, les variétés de plantes cultivées, à éliminer surtout des champs les mauvaises plantes qui prennent la place des bonnes, à combattre les parasites de toute nature qui ravagent les récoltes, etc... Vous développerez en eux l'amour du progrès et cet esprit d'initiative qui fait qu'on n'attend pas tout du pouvoir ou du temps, mais beaucoup de soi-même. Vous aurez besoin de citer en exemple les résultats obtenus par

les cultivateurs éclairés qui emploient de bonnes méthodes. Vous devrez, en un mot, vous efforcer de signaler, dans chaque localité, ce que l'agriculture devrait être et, après examen, indiquer ce qu'il faut faire. C'est en restant sur le terrain des améliorations pratiques, des opérations expérimentées et d'un intérêt immédiat, que vous saurez gagner la confiance du cultivateur et atteindre le but poursuivi.

« Pour remplir votre tâche, vous devez comprendre combien il sera utile, nécessaire, indispensable même de vous pénétrer des conditions de l'exploitation agricole des cantons où vous porterez la parole afin de connaître exactement le point important à traiter, le sujet à développer, l'amélioration à signaler. C'est en vous préparant par une étude attentive des localités que vous choisirez les sujets de vos conférences. Vous n'avez pas, d'ailleurs, à vous préoccuper de la variété à leur donner, l'objet traité pouvant être le même lorsque les conditions culturales de cantons différents présenteront une certaine analogie. L'essentiel est que la conférence porte avec elle un enseignement réel et une indication précise et nette des améliorations actuellement et économiquement réalisables.

« Je vous recommanderai, d'autre part, d'apporter une grande prudence dans les questions de théorie ou, mieux, de doctrine, que vous pourriez être tenté d'aborder. Vous adressant à des cultivateurs, à des praticiens qui ont pour eux le savoir que donnent les traditions, c'est-à-dire l'observation lente et patiente des faits, de génération en génération, vous ne vous appuierez que sur des vérités bien reconnues et des principes nettement posés par la science. Vous n'exposerez donc que des faits parfaitement établis, vous bornant à recommander les améliorations sanctionnées par l'expérience.

« Votre langage, pour la même raison, sera clair, simple, dénué de toute expression qui ne serait pas bien compréhensible pour tous vos auditeurs. Vous ne devrez pas perdre, en effet, de vue que, comme conférencier, votre rôle est d'être un vulgarisateur du progrès, ce qui n'exclut d'ailleurs, ni l'élévation de la pensée, ni l'élévation de la forme.

« Je vous engage à recourir, dans vos conférences, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à la méthode des démonstrations pratiques. Autant que possible, vous devrez chercher à mettre l'exemple à côté du précepte. Ainsi, quand vous vous proposerez de faire connaître les avantages de telle ou telle machine, votre enseignement oral gagnera à être suivi d'une démonstration sur le terrain. Qu'il s'agisse d'une houe ou d'une défonceuse, d'une moissonneuse, d'un semoir ou de tout autre instrument, vous devrez montrer la machine au travail ; vous la mettrez en comparaison avec les outils dont on se sert actuellement, vous ferez voir comment on la manœuvre, les avantages qu'on en tire, etc... Je suis d'ailleurs convaincu que vous trouverez toujours à proximité des agriculteurs de bonne volonté et des sociétés locales disposés à vous seconder pour ces démonstrations. Organisée de la sorte, votre conférence sera d'un grand attrait pour les populations, sûres de trouver près de vous quelque chose à apprendre.

« Je vous ai parlé d'outillage, mais bien d'autres sujets, tels que le choix des variétés végétales et animales, la greffe des vignes, l'effet de certains engrais ou amendements, les méthodes culturales, etc..., peuvent être aussi l'objet d'intéressantes démonstrations publiques. Il vous appartient de faire appel au concours des agriculteurs et des associations agricoles pour les organiser et de provoquer ainsi le goût des essais et des expériences pratiques.

« Je m'en tiens à ces indications générales, les besoins particuliers à chaque département ne pouvant être exactement appréciés que sur place.

.....

« Enfin, je désire, d'une manière toute particulière, que vous entreteniez des rapports suivis avec les Associations Agricoles du département. Sans aucunement entraver leur action propre, vous leur fournirez une collaboration active et dévouée pour l'organisation de leurs concours, l'impulsion à donner à leurs travaux et la direction à imprimer à leurs encouragements.

« L'agriculture nationale a accompli sans doute, dans ces dernières années, de grands progrès ; mais il lui reste encore beaucoup à faire. Loin de donner tout ce qu'elle pourrait produire, elle en est encore aux petits rendements. Elle ne parvient pas à subvenir à tous les besoins de la consommation, alors qu'avec les trésors de notre sol et de notre climat elle pourrait assurer la subsistance d'une population plus nombreuse.

.....

« En instituant les Chaires Départementales, le Gouvernement a voulu porter la lumière jusqu'au cœur des campagnes et faire concourir à l'œuvre poursuivie le personnel des professeurs dont vous faites partie. J'ai l'espoir que, pour ce qui vous concerne, vous ne faillirez pas à la tâche qui vous est dévolue ».

.....

*L'article* 1er *de la loi du* 16 *Juin* 1879, prescrivait que, dans le délai de six ans à partir de sa promulgation, il sera établi une chaire d'agriculture, d'après les règles qu'il indiquait, dans les départements non déjà dotés de cette institution.

L'article 2 prévoyait que les professeurs seraient nommés au concours qui aura lieu au chef-lieu du département.

*L'article* 5 dit que les professeurs seront chargés de leçons à l'Ecole Normale Primaire d'Instituteurs auprès de laquelle ils devront avoir, autant que possible, leur résidence, et aux autres Etablissement d'Instruction Publique s'il y a lieu ; ils donneront des conférences agricoles, dans les différentes communes du département, aux instituteurs et agriculteurs de la région.

*L'article* 10 prévoyait que, trois ans après l'organisation complète de l'enseignement de l'agriculture dans les Ecoles

Normales Primaires, les notions élémentaires d'agriculture seront comprises dans les matières obligatoires de l'enseignement primaire.

Au cours de l'année scolaire 1877-1878, nous avons retrouvé les sujets des conférences qui furent faites par M. Coste dans le Département, et qui montrent combien elles étaient particulièrement bien choisies :

— Conférences sur la culture jardinière et les engrais chimiques ;
— Les engrais commerciaux et les produits agricoles ;
— La culture de la pomme de terre et le tourteau ;
— La sériciculture, le grainage par sélection ;
— Le phylloxéra et la reconstitution des vignes ;
— L'appropriation des engrais aux besoins des plantes ;
— La fabrication du fumier de ferme ;
— Les tourteaux et les engrais chimiques ;
— La culture de la luzerne et les engrais qui lui conviennent ;
— La crise garancière et les moyens de la franchir ;
— Les irrigations et les engrais ;
— Les fourrages et l'engraissement du bétail ;
— La plantation et le greffage des plants américains.

Si nous en croyons les lettres adressées au Préfet par les Maires des communes où elles avaient lieu, ces conférences étaient très suivies et très appréciées.

Pour remplacer M. Coste, nommé dans l'Aude comme nous l'avons déjà dit, un concours fut décidé et un jury fut nommé, conformémnt aux prescriptions de l'article 2, de la loi du 16 juin 1879.

Le concours eût lieu le 8 août 1881 (six candidats l'affrontèrent) et dura plusieurs jours. Les candidats ayant été jugés insuffisants, aucun ne fut proposé au choix du Ministère. Un nouveau concours devait avoir lieu incessamment.

Le poste fut vacant jusqu'en 1887, année où des concours furent décidés dans huit départements, dont le Vaucluse.

A Avignon, les épreuves eurent lieu à partir du 27 juin 1887. Un seul candidat, M. ZARCHAREWITZ, se présenta et fut nommé par arrêté ministériel du 18 octobre 1887.

Le 22 mars 1892, une chaire spéciale d'agriculture est créée à Valréas. Le titulaire, M. MONTAGARD, est chargé du cours d'agriculture à l'Ecole Primaire Supérieure de cette ville et des conférences agricoles dans les communes de l'arrondissement d'Orange.

Le 18 novembre 1898, M. RIVIER remplace M. MONTAGARD. Il est lui-même remplacé, le 8 février 1900, par M. DUBOIS ; ce dernier, par M. DUSSERT, par arrêté ministériel en date du 1er juillet 1902.

M. DUSSERT a occupé la chaire avec beaucoup de compétence jusqu'au 24 juin 1919, où il est nommé à Valence. Il ne sera pas remplacé.

Le Professeur de la Chaire de Sériciculture d'Alès venait régulièrement, au cours de la fin du XIXme siècle, faire des conférences dans le Vaucluse.

En 1902 il fut demandé, sans résultat, pour les Basses-Alpes et le Vaucluse, la création d'une Chaire Régionale d'Apiculture.

En 1907, est créée, par arrêté ministériel du 1er mars 1907, une Chaire Spéciale d'Agriculture à Pertuis, pour l'arrondissement d'Apt. Cette chaire est supprimée en 1919.

La loi du 21 août 1912, relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture tranforme la Chaire Départementale d'Agriculture de Vaucluse en « Direction des Services Agricoles ».

Nous donnons ci-après un extrait de cette loi qui précise le rôle du Directeur Départemental et des deux professeurs attachés à la Direction :

## LOI DU 21 AOUT 1912
## RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DE L'AGRICULTURE

« *Article Premier.* — Il est institué, dans chaque département, une Direction des Services Agricoles en remplacement des chaires départementales d'agriculture, établies par la loi du 16 juin 1879.

« Cette Direction comprend dans ses attributions : la vulgarisation des connaissances agricoles ; — l'enseignement agricole dans les établissements d'enseignement public désignés par arrêté ministériel ; — le service des intérêts économiques et sociaux de l'agriculture, celui de la mutualité agricole ; — la statistique et le ravitaillement ; — la direction des champs d'expérience, les recherches ou missions techniques et, d'une manière générale, tous les services intéressant l'agriculture.

« Ne sont pas compris dans ces attributions les Services Vétérinaires et Forestiers, ni les Stations Agronomiques.

« *Art.* 2. — Le Professeur d'agriculture prend le titre de Directeur des Services Agricoles ; il est assisté par un ou plusieurs professeurs d'agriculture, titulaires de chaires spéciales, dont les circonscriptions sont variables et qui comprennent tout ou partie d'un ou plusieurs arrondissements.

« Ces circonscriptions peuvent s'étendre à une région encore plus importante lorsqu'il s'agit de Professeurs spécialistes (industrie latière, horticulture, apiculture, sériciculture, etc...).

« L'une des chaires aura son siège à la Direction des Services Agricoles.

« Les nouvelles chaires ne pourront être créées que dans la mesure des ressources budgétaires inscrites à cet effet et après engagement pris par le département ou les communes intéressées de payer les frais prévus à l'article 7 de la présente loi.

« *Art.* 3. — Les professeurs d'agriculture sont nommés au concours.

« Les candidats devront, pour être admis au concours de professeur d'agriculture, être français, âgés de 25 ans au moins, posséder le diplôme d'Ingénieur Agronome (Institut National Agronomique) ou celui d'Ingénieur Agricole (Ecole Nationale d'Agriculture) et justifier d'un stage effectif et complet de deux années consécutives au moins sur une ou plusieurs exploitations agricoles, accompli postérieurement à l'obtention des diplômes précités.

« *Art.* 7. — Les frais de tournées des titulaires des chaires d'agriculture, dénommées actuellement chaires spéciales, sont obligatoirement à la charge des départements ou communes, sur la demande desquels seront faites ces tournées. Ils seront fixés d'après un tarif minimum établi par un règlement d'administration publique.

« *Art.* 9. — Les Directeurs sont chefs des Services Agricoles dans leur département et jouissent de toutes les prérogatives attachées à ce titre. Le contrôle des professeurs d'agriculture est placé dans leurs attributions.

Les Directeurs des services agricoles et les professeurs sont placés sous l'autorité du Ministre que s'exerce, soit directement, soit par l'intermédiaire administratif des Préfets ou l'intermédiaire technique des Inspecteurs généraux et des Inspecteurs de l'Agriculture.

Le Directeur des Services Agricoles est le conseiller technique des cultivateurs et de leurs nombreuses associations ; il fait partie de droit de toutes les commissions où les intérêts agricoles sont en jeu et collabore, en outre, aux travaux des divers comités ou commissions dont il est membre.

Il est consulté obligatoirement sur les demandes de subventions formulées par les groupements agricoles.

Il donne son avis sur les programmes de tous les concours agricoles dont il assure le Commissariat Général.

Il est enfin, d'une manière permanente, en contact avec les populations rurales, par des conférences, des communications à la presse, des consultations écrites ou verbales.

## II) Les Sociétés et Groupements agricoles

1° *Les Chambres d'Agriculture et les Comices.* — L'article 6 de la loi du 20 mars 1851 crée au chef-lieu de chaque département une Chambre d'Agriculture composée d'un nombre de membres égal à celui des cantons du département. Les Comices éliront autant de membres qu'il y aura de cantons dans leur circonscription.

Les membres ainsi élus devront avoir leur résidence ou leurs propriétés dans les cantons qu'ils seront appelés à représenter. Aux termes de l'article 4, de la même loi, le Conseil Général doit fixer la circonscription des Comices sur la proposition de M. le Préfet. Enfin, suivant l'article 9, dans le cas où un Comice n'aurait pas été formé dans l'une des circonscriptions déterminées par le Conseil Général, il sera pourvu par ce Conseil au choix des représentants de cette circonscription.

Il existe en Vaucluse :

a) Une Société d'Agriculture dont le siège est à Avignon et qui, par délibération en date du 16 août 1851, a demandé à être assimilée à un Comice pour la circonscription de l'arrondissement d'Avignon ;

b) Une deuxième Société d'Agriculture, dont le siège est à Orange, et qui a de même demandé, le 19 août 1851, à être assimilée à un Comice pour la circonscription de l'arrondissement d'Orange.

La Commission compétente du Conseil Général est d'avis :

1) D'assimiler la Société d'Agriculture de Vaucluse, dont le siège est à Avignon, et celle d'Orange, à des Comices dont la circonscription embrassera, pour le premier, tout

l'arrondissement d'Avignon et, pour le deuxième, tout l'arrondissement d'Orange ;

2) Que les Comices qui pourront se former dans les arrondissements d'Apt et de Carpentras auront chacun toute la circonscription de l'arrondissement ;

3) De pourvoir, dès à présent, au choix d'un membre de la Chambre d'Agriculture pour chacun des cantons de l'arrondissement de Carpentras et de l'arrondissement d'Apt, où il n'existe point encore de Comice ;

4) Que les membres de la Chambre d'Agriculture, appelés à représenter les arrondissements d'Avignon et d'Orange, seront élus par les Comices.

Le Conseil Général nomme cinq membres pour l'arrondissement de Carpentras, et quatre membres pour l'arrondissement d'Apt, où il n'existe pas de Comice.

La Chambre est convoquée par le Préfet, par lettre du 29 juin 1852, pour le 2 août suivant.

Les membres venaient d'être nommés et les convocations lancées pour la première réunion, quand il fallut appliquer le nouveau *décret du* 25 *mars* 1852 sur la matière. Ce décret considère que si la loi du 20 mars 1851 a satisfait, en principe, au vœu généralement exprimé d'une représentation officielle de l'Agriculture, elle offre néanmoins, dans l'application, des difficultés très graves, tant sous le rapport du mode d'élection, que sous celui des atteintes qu'elle porte à la liberté d'action des Sociétés d'Agriculture et des Comices Agricoles.

Aussi, il crée une Chambre d'Agriculture dans chaque arrondissement (*article* 1er), pour permettre à ses membres des déplacements moins onéreux que s'ils sont obligés de venir au chef-lieu et, aussi, afin de leur permettre des réunions plus fréquentes.

L'*article* 2 indique que les Chambres consultatives d'Agriculture sont composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre soit inférieur à six.

L'*article* 3 charge le Préfet de désigner, dans chaque canton, pour faire partie de la Chambre d'agriculture, un agriculteur notable ayant son domicile ou des propriétés dans le canton.

Les membres des Chambres d'Agriculture sont nommés pour trois ans. Ils sont toujours rééligibles.

L'*article* 4 donne la Présidence de la Chambre du chef-lieu du département au Préfet. Les Chambres des arrondissements seront présidées par les Sous-Préfets. Les Vice-Présidents sont élus par les membres.

L'*article* 5 précise que le Préfet fixe, chaque année, l'époque de la session ordinaire des Chambres d'agriculture de son département, en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

L'*article* 6 détermine le rôle des Chambres d'agriculture. Elles présentent au Gouvernement leurs vues sur les questions qui intéressent l'agriculture.

Leur avis peut être demandé sur les changements à opérer dans la législation en ce qui touche les intérêts agricoles et, notamment, en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'Etat et du département, enfin sur l'établissement des Ecoles Régionales d'agriculture et des Fermes-Ecoles.

Elles sont aussi chargées de la statistique agricole de l'arrondissement.

L'*article* 8 laisse au Préfet et aux Sous-Préfets le soin de loger les Chambres pour la tenue des séances.

Leurs budgets, visés par le Préfet, sont présentés au Conseil Général pour approbation ; ils font partie des dépenses obligatoires du Départemnet.

Ce décret était suivi d'une *circulaire ministérielle, en date du* 20 *juin* 1852, extrêmement précise et claire, quant

aux observations relatives à la tenue des sessions des Chambres.

Elle précisait les questions que le Ministre désirait leur voir étudier :

a) Altération des plantes alimentaires et insectes nuisibles ;

b) Distribution des encouragements à l'agriculture ;

c) Drainage ;

d) Emploi du sel pour les usages agricoles ;

e) Crédit agricole ;

f) Statistique agricole.

(Pour le détail, voir la circulaire ministérielle du 20 juin 1852, Annexe page 1).

En Vaucluse, les Chambres d'Agriculture furent tout de suite prêtes à fonctionner et se réunirent chacune dans leur arrondissement, au lieu du chef-lieu du Département comme le préovoyait la loi du 20 mars 1851.

Elles purent chacune répondre aux questions que le Ministre leur demandait d'étudier, les réponses devant lui être communiquées le 1er décembre 1852 au plus tard.

Ces Chambres se réunirent assez régulièrement, sauf au début du siècle, où elles restèrent quelques années en sommeil.

Elles reprirent leur activité, un peu après 1910, pour disparaître avec les nouvelles Chambres d'Agriculture en 1924.

Ces Chambres Départementales d'Agriculture, créées par la *loi du 3 janvier* 1924, ont été constituées en 1927 pour la première fois.

Celle du Vaucluse comprend vingt membres, dont seize (quatre par arrondissement) sont élus par les électeurs, et quatre (un par arrondissement) par les groupements agricoles (associations, syndicats, fédérations).

Il serait trop long d'exposer ici, même succinctement, l'activité de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

La Chambre d'Agriculture s'est appliquée à l'étude de toutes les questions intéressant, tant la production agricole, les prix de revient, les débouchés, que l'organisation professionnelle et l'amélioration des conditions de vie des cultivateurs, l'enseignement, les concours agricoles, etc...

Elle a, en particulier, subventionné la Fédération des Syndicats Ovins pour intensifier l'élevage et l'amélioration du cheptel et créé, comme nous le verrons plus loin, un troupeau de béliers, pépinière de la race Southdown.

2° *Office Agricole Départemental.* — L'Office Départemental Agricole du Vaucluse, créé par la *loi du* 6 *janvier* 1919, instituant les Offices Agricoles Départementaux et Régionaux, a fonctionné régulièrement jusqu'au 1er janvier 1936, date à laquelle il a été supprimé en exécution du *décret-loi du* 30 *octobre* 1935.

Cet organisme a poursuivi activement, dès le début de sa création, l'intensification de la production agricole et l'amélioration des méthodes de cultures.

Au cours des cinq dernières années, ses efforts se sont consacrés de plus en plus sur l'amélioration qualitative de la production végétale et animale, la diminution des prix de revient, la standardisation, la bonne présentation et la vente des produits du sol par les groupements coopératifs.

La réalisation du programme d'action de l'Office Départemental a été obtenue avec la collaboration des associations agricoles et sous la direction et le contrôle du Directeur des Services agricoles, Conseiller technique et agent d'exécution des décisions de l'Office.

3° *La Société Départementale d'Agriculture.* — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la Société d'Agriculture est restée associée, pendant de longues années, à l'Athénée, dont elle formait une section agricole. Ce n'est qu'en 1849 qu'elle devint autonome, sous le nom qu'elle a encore aujourd'hui : « *Société Départementale d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse* ».

Le rôle qu'elle a joué en Vaucluse est considérable et le programme qu'elle s'était tracé, et qui a été publié en 1852 dans son premier bulletin, a été tenu. Le voici :

« Sans prétendre dicter ses préceptes, la Société donnera des avis ou des conseils ; en même temps elle recueillera les conseils et les avis de ceux qui voudront opposer leur doctrine ou leur expérience à l'expérience ou aux doctrines de ses membres.

« Lorsqu'elle croira avoir rencontré un préjugé nuisible, elle le combattra franchement ; lorsqu'un doute lui sera opposé ou suggéré, elle s'efforcera de l'éclaircir ; lorsqu'on lui démontrera qu'elle avait accueilli une erreur, elle s'empressera de le reconnaître, heureuse d'avoir appris en voulant enseigner ».

A partir de 1852, notre Société a été toujours au premier rang pour éclairer l'opinion publique et nous devons lui rendre ce témoignage que son action a été grande et prospère.

Sa tâche n'a pas toujours été facile, comme nous allons le voir, au cours des trois grandes périodes qu'a traversé l'agriculture vauclusienne.

1° La première période, qui va de 1857 à 1869, est marquée par une prospérité sans exemple. Tous les efforts doivent tendre à développer la richesse et à multiplier les sources du profit. C'est ce qu'a fait la Société en multipliant ses concours qui se tiennent à Avignon en 1857, à L'Isle-sur-Sorgue en 1858, à Cavaillon en 1859, à Apt en 1862 et 1868.

Des expositions florales et maraîchères ont lieu à Avignon en 1857, 1862, 1865, 1866 et 1869.

Des concours d'animaux gras sont régulièrement organisés à Avignon, chaque année, de 1859 à 1870, sauf en 1860, 1865 et 1869.

L'industrie séricicole traverse une crise à cette époque. Les cultivateurs, vers 1860, ne savent plus où trouver de la graine suffisamment saine pour leur faire espérer une récolte. On crée un établissement d'essais précoces de vers

à soie et la Société construit une serre pour ces essais (1860).

Elle organise une mission en Bulgarie et en Anatolie pour le grainage des vers à soie. En 1862, elle organise un concours agricole et, ainsi, nos agriculteurs obtiennent des graines saines jusqu'à ce que l'immortel Pasteur leur donne le moyen de faire un grainage rationnel et scientifique.

En 1858, elle contribue à la création de courses de chevaux et de la Société Hippique ; elle obtient au Pontet un dépôt d'étalons.

En 1858, elle provoque des essais de culture de sorgho et, en 1866, de culture du tabac.

Elle étudie la maladie de l'olivier et des vers à soie (1865-1867).

Dès 1865, elle préconise les machines à battre le blé dans le Vaucluse.

2° La deuxième période, qui va de 1869 à 1884, est celle où l'agriculture vauclusienne est profondément atteinte : nous avons vu la vigne qui mourrait du phylloxéra, la garance abandonnée pour l'alizarine artificielle. Deux sources de richesses sont taries coup sur coup !

Dès que le phylloxéra est signalé dans le Vaucluse, la Société nomme une Commission de quatre membres pour étudier la maladie.

L'un d'eux, M. Planchon, découvre que les points jaunes rencontrés sur les racines des plants de vignes malades sont constitués par des agglomération de petits êtres presque microscopiques qui dévorent ces racines et que ces êtres sont des phylloxéras.

Ce même M. Planchon préconise, comme moyen le plus efficace pour éviter ce fléau, l'utilisation de plants américains, méthode aujourd'hui universellement adoptée.

Pour conserver les vignobles anciens, le premier procédé employé fut la submersion hivernale ; le sulfure de carbone fut mis à l'honneur par un des membres de la Société, M. de la Paillonne qui, le premier, a observé la résistance de la vigne française dans les sables, et provoqué,

par son exemple, les plantations de la vigne dans les sables du bord de la mer.

En résumé, l'honneur de la découverte du phylloxéra revient à la Commission des Recherches de la Société d'Agriculture de Vaucluse et, sur les quatre procédés employés à la combattre, deux ont été découverts par des membres de notre Société.

Pour lutter contre l'abandon de la garance, la Société, de 1871 à 1879, fait des essais de culture de la ramie et de l'igname de Chine ; en 1874, des essais de culture de l'arachide et de la betterave.

Dès 1884, elle cherche à développer les expéditions vers l'extérieur de nos fruits et de nos légumes.

Elle s'occupe de la réglementation des canaux de la Durance (1882).

Des concours de faucheuses et moissonneuses (1874 et 1876) ; des études sur le rouget du porc (1877 et 1880), la betterave, le sorgho, le tabac, la ramie et surtout la vigne, sollicitent son attention.

3° La troisième période, qui va de 1884 à 1914, est une période de luttes où les revendications économiques prennent la première place : les tarifs de transport doivent être dégrevés (1884) ; la Société formule des réclamations contre le traité franco-italien en 1886, effectue des études sur le crédit agricole...

Dès la loi de 1884, elle crée sans tarder divers syndicats qui se fondent, comme nous allons le voir, dans le Syndicat Agricole Vauclusien, actuellement si prospère.

En 1887, est créé le Syndicat Général des Sériciculteurs.

La question des eaux de la Durance, après une lutte homérique entre le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, est tranchée par le vote du projet élaboré par la Société d'Agriculture et la Chambre de Commerce de Vaucluse.

Jusqu'en 1914, la Société s'est maintenue à la hauteur de sa mission ; après la guerre de 1914-1918, elle a repris son rôle mais, il faut l'avouer, avec moins de zèle ; elle a

continué, mais elle n'a plus le rôle prépondérant que nous lui connaissions. Pourquoi ?

D'abord, parce que la suppression, en 1908, de l'Ecole d'Agriculture lui enlevait une pépinière de jeunes agriculteurs qui, en sortant de l'Ecole, s'y faisaient inscrire, sûrs de trouver là avec les conseils de leurs anciens maîtres, leurs camarades.

Enfin, et surtout, la création par le Ministère de l'Agriculture, des grands Services Départementaux, chargés d'éclairer les cultivateurs sur tous les progrès de l'agriculture qui, avec l'abandon par les jeunes, lui a porté un coup que la guerre actuelle n'a pas conjuré, au contraire.

Quoi qu'il en soit, pour conclure, nous ne pouvons que faire nôtres les paroles prononcées par M. Ricard, Vice-Président de la Société d'agriculture, lors de son cinquantenaire, en 1899 :

« Je ressens très vivement l'impression que notre Société a noblement rempli le rôle que ses fondateurs lui avaient assigné. Elle a toujours défendu les intérêts de notre beau département avec énergie et sans une défaillance. Les crises les plus épouvantables ne l'ont pas abattue et elle a su faire violence au succès. J'ai le ferme espoir que nous saurons continuer l'œuvre de nos devanciers qui resteront toujours nos modèles ».

4° *Les Associations Syndicales de Vaucluse.* — Les associations syndicales sont nombreuses en Vaucluse et certaines sont très anciennes. On rencontre :

1°) Des syndicats de défense contre les fleuves, rivières ou torrents, appelés aussi syndicats « d'endiguement » contre :

a) le Rhône ;
b) la Durance ;
c) les autres cours d'eau.

2°) Des syndicats qui ont un double but : défendre contre la dévastation et en même temps assainir les vallées parcourues par des cours d'eau, soit torrentiels, soit sans embouchures libres.

3°) Des associations d'assainissement ou de dessèchement.

4°) Des syndicats à la fois d'assainissement et d'arrosage.

5°) Des syndicats d'irrigation.

Ceux-ci s'étaient réunis en Fédération et comprenaient plus de 200 syndicats.

Le plus important de tous est le *Syndicat Agricole Vauclusien* (S.A.V.), fondé le 26 novembre 1887, par la réunion de deux syndicats qui s'occupaient, l'un de la vente des vins et huiles, l'autre de celle des engrais. Ces deux syndicats avaient été créés tout de suite après la loi de 1884 et furent patronnés par la Société Départementale d'agriculture qui facilita leur fusion.

Le programme du S.A.V., à l'origine, fut le suivant :

1°) Etudier et défendre les intérêts agricoles et économiques de ses membres.

2°) Procurer à ses sociétaires, aux meilleures conditions de prix et de garantie, toutes les matières, produits, machines et objets utiles à l'agriculture. Acheter en commun les engrais, les semences, les insecticides et prévenir, par son contrôle, les fraudes dont ils sont susceptibles.

3°) Employer tous les moyens en son pouvoir pour déterminer un courant normal de vente des produits agricoles de la région, tels que huiles, vins, raisins, fruits, légumes, céréales, etc..., et rapprocher autant que possible le producteur du consommateur .

4°) A cet effet, établir un système régulier de publicité et de propagande ; instituer un bulletin régulier d'offres et demandes, ainsi qu'un Office de renseignements.

5°) Etudier et organiser des jurys de conciliation ainsi que le crédit mutuel agricole.

6°) Organiser une Union des Syndicats Agricoles.

Depuis qu'il existe, le S.A.V. a toujours lutté pour l'amélioration de l'agriculture vauclusienne dans tous les domaines.

En 1896, il facilite l'union betteravière des Syndicats Agricoles de la vallée du Rhône.

En 1898, le 17 mai, il crée la Caisse de Prévoyance et de Crédit Agricole.

En 1900, il concourt à l'organisation de la section des maraîchers d'Avignon, participe à l'Exposition Universelle de Paris, où il obtient une médaille d'or.

En 1901, le 13 juillet, c'est, sous son impulsion, la création de la Caisse de Retraites.

En 1904, le 10 février, c'est la création de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, et, le 17 février, la création de la Caisse Régionale d'Incendie.

En 1905, le S.A.V. envoie en Allemagne un délégué pour étudier la question de l'exportation des produits maraîchers.

En 1912, il s'élève contre les projets de captation des eaux de la Durance au profit des Bouches-du-Rhône.

En 1914, il est chargé, par le Gouvernement, de la répartition de tous produtis anti-cryptogamiques, engrais, nitrate de soude, etc... Après la guerre, il crée de nombreux entrepôts dans le Département.

En 1924, le 6 août, c'est la création de la Caisse Régionale accidents.

En 1929, le 22 juin, création de la Caisse d'Assurances sociales et, le 19 octobre, création de la Caisse d'Economie et de Crédit.

En 1931, le 1er septembre, création de la Caisse Mutuelle contre la grêle.

En 1935, le 12 février, c'est enfin la création de la Caisse d'Assurance contre la Mortalité du bétail.

Mais la branche la plus importante de l'activité du Syndicat Agricole Vauclusien est l'approvisionnement des syndiqués en produits nécessaires à l'exercice de leur profession d'agriculteur : engrais, produits insecticides, produits anti-cryptogamiques, etc... Il procure les semences sélectionnées à ses adhérents.

Tous ces produits sont livrés au plus juste prix et sont de toute première qualité.

A l'heure actuelle, le Syndicat Agricole Vauclusien compte plus de dix mille adhérents.

### III) **Les Coopératives**

1° *Caves Coopératives.* — En Vaucluse, nous dit M. Magnier, dans sa brochure sur la Fédération des Caves Coopératives, c'est en 1913, à l'occasion d'un concours agricole organisé par la Société Départementale d'agriculture, que fut décidée la fondation, à Bonnieux, de la première Cave Coopérative du département. Cette Cave ne fut réalisée à cause de la guerre 1914-1918, qu'en 1920.

Aujourd'hui, M. G. Gorrichon, Ingénieur en Chef du Génie Rural, nous apprend, dans son ouvrage sur « l'Equipement Rural en Vaucluse », que 44 caves, ayant une capacité de l'ordre d'un million d'hectolitres, vinifient 600 à 650.000 hectolitres en année moyenne, c'est-à-dire environ la moitié de la production départementale qui oscille entre 1.690.159 hectolitres, pour 42.397 hectares en 1935 (année exceptionnelle), et 895.256 hectolitres pour 41.328 hectares en 1936 (année déficitaire) (1).

Les Caves Coopératives en Vaucluse sont des coopératives à vente en commun, auxquelles le vigneron se borne à remettre sa vendange, se déchargeant de tout souci de vinification et de vente, pour ne conserver que le droit à toucher une somme d'argent proportionnelle à la quantité et, quelquefois aussi, à la qualité de ses apports.

Les services rendus aux propriétaires, dit M. Gorrichon, par les caves coopératives, ne se limitent pas au traitement de la vendange et des vins ; en tant que groupements, elles ont très souvent construit des annexes qui leur permettent de loger, avant leur répartition, les engrais et les produits anti-cryptogamiques qu'elles achètent pour le compte de leurs adhérents qui trouvent ainsi, dans la coopérative, l'organisme qui les dispense de tout souci et qui leur permet de se consacrer exclusivement à la culture de la vigne (1).

---

(1) G. Gorrichon. L'Equipement Rural en Vaucluse. 1940.

2° *Coopératives de Blé.* — Elles ont pour but d'effectuer ou de faciliter, dit M. Gorrichon, toutes les opérations concernant la conservation et la vente en commun des blés provenant des exploitations des associés par des usagers, admis sous certaines conditions, fixées par l'article 5 de la loi du 15 août 1936 (1).

La fonction de la coopérative de blé est d'acheter le blé de ses adhérents et des usagers au prix et dans les conditions fixées par l'Office National des Céréales. Elle achète tous les blés qu'on lui apporte et paie immédiatement le prix des blés à leur livraison, jusqu'à concurrence de cinquante quintaux au maximum (qui pourront être portés à soixante-quinze quintaux, par décision du Conseil Central) ; pour le surplus, un acompte des trois quarts de la valeur est accordé.

Le vendeur qui demeure dépositaire de la marchandise non livrée peut exiger un acompte pouvant atteindre les deux tiers de la valeur actuelle du blé vendu ; cet acompte ne comporte pas d'intérêts.

Pour permettre ces nombreuses avances d'argent par les Coopératives, il leur a été consenti, selon certaines règles, des crédits importants.

La seconde fonction de la Coopérative est, après l'avoir payé, de conserver le blé.

Pour cela, on a construit des silos qui permettent le stockage. Ces silos, non seulement permettent avec plus de sûreté la bonne conservation des stocks, mais encore offrent à la Coopérative la possibilité de trier les blés et de constituer des lots commerciaux de qualités différentes, qui assureront la vente à de meilleures conditions.

La vente en commun, opérée suivant l'échelonnement et aux prix imposés par la loi, constitue le dernier terme du rôle de la Coopérative.

M. Gorrichon, à qui nous empruntons tous ces renseignements, nous indique qu'en Vaucluse, dès 1937, deux silos furent édifiés : l'un à Valréas, l'autre à Orange. En 1938,

---

(1) G. Gorrichon (déjà cité).

LE THOR. — Vue générale de la Gare d'Exportation

à la Tour-d'Aigues, un magasin à blé est construit. En 1938, des magasins sont créés à Apt, Bollène et Cucuron ; à la Tour-d'Aigues, le magasin est agrandi. En 1939, Orange agrandit ses installations ; Vaison-la-Romaine et Pertuis créent un magasin.

Pour tout le Département, à la fin de 1939, la capacité des coopératives de blé créées est de 113.800 quintaux, dont 66.000 quintaux de cellules et 47.800 de magasin.

3° *Autres Coopératives.* — Il existe deux coopératives oléicoles, l'une à Beaumes-de-Venise, l'autre à Malemort-du-Comtat, et une coopérative fruitière à la Tour-d'Aigues.

## IV) **Le Crédit Agricole**
## **(Caisses de Crédit)**

C'est le 10 *février* 1904 que la *Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Avignon* fut créée par les Présidents des divers Groupements Agricoles existant dans la région.

Après toutes sortes de difficultés qu'elle réussit à vaincre, elle finit par être adoptée par les paysans, et des Caisses locales furent organisées un peu partout.

La *loi du 5 août* 1920 est venue coordonner et unifier toute la législation antérieure en y apportant de très heureuses améliorations. Cette loi est la charte qui régit actuellement le Crédit Agricole.

Elle spécifie les opérations que les Caisses de Crédit agricole sont autorisées à effectuer et qu'on peut grouper en deux titres principaux : les prêts et les dépôts de fonds.

1° *Prêts.* — L'article 6, de la loi précitée, prévoit trois sortes de prêts pouvant être consentis par les Caisses de crédit et correspondant aux opérations diverses qui peuvent se présenter dans l'agriculture.

a) *Prêts à court terme.* — Ils sont nécessités par les dépenses courantes de l'exploitation (salaires d'ouvriers, achats d'engrais, de semences, de produits anti-cryptoga-

miques, avances sur récoltes, etc...) et leur durée est celle de l'opération avec maximum d'un an environ.

Comme garantie, elle a les cautions, les titres en nantissement et, surtout, la garantie morale ;

b) *Prêts à moyen terme.* — Ils sont destinés à permettre l'aménagement et la reconstitution d'exploitations rurales (achat d'animaux, de matériel agricole, frais d'agrandissement et de réparation de bâtiments agricoles, etc...)

Ces prêts sont destinés à la réalisation d'opérations de durée assez longue et comportent, pour cela, un certain délai d'amortissement (un à dix ans).

Les garanties peuvent être les cautions des parents du propriétaire ou des tiers, des dépôts de titres, des inscriptions hypothécaires, etc... Le maximum du prêt est de soixante mille francs ;

c) *Prêts à long terme.* — Il s'agit cette fois de l'achat de petites propriétés rurales ou d'aménagements fonciers dans les petites exploitations agricoles.

Ces prêts bénéficient de conditions spéciales très avantageuses : intérêts 2 % ; remboursement en 25 annuités maximum, délai qui est limité également par l'âge des emprunteurs, ces derniers ne pouvant dépasser 65 ans d'âge à la dernière annuité de remboursement.

Les pensionnés de guerre ont des avantages plus appréciables encore, puisque l'intérêt n'est plus que de 1 % et qu'il est bonifié, s'il y a des enfants au-dessous de 16 ans.

La garantie demandée sera l'inscription hypothécaire sur la propriété achetée, le dépôt de titres, etc...

2° *Dépôts de fonds.* — La Caisse Régionale reçoit les dépôts de fonds en compte-courant, à vue ou à échéance.

Actuellement, les dépôts à vue bénéficient d'un intérêt de 1,50 %, net de tous frais.

Les dépôts à échéances bénéficient actuellement d'un intérêt payable à terme échu et qui est de :

Pour 1 an ..... 2 %
Pour 2 ans ..... 2 1/2 %
Pour 5 ans ..... 3 %

Le mouvement des dépôts, durant ces dernières années, à la Caisse d'Avignon, est en progression sensible :

De 145.775 francs, en 1921, ils sont passés à 4.087.809 francs en 1924, à 13.722.473 francs en 1925, à 16.000.000 francs en 1926, pour arriver, ces dix dernières années, aux chiffres suivants :

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE 1933 A 1943 INCLUS

| Année | Capital social | Avances totales de l'Etat | Total des frais en fin d'année | Effets et chèques à l'encaissement | Dépôts de fonds à vue et à échéances |
|---|---|---|---|---|---|
| 1933 | 2.257.500 | 33.868.832 | 56.000.000 | 65.875.000 | 124.649.080 |
| 1936 | 2.509.500 | 31.254.940 | 57.000.000 | 62.077.400 | 105.517.755 |
| 1939 | 2.539.400 | 25.414.313 | 44.000.000 | 101.274.750 | 166.590.000 |
| 1943 | 2.631.600 | 19.084.062 | 18.405.000 | 431.529.577 | 734.890.000 |

RÉSERVES TOTALES

1933 ..... 4.436.171 13
1936 ..... 5.849.303 05
1939 ..... 7.484.883 34
1943 ..... 10.683.828 60

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Avignon est devenue la banque des agriculteurs. A la tête, nous trouvons la Caisse Nationale de Crédit Agricole, dont le siège social est à Paris. Puis, viennent les Caisses Régionales, véritables agences départementales et les Caisses locales, au nombre de 42 en Vaucluse, qui peuvent être assimilées à des sous-agences affiliées aux Caisses Régionales.

La faveur dont jouit la Caisse d'Avignon auprès des agriculteurs serait démontrée, s'il en était besoin, par la confiance qu'elle leur inspire.

## V) Les Irrigations en Vaucluse

### (Canal de Carpentras)

Nous avons vu, au début de ce travail, que dès le début du XIX^me^ siècle, il existait dans notre département un système d'irrigation très important qui jouait déjà un rôle prépondérant en Vaucluse.

C'est grâce à ces canaux que les agriculteurs peuvent faire varier à leur gré les cultures des plantes les plus rémunératrices et que les prairies naturelles et artificielles, ainsi que les cultures maraîchères, s'y développent chaque jour en donnant des rendements de plus en plus intéressants.

La qualité de l'eau que l'on emploie est excellente. Les eaux utilisées sont bien aérées, contiennent des sels minéraux, des matières organiques et de l'acide carbonique en dissolution. Les eaux de la Durance sont très fertilisantes et ont servi à colmater de grandes surfaces autrefois en garrigues.

Mais, comme le dit l'auteur de la « Monographie du Département de Vaucluse », publiée en 1935, il faut noter que si les Papes et leurs subordonnés ont organisé d'une façon complète pour leur époque les irrigations dans leur possession du Comtat, ils se sont servis, dans ce but, de canaux déjà existants et qui, primitivement, avaient été créés en vue d'un autre objet, à savoir, faire mouvoir les moulins à farines ; les arrosages ne furent postérieurement consentis aux riverains de ces canaux que par des concessions spéciales.

Nous allons faire très succinctement l'historique de ces canaux pour en arriver à celui de Carpentras, qui est le plus récent.

#### 1° Canaux — Origine — Importance

a) *Canal de Vaucluse.* — Les eaux en sont froides et très crues, d'un faible pouvoir de colmatage, mais c'est le plus ancien canal de la région. On croit que sa construction

doit remonter à 976. Ce n'est que vers 1204 que les eaux furent concédées aux riverains pour irrigation. Il n'y eut aucun changement jusqu'en 1791, époque à laquelle le canal devient propriété nationale ; mais l'Etat en avait négligé complètement l'administration, ce qui provoqua un état d'anarchie très préjudiciable aux intérêts des riverains.

Ce n'est qu'en 1790 que la distribution des eaux fut réglementée, mais les résultats ne furent guère meilleurs et les usagers du canal réclamèrent la constitution d'un syndicat dans lequel les divers intérêts seraient représentés. C'est par un arrêté du 8 juin 1807 que ce Syndicat fut mis sur pied.

b) *Canal de Saint-Julien et de Cabedan-Vieux* (4.400 *litres*). — Le canal de Saint-Julien, dont l'origine remonte au XIIme siècle, est très important, car il a transformé complètement la région qu'il arrose, ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes :

« En 1566 (tel est le tableau de la plaine de Cavaillon fait par le Pape Pie V), c'est une grande étendue de sables arides, dénuée de terre, impropre à la culture. Non seulement ces terrains sont inutiles et infertiles, mais ces sables, soulevés par les vents et transportés en masse, dévastent les terres voisines ».

Cette description d'une région à ce point désertique s'applique à la fertile plaine de Cavaillon qui est, sans conteste, la plus riche du Midi de la France ; elle nous semble aujourd'hui un paradoxe inconcevable. C'est là une preuve que les eaux riches en limon, que roulent nos rivières, contiennent une véritable richesse et que la diffusion des méthodes d'irrigation et de colmatage pourrait fournir, encore aujourd'hui, à l'agriculture un nouvel apport considérable de terres fertiles.

C'est vers 1733 que le canal a pu s'organiser d'une façon sérieuse et définitive.

C'est en 1818 qu'on voit apparaître, pour la première

fois, l'organisation syndicale telle que nous la concevons aujourd'hui.

Ce canal se développe sur un parcours de 25 kilomètres et arrose les communes de Cheval-Blanc, Cavaillon, L'Isle-sur-Sorgue, le Thor, Caumont. Il a une partie commune avec le canal de Cabedan-Vieux.

Il utilise au mieux son volume de 4.000 litres, puisqu'il arrose effectivement plus de 3.000 hectares. Ce résultat est dû à l'excellent aménagement des terres ; l'eau est prise malgré tout à volonté par les cultivateurs.

c) *Canal de l'Isle* (2.000 *litres*). — Il a été créé vers 1850 par l'Association du Canal de l'Isle ; il a un pracours de 11 kilomètres et arrose une surface de 900 hectares environ, avec une concession de 2.000 litrss. Il arrose les communes de l'Isle-sur-Sorgue, Robion, Lagnes, Le Thor, Gadagne, Jonquerettes, Saint-Saturnin, Caumont, Entraigues.

d) *Le Canal Mixte*, est le tronc commun des canaux de Cabedan-Neuf, Plan-Oriental, l'Isle et Carpentras (23 kilomètres depuis sa prise jusqu'à l'origine du canal de l'Isle).

e) *Canal Crillon* (2.000 *litres*). — Il a été créé vers 1769, par le Duc de Crillon. Il est important de remarquer que ce canal a été créé, dès son origine, en vue de l'irrigation et non point pour faire mouvoir des moulins ou des usines. C'est ce qui explique que son organisation, dès le début, a toujours bien fonctionné.

Ce canal a complètement colmaté des garrigues, autour de Montfavet, qui sont aujourd'hui des prairies de première qualité.

Il a un parcours, y compris des canaux secondaires, d'environ 33 kilomètres et arrose les communes d'Avignon, Morières, Sorgues, soit environ 900 hectares.

f) *Canal Puy*. — Il date du commencement du XIX$^{me}$ siècle et a été créé par M. Puy, maire d'Avignon, pour arroser ses propriétés. Il a pris peu à peu un très grand déve-

loppement, grâce aux efforts de son créateur, puis de son gendre, M. de Cambis, qui vendirent plusieurs droits d'arrosage à des propriétaires riverains, moyennant une redevance annuelle.

Le domaine de M. de Cambis ayant été morcelé, les nouveaux propriétaires obtinrent également des autorisations d'arrosage moyennant une redevance payée aux héritiers de M. de Cambis qui avaient conservé la propriété du canal.

g) *Canal de l'Hôpital* (2.000 *litres*). — Son origine remonte au XIIme siècle. Il parcourt 10 kilomètres en arrosant 700 hectares. Sa prise d'eau est en amont du pont de Bompas.

### 2° Canal de Carpentras

Ce canal, conçu en 1561, n'est inauguré qu'en 1857, et représente près de trois cents ans d'efforts, de projets divers et de querelles politiques. Encore, nous dit M. Caillet dans son magnifique livre sur « Le Canal de Carpentras », s'en fallut-il de peu qu'il fut irrémédiablement abandonné au moment où sa réalisation était considérée comme définitive (1).

Là, nous dit l'auteur, où la Cour de France, les Etats du Comtat, de grands Seigneurs, d'habiles Ingénieurs et des Capitalistes avaient échoué à plusieurs reprises, un groupe d'hommes intelligents et tenaces, qu'une même volonté unissait dans un sentiment élevé d'altruisme, eut la gloire de réussir : il avait placé à sa tête M. Giraud, de Pernes, simple notaire de village, qui révéla, dans cette circonstance, des qualités exceptionnelles ; inspirant ses collaborateurs et galvanisant leurs énergies, dominant tant d'événements contraires, il fut vraiment le créateur du canal de Carpentras et par suite, l'auteur de la prospérité générale de la région.

---

(1) Caillet H. — Le Canal de Carpentras. — Contibution à l'histoire du Comtat Venaissin, 1561-1925 — Préface de E. Daladier, 1925.

Ce canal a plus de deux cents kilomètres de canaux principaux et cinq fois plus de « filioles » secondaires, qui portent dans toute une partie du Département l'eau fertilisante prise en Durance.

Ce canal, après la Tour-de-Sabran, coupe la route nationale n° 100, de Montpellier à Coni, traverse la commune de Lagnes, passe en aqueduc sur le vallon de Saint-Nicolas, pius franchit le vallon de Vaucluse sur le pont aqueduc de Gallas, le plus grand ouvrage d'art de toute la ligne.

Le canal se développe ensuite sur les côteaux de Saumanes, l'Isle-sur-Sorgues, Velleron, Pernes, en épousant avec soin les formes du terrain .Il passe en tunnel sous le boulevard nord-est de Pernes, franchit le torrent de la Nesque par un pont aqueduc et s'étend dans les plaines arides comprises entre Pernes et Carpentras, puis il se développe dans les côteaux jusqu'à Sarrians.

Dans ce dernier parcours, il traverse les torrents de Mèdes, Bregoux et Salettes au moyen de syphons en maçonnerie, les torrents de Lauchun et de Syrel, au moyen de ponts aqueducs. Enfin, le canal perce la garrigue de Sarrians au moyen d'un souterrain de 1.030 mètres de long, s'étend sur les plaines de Joncquières, Camaret et Travaillan et va finalement se décharger dans la rivière d'Aigues, près de Travaillan.

Le Canal de Carpentras, admirablement administré, fonctionne d'une façon parfaite.

| | | |
|---|---|---|
| Au cours de 1910, la surface arrosée était de..... | 4.100 | hectares |
| En 1915, de..... | 3.914 | » |
| En 1920, de..... | 4.273 | » |
| En 1925, de..... | 4.420 | » |
| En 1930, de..... | 4.758 | » |
| En 1935, de..... | 4.715 | » |
| En 1939, de..... | 4.839 | » |
| En 1943, de..... | 5.033 | » |

Nous donnons ci-dessous la décomposition de la surface arrosée, suivant la nature des cultures :

| | 1910 | 1924 | 1930 | 1935 | 1939 |
|---|---|---|---|---|---|
| Prairies naturelles..... | 1658 ha | 1689 ha | 1448 ha | 1204 ha | 1051 ha |
| Prairies artificielles.... | 339 » | 231 » | 182 » | 153 » | 156 » |
| Cultures maraîchères et annuelles ..... | 1144 » | 2057 » | 2403 » | 2555 » | 2763 » |
| Fraises ..... | 762 » | 400 » | 562 » | 694 » | 764 » |
| Jardins ..... | 102 » | 54 » | 65 » | 31 » | 35 » |
| Vignes ..... | 95 » | 46 » | 96 » | 75 » | 68 » |

Grâce à ce canal, des anciennes garrigues sont devenues des terres où les cultures maraîchères et la fraise sont les principales récoltes et, comme le dit M. E. Daladier, dans la préface du livre de M. Caillet : « La zone que traverse, en la fertilisant, le Canal de Carpentras, est devenue la région vitale du Comtat Venaissin ».

## VI. — **Les Engrais**

Les engrais jouent un rôle considérable dans les cultures arrosées du département de Vaucluse et on peut dire que les récoltes sont proportionnelles aux fumures.

Dans la deuxième moitié du XIXme siècle, les engrais principalement employés sont le *fumier* produit dans les fermes, celui acheté dans les villes ou provenant des casernes de la cavalerie et de la gendarmerie, les *résidus des vidanges*, les *tourteaux* de graines oléagineuses ou *trouilles*, les *phosphates*, *superphosphates* et *engrais composés* de Saint-Gobain ou autres engrais commerciaux.

L'usage de ces derniers engrais, et surtout des tourteaux, est postérieur à 1820. Les premiers tourteaux répandus comme engrais dans le Vaucluse vinrent du Nord ; la houille de colza, appelée aussi lyonnaise dans le Vaucluse, parce qu'elle descendait de Lyon, fut d'abord seule employée. En 1875, on se servit surtout des tourteaux que constituent les résidus des huileries de Marseille.

Le Vaucluse emploie à cette époque en un an environ 23.000 tonnes de tourteaux divers comme engrais, mais le fumier a toujours été et est encore l'engrais principal pour l'agriculture du département. On se sert aussi des matières fécales, et des fabriques de poudrettes ont été créées dans la région.

La source la plus importante de production du fumier est constituée par le bétail des exploitations rurales.

Les prairies sont fumées à l'automne par les troupeaux transhumants qui reviennent de la montagne et qui sont louées pour faire manger le regain.

Petit à petit, les engrais chimiques ont été ajoutés aux fumiers et aux tourteaux et nous donnons ci-dessous les quantités d'engrais utilisées pendant 'lannée 1938-1939, en Vaucluse :

*Engrais azotés :*

| | | |
|---|---|---|
| Sulfate d'ammoniaque | 8.277 | tonnes |
| Nitrate de soude | 691 | » |
| Nitrate de chaux | 827 | » |
| Cianamide | 366 | » |
| Ammonitrate | 194 | » |
| Potazote | 445 | » |
| Nitropotasse | 13 | » |

*Engrais phosphatés :*

| | | |
|---|---|---|
| Superphosphates | 21.000 | tonnes |
| Scories | 100 | » |

*Engrais potassiques :*

| | | |
|---|---|---|
| Sylvinite riche | 1.600 | tonnes |
| Chlorure de potassium | 1.600 | » |
| Sulfate de potasse | 3.900 | » |

Il convient de signaler que la consommation d'engrais chimiques ci-dessus indiquée était complétée par l'utilisation de très importants tonnages d'engrais organiques (tour-

teaux provenant des usines de Marseille, composts, gadoues, engrais complets). Etant donné les origines très diverses de ces différents fertilisants, il est très difficile d'en chiffrer le tonnage. Mais, en considérant seulement le chiffre de fabrique de ces produits dans les usines de la région, on peut se faire une idée de l'intérêt que présente, pour leur commerce, la vente dans ce département.

## VII. — Le machinisme et l'électrification des campagnes en Vaucluse

1° *Le Machinisme.* — Nous avons vu plus haut quels étaient les instruments dont on se servait en agriculture dans le département de Vaucluse au début du siècle dernier.

La statistique de 1852 nous apprend qu'une seule machine à battre à vapeur existait dans le département.

Très rapidement, et en quelques années, les machines ont fait leur apparition en Vaucluse. Au concours général agricole d'Avignon, qui s'est tenu du 2 au 9 mai 1858, nous trouvons exposé un nombre impressionnant de machines agricoles : batteuse, crible trieur, tarare déboureur, coupe racine, rouleau cros-kill, griffon scarificateur, peigne-charrue pour couvrir la garance, herse en fer, herse brise motte, machine à casser les amandes, machines à peler les fruits, concasseur, semoir, machines à vapeur appliquées à la sériciculture, etc..., etc... (1).

En 1865, la Société d'Agriculture préconise l'usage des machines à battre le blé à cause de la facilité et du meilleur rendement.

En 1878, cette même Société fait un concours de faucheuses et de moisonneuses.

Depuis, le machinisme a fait d'immenses progrès et on compte en 1938-1939 en Vaucluse :

---

(1) In-8° 33819 — Musée Calvet — Sur le concours général agricole d'Avignon en 1858.

| | |
|---|---|
| Tracteurs agricoles | 1.113 |
| Moissonneuses-lieuses | 3.186 |
| Batteuses | 181 |
| Faucheuses | 10.857 |
| Presses à fourrages | 62 |
| Moteurs électriques intérieur de ferme | 2.147 |
| Moteurs non électriques | 2.528 |

Le développement du tracteur agricole est consécutif à celui de la petite propriété maraîchère qui ne peut, d'ordinaire, récolter l'alimentation indispensable aux animaux de trait.

Il faut noter le grand nombre de moteurs électriques ou à explosion, dont un certain nombre sont des moteurs d'arrosage, surtout répandus dans les régions à cultures maraîchères.

Il faut également souligner le nombre élevé de moissonneuses-lieuses qui marque l'importance antérieure des cultures de céréales dans le département, ainsi que le souci de la part des producteurs de faire une récolte rapide avec un minimum de main-d'œuvre, car les céréales n'étant pas la culture principale, il convient de traiter ces opérations rapidement pour disposer d'un temps suffisant aux soins indispensables aux autres productions.

2° *L'électrification des campagnes.* — M. Georges Gorrichon, Ingénieur en Chef du Génie Rural en Vaucluse, dans son savant travail si documenté sur « L'Equipement Rural en Vaucluse », nous donne les renseignements suivants sur la question de l'électrification : (1)

« Sauf en ce qui concerne Avignon (dans la suite de cet exposé il ne sera jamais tenu compte du chef-lieu du département), et si on excepte quelques distributions locales établies sans régime administratif régulier par des usiniers

(1) G. Gorrichon — L'Equipement rural en Vaucluse — 1940.

qui possédaient une chute, la diffusion de l'énergie électrique a commencé en Vaucluse vers 1905, et on note comme distributions établies sous un régime différent de celui qui a été institué par la loi du 15 juin 1906, celles de : Bédarrides (Société du Sud-Electrique) en 1905, Châteauneuf-du-Pape (Société du Sud-Electrique) en 1907, Piolenc (Société du Sud-Electrique) en 1908, la Bastide des Jourdans (E.E. U.M.) en 1907.

« Une assez vive poussée s'est manifestée entre 1908 et 1914 : 18 concessions ont été accordées et, en 1920, 40 agglomératinos communales étaient pourvues de l'électricité, 5 avaient déjà exécuté une extension de leur réseau.

« Toutes ces distributions avaient été réalisées avec le seul concours de l'industrie privée, des communes intéressées et de chaque distributeur, dont le plus important était déjà la Société du Sud-Electrique qui avait étendu son réseau suivant les seules données économiques, notamment les recettes escomptées.

« Quand, sous l'impulsion de l'Administration, commence vraiment l'électrification des campagnes, en 1924, 53.005 habitants, soit 26 % de la population totale rurale, sont desservis. A cette époque, il faut électrifier 111 communes, desservir 143.096 habitants. La tâche est d'importance et une étude d'ensemble, effectuée par le Génie Rural, montre que, même avec le concours de l'Etat, les communes rurales livrées à elles-mêmes risquent de ne pouvoir faire face aux dépenses d'installations. Fort heureusement, le Conseil Général en mesurera l'utilité et décidera de participer à l'effort commun ».

L'auteur nous indique comment a été réalisée l'électrification des campagnes en Vaucluse, et nous indique les solutions administratives techniques et financières auxquelles on a dû recourir.

Comment s'est développée la progression. Ce qu'il reste à faire et par quelles mesures l'achèvement pourra être mené à bonne fin ? Comment est assurée l'exploitation des

réseaux ruraux ? Quels tarifs ? Les résultats obtenus ? Enfin l'utilisation collective et privée de la force électrique et notamment ses rapports avec l'irrigation ?

Pour tous ces détails nous renvoyons le lecteur au travail de M. Gorrichon sur « L'Equipement Rural en Vaucluse ».

## VIII. — Les Grands Services

1° *Station d'Agronomie.* — Le Vaucluse, à l'exemple d'autres départements, décide, au cours de la session du Conseil Général de 1875, de créer une Station d'Agronomie. M. Raspail, rapporteur de la question, fait un long rapport dans lequel il fait connaître les avantages que l'agriculture vauclusienne retirera de cette création. Le Ministre informé, répond par lettre en date du 26 octobre 1875, qu'il approuve cette décision.

A l'origine, le Conseil Général a manifesté son intention de confier la direction de la Station, en même temps que la Chaire d'Agriculture dont la circulaire ministérielle du 17 octobre 1874 demandait la création dans chaque département, à un savant éminent, M. Henri Fabre, Professeur à l'Ecole Normale, accepté par l'Administration Centrale. M. Fabre résigna ses fonctions au bout de quelques semaines.

Le Ministère demande alors que les deux fonctions de Professeur d'Agriculture et de Directeur de la Station d'Agronomie soient distinctes. Le Préfet nomme E. Coste, par arrêtés des 9 et 16 octobre 1876, Professeur d'Agriculture à l'Ecole Normale Primaire et le charge de faire des conférences d'agriculture dans les cantons. Une somme de 1.200 francs lui est accordée pour ses frais de tournée.

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 1877, on nomme un chimiste, M. Cuillère, à la Station d'Agronomie. La Station est en même temps organisée par arrêté préfectoral.

Le Ministère demande alors la nomination au Musée Requien (Temple protestant actuel, rue Henri-Fabre) d'un Directeur de la Station d'Agronomie en conservant M. Cuillère comme chimiste.

Le Conseil Général refuse d'adopter cette suggestion du Ministre, et, s'appuyant sur ce que la Station est un organisme départemental et qu'il est maître de la diriger à sa convenance, il charge la Commission de Surveillance de la Direction de la Station avec comme Directeur provisoire M. Cuillère.

Après un échange de lettres avec le Ministre, le Conseil Général décide de nommer un Directeur au concours ; celui-ci eut lieu le 30 septembre 1878.

M. Rimbert, reçu premier sur sept candidats, est nommé à l'emploi.

Le nouveau Directeur étant mort avant de prendre possession de son poste, M. Pichard, Ingénieur Civil, est nommé, sans concours, Directeur de la Station, par arrêté du 18 janvier 1879. La Station fonctionne alors et on trouve un rapport détaillé sur les travaux exécutés dans ses laboratoires et champs d'expériences en 1879-1880.

Le laboratoire de la Station fait des analyses et des essais d'engrais, des analyses de terres et autres substances utiles à l'agriculture. Elle procède aux examens des boissons et denrées alimentaires sujettes à falsifications.

En 1885 la Station Agronomique publie un travail sur la culture du tabac à fumer.

Dès 1886, il est question de fusionner la Station avec la nouvelle Ecole d'Agriculture qui va ouvrir ses portes. La Société Départementale d'Agriculture proteste, ainsi que le Comice Agricole d'Apt.

La Station est supprimée le 1er janvier 1887.

L'Ecole d'Agriculture effectuera par la suite les travaux de la Station et une circulaire du Préfet, en date du 28 mars 1888, informe les intéressés qu'à partir du 1er avril suivant les analyses seront faites au laboratoire départemental de l'Ecole d'Agriculture par le Professeur de Chimie de l'Ecole, le Docteur Reguis.

En 1890, on crée un laboratoire de chimie agricole, qui fonctionne jusqu'en 1891, à l'Ecole d'Agriculture et est ensuite transféré au deuxième étage des bureaux de la Préfecture. Ce laboratoire faisait des analyses d'engrais, des sols et contrôlait les semences, les fabriques d'engrais, etc...

Il a fonctionné jusqu'à la mort du Directeur, le Docteur Reguis, en 1907, qui n'a pas été remplacé.

Le Vaucluse a attendu jusqu'en 1924 la *Station d'Agro-*

*nomie et de Pathologie Végétale* qui fut créée à Avignon par le Ministère de l'Agriculture.

Cette Station comprend deux services : le laboratoire de recherches chimiques et d'analyses et le laboratoire de Pathologie végétale.

Le premier a a sa tête depuis sa création M. Bordas, Ingénieur Agronome, licencié ès sciences ; le deuxième, M. Jossel, licencié ès sciences.

*Le laboratoire de recherches chimiques et d'analyses*, dont la zone d'action comprend le bassin moyen et inférieur du Rhône, s'occupe de climatologie, de pédologie et cartographie des sols de la région, de la fabrication du fumier artificiel, d'irrigations souterraines, du chauffage électrique des semis, de l'étude sur la fertilsiation des cultures maraîchères, etc... Cet organisme a rendu et rendra encore de grands services à l'agriculture régionale et vauclusienne en particulier.

Le laboratoire de Pathologie végétale séparé de la Station depuis peu et transformé en « *Service de la Protection des vegétaux* », a pour but, d'une manière générale, de sauvegarder le patrimoine agricole national et de le défendre contre les ennemis nombreux qui s'acharnent à le détruire. Ce Service a déjà obtenu des résultats appréciables contre le monilia et le ceryneum de l'abricotier, le carposapse et la chlorose des arbres fruitiers, les maladies du melon, etc... Enfin, signalons que cet organisme est chargé d'organiser un Service Officiel d'avertissements agricoles dans la région du Bas-Rhône (lutte contre les parasites des arbres fruitiers et de la pomme de terre, en particulier).

2° *Génie Rural.* — Le Service du Génie Rural a consacré son activité principale dans le département de Vaucluse :

1°) à l'électrification des campagnes dont il a été parlé plus haut ;

2°) à l'alimentation en eau potable.

Toutes les anciennes distributions d'eau ont été reprises et la situation est actuellement la suivante :

— 52 communes sont bien desservies par des canaux relativement récents ;

— 7 communes, dotées de canalisations anciennes ont leur distributions améliorées ;

— sur les 93 autres communes du département, 45 projets ont été étudiés ou sont à l'étude, 48 communes sont à pourvoir d'un réseau .

3°) aux améliorations foncières collectives (irrigations, assainissement, drainage).

Nous avons vu par ailleurs l'importance exceptionnelle des irrigations en Vaucluse. Depuis 1935 le Service du Génie Rural est chargé du contrôle des Associations Syndicales d'Irrigations et de plusieurs Associations Syndicales d'arrondissement ;

4°) aux améliorations dans les conditions de transformation, de conservation et de vente des produits agricoles. Nous rencontrons en la matière, deux catégories principales:

a) Les caves coopératives, déjà étudiées ;

b) Les silos et magasins à blé, dont nous avons déjà parlé ;

5°) à l'aménagement des villages :

Le Service du Génie Rural a donc permis de réaliser en quelques années, par le jeu des subventions, une œuvre considérable que les communes, livrées à elles-mêmes, n'auraient pu mener à bien que fort lentement, imparfaitement et à des conditions très onéreuses.

3° *Les Services Vétérinaires.* — La première organisation officielle du Service Vétérinaire dans les départements date du décret impérial sur l'enseignement et l'exercice de l'art vétérinaire du 16 *janvier* 1813.

L'Article 15 de ce décret indique « qu'il y aura dans chaque chef-lieu de Préfecture, si le Préfet juge que cela soit utile et d'après l'autorisation de notre Ministre de l'Intérieur, un médecin vétérinaire qui sera obligé d'y résider et qui recevra une indemnité annuelle de douze cents francs

pris sur les fonds du département ; ce médecin vétérinaire sera tenu de former un atelier de Maréchalerie, de faire des élèves à conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la fin de la seconde année d'apprentissage, il délivrera à ses élèves un certificat de Maréchal expert ; ce certificat sera visé par le Préfet ».

Les articles 16 et 17 donnaient les mêmes droits aux villes chefs-lieux d'arrondissement et autres.

Napoléon Ier n'a pas eu le temps d'appliquer ce décret, et il faut attendre l'Ordonnance du Roi portant organisation des Ecoles Vétérinaires en date du 1er *septembre* 1885, pour que le diplôme de Vétérinaire soit délivré par les trois Ecoles créées, après quatre années d'études. L'article 62 de la *loi du* 21 *juin* 1898 sur le Code Rural crée un Service des Epizooties ; il dit : « un service des épizooties est établi dans chacun des départements en vue d'assurer l'exécution de toutes les prescriptions de police sanitaire des animaux. Les frais de ce Service seront compris parmi les dépenses obligatoires à la charge des budgets départementaux et assimilés aux dépenses classées sous le paragraphe 1 à 4 de l'article 60 de la loi du 10 août 1871 ».

Le *décret du* 6 *octobre* 1904, portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de la loi sur le Code Rural du 21 juin 1898, dans son chapitre premier, édicte les mesures communes à toutes les maladies contagieuses des animaux.

La *loi du* 12 *janvier* 1909 crée dans chaque département un Vétérinaire Départemental qui devient ensuite par décret du 22 novembre 1911 « Directeur des Services Sanitaires Vétérinaires Départementaux » et qui a pour fonctions :

1°) — d'assurer l'application des lois et règlements sur la police sanitaire des animaux ;

2°) — de surveiller l'état sanitaire des animaux et de signaler au Ministre de l'Agriculture, par l'intermédiaire du

Préfet, les maladies contagieuses qui sévissent dans le département ;

3°) — de diriger et contrôler l'action des Vétérinaires Sanitaires ;

4°) — de contrôler les Services d'Inspection des Foires et marchés aux chevaux, ou aux bestiaux, des abattoirs publics et privés, des clos d'équarrissage, ainsi que les Services d'Inspection des Viandes ;

5°) — de surveiller la désinfection du matériel des chemins de fer ayant servi au transport des animaux, des quais d'embarquement et des voies d'accès dans les gares, etc...

6°) — De concourir à la diffusion et à la mise en pratique de l'hygiène ainsi que des découvertes et des méthodes sanctionnées par le Comité Consultatif des Epizooties, en vue de la prophylaxie des maladies contagieuses.

Dans le Vaucluse, tous les Vétérinaires exerçant sont sanitaires dans le rayon de leur clientèle (17 en 1939).

Ce service a lutté avec efficacité contre la tuberculose bovine, la fièvre aphteuse, la rage et ces dernières années contre les brucelloses animales.

## IX. — Organisation de l'Exportation

Le développement des cultures maraîchères et fruitières, à partir de 1860, amena rapidement une crise dans la vente de ces produits. C'est que l'accroissement de la production avait dépassé l'augmentation de la consommation. Il fallait créer de nouveaux débouchés et surtout étudier l'ouverture de nouveaux marchés.

Avec les chemins de fer, les melons de Cavaillon, à partir de 1864 et les années suivantes, trouvèrent vers Lyon, Saint-Etienne et même Paris, un écoulement facile ; mais il fallut, à partir de 1885, organiser les envois vers les halles centrales de Paris.

Les Compagnies de Chemin de fer, d'accord avec les expéditeurs, aménagèrent leurs tarifs et leur matériel en vue du transport rapide des denrées périssables.

Des gares de triage furent aménagées pour ne pas laisser les wagons en souffrance et surtout pour organiser des trains complets de légumes et de fruits.

Les Pouvoirs Publics s'inquiétèrent de la situation et l'enquête qui fut ordonnée en 1909 permet de constater que l'engorgement des marchés de Paris et du Nord venait davantage des difficultés de répartition des produits sur le territoire national, par suite du tracé commerçant des voies ferrées, que d'une réelle surproduction. Les prix baissaient et la crise était menaçante.

Le rapporteur concluait son rapport en demandant à ce que la conquête des marchés étrangers soit entreprise et indiquait les moyens de parer à la crise :

a) Il préconisait l'honnêteté commerciale, en interdisant le *fardage,* qui consiste à mettre les plus belles marchandises sur le dessus du panier alors qu'au fond il n'y a qu'un produit ordinaire ;

b) Il demandait d'adapter la vente, et même la production au goût des acheteurs étrangers ;

— d'améliorer les méthodes commerciales en ne pas envoyant de trop nombreuses marchandises sur le même marché à un même moment, ce qui amène l'avilissement des prix ;

— d'obtenir des Compagnies de Chemins de fer des tarifs et des délais minimum pour le transport jusqu'à la frontière.

On organise des voyages d'études : des maisons de commerce envoyèrent à l'étranger des correspondants et les étrangers déléguèrent des observateurs chez nous. L'Allemagne et l'Angleterre devinrent nos clients.

En 1901, l'Allemagne recevait du Vaucluse 470 tonnes de fruits et 201 tonnes de légumes ; en 1913, elle recevait 6.431 tonnes de fruits et 2.498 tonnes de légumes. Nous retrouvons la même progression sur les marchés anglais et suisses.

Après la guerre 1914-1918, la concurrence étrangère se fit sentir, mais nous avions conservé le marché allemand et en 1925, il était devenu d'un rendement excellent pour nos fruits et légumes.

Parallèlement nos paysans avaient augmenté leur production pendant cette période.

C'est alors qu'arriva la catastrophe : les exportations françaises de productions agricoles décroissent en Allemagne, en Angleterre et même en Suisse.

Les produits italiens, hongrois, roumains nous battent partout et cela parce que ces puissances, l'Italie surtout, ont su s'organiser sur le plan commercial.

Les ventes deviennent difficiles, les cours baissent et l'exportation des raisins de tables, par exemple, que les Allemands affectionnent particulièrement, est passée de 31.909 tonnes en 1928 à 14.824 tonnes en 1930.

En 1932, le marché se resserre encore davantage et l'Angleterre, puis l'Allemagne déclarèrent que tous les fruits et les légumes entrant en contact avec la terre étaient susceptibles de transporter les germes du doryphore : les racines, les tubercules, les tomates, les fraises ne purent plus rentrer en Allemagne, même en transit, du 15 mars au 14

novembre. Tous les pays qui étaient nos clients suivirent cet exemple. Toutefois, à la suite de nos protestations, et aussi parce qu'ils étaient privés de nos fraises, un accord fut conclu avec les différents gouvernements, autorisant l'exportation de ce produit de Carpentras, sur la base d'un accord sanitaire.

Le Vaucluse fut épargné, mais des difficultés de paiement avec l'Allemagne suivirent, la Suisse et la Belgique restreignirent leurs achats également.

La crise était aiguë et la mévente survint. La Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce, les expéditeurs, les syndicats comprirent qu'il fallait chercher un débouché en France même, en agrandissant le marché intérieur.

C'est vers l'ouest de la France qu'on essaya d'envoyer nos produits ; on créa des marchés dans les villes d'eau, on fit une vaste publicité et, pour les raisins de table, s'ouvrirent un peu partout les « Stations Uvales » dont il sera parlé plus loin.

La crise ne fut qu'en partie conjurée. Toutes les mesures de contingentement, d'interdiction d'importation, etc... ne peuvent être en réalité que des mesures provisoires, momentanées, qui ne sauraient donc fixer l'attitude définitive du producteur français. Seuls des produits *standardisés* permettent une vente facile sur échantillon. Une marque de garantie gagne la confiance de l'acheteur et l'incite à devenir un client assuré pour l'avenir (1).

Il faut donc présenter à l'acheteur une marchandise standardisée, d'aspect et de qualité constante, dans des emballages uniformes et imperméables.

Il sera également nécessaire d'abaisser les prix de revient en obtenant un meilleur rendement de la terre et du travail et éviter aussi des pertes de marchandises par l'envoi inconsidéré sur des marchés embarrassés.

Tel est le programme qu'il faut accomplir, après entente entre les groupements agricoles et les expéditeurs.

---

(1) B. O. Gén. des fruits — Revue des fruits, légumes, primeurs mai 1932.

CHAPITRE II

# Les Cultures

## 1°) Les prairies

### a) *Prairies naturelles*

Les prairies naturelles, selon Barral (1), couvraient en 1840, 4.576 hectares ; en 1852, 5.683 ha ; en 1862, 6.172 ha; en 1873, 10.868. Ces surfaces continuent à augmenter et en 1920 elles étaient de 16.000 ha environ.

Ces chiffres sont en légère régression car la prairie a cédé du terrain à la culture maraîchère, surtout dans la région d'Avignon.

Les meilleures prairies se trouvent dans la région comprise entre le Rhône et la Durance, autour de Montfavet et de Morières. Les foins de Montfavet sont réputés et valent ceux de la Crau.

Les prairies irriguées donnent trois coupes par an et, en plus, une coupe de regain et leur rendement est environ de 10.000 kgs à l'hectare, lorsqu'elles sont bien entretenues.

Les prairies non irriguées donnent deux coupes seulement et une coupe de regain ; leur rendement est de 4.000 kgs de foin à l'hectare.

### b) *Prairies artificielles*

D'après Barral, les prairies artificielles couvraient en 1840, 7.934 ha ; en 1852, 12.606 ha ; en 1862, 14.636 ha ; en 1873, 20.194 ha.

---

(1) Barral J.-B. — Les irrigations dans le département de Vaucluse — 2 vol. — 1877.

Elles ont une importance considérable en raison de leur possibilité de produire soit du fourrage, soit de la graine.

Les fourrages sont destinés en grande partie à l'exportation.

La *luzerne* occupe la plus grande surface ; puis vient le *sainfoin* et enfin le *trèfle*.

La statistique de 1920 indique pour l'ensemble de ces trois légumineuses une superficie de 13.260 ha. dont 6.200 hect. pour la luzerne, 5.970 pour le sainfoin et 1.090 ha. pour le trèfle.

La statistique de 1929 témoigne d'une augmentation de surface, sauf pour le trêfle :

| | | |
|---|---|---|
| Luzerne | 10.158 | hectares |
| Sainfoin | 7.214 | » |
| Trêfle | 892 | » |
| Soit au total | 18.264 | ha |

La luzerne doit durer trois ou quatre ans si l'on veut qu'elle rapporte ; elle donne, pour les prairies irriguées, de 80 à 100 quintaux de fourrages à l'hectare avec quatre coupes par an. Celles qui ne sont pas irriguées ne donnent que deux coupes par an avec 30 ou 40 quintaux à l'hectare. On réserve la troisième coupe, quelquefois la seconde, pour la production de la graine.

Le sainfoin a un rendement qui varie de 35 à 40 quintaux à l'hectare.

Le trêfle n'est plus guère cultivé que pour la graine de semences.

### 2°) Les graines de semence — (Porte-graines)

La production des semences de luzerne, qui était très importante, parce que très estimée, et connue sous le nom de « *Graines de Luzerne de Provence* » a diminué depuis 1928 par suite de la fermeture des débouchés étrangers.

Les prix sont passés de 1.200 francs les 100 kgs en 1928, à 400 francs en 1930 ; en 1939 la reprise ne s'était pas encore produite.

Le centre le plus important de culture porte-graines se trouve dans la région du Thor et de Vedène. Cette région très riche est située un peu à l'écart et au lendemain de la crise de la garance on y fit des porte-graines. On y trouve sélectionnées les meilleures variétés de betteraves à sucre, de chicorées frisées, de scaroles, d'épinards, de laitues, de radis, de pois et de haricots.

Les maisons de commerce de graines sont installées à Avignon, Orange, Bollène, Mondragon et au Thor.

### 3°) Les cultures maraîchères — (Les primeurs)

La culture maraîchère remonte très haut dans le temps en Vaucluse.

Le canal St-Julien, le plus ancien du département, amène la création du premier centre de cultures maraîchères à Cavaillon ; d'autres naquirent ensuite avec la naissance des autres canaux. C'est autour de ces voies d'eau que, dès le XIX^me^ siècle, s'est développée cette culture.

La statistique de Villeneuve montre, déjà en 1829, un gros progrès de la culture maraîchère, accompli grâce aux facilités plus grandes de transactions et d'expédition.

Carpentras, Cavaillon, Avignon, voient leurs jardins s'agrandir en même temps que ceux de Sorgues et de Bédarrides ; mais beaucoup de communes du département ignorent encore cette culture ainsi qu'en témoignent les statistiques agricoles de 1844 et 1852.

Dans le dernier tiers du XIX^me^ siècle la situation change : les cultures maraîchères prennent de l'extension (1). A cela deux raisons :

1°) le développement des chemins de fer.

2°) les crises affectant l'économie agricole traditionnelle.

---

(1) Georges, page 480.

La construction de la ligne de chemin de fer de Lyon à Marseille a permis aux maraîchers de travailler pour des marchés urbains lointains, susceptibles d'absorber de gros tonnages. Vers 1865, Cavaillon expédie des légumes, des fruits et surtout des melons, vers Lyon, St-Etienne, Marseille et jusqu'à Paris.

Néanmoins, la culture maraîchère ne s'étend pas trop et reste cantonnée à ses centres traditionnels.

Les diverses crises (viticole, garancière, séricicole) ont joué un rôle essentiel dans l'essort de la culture maraîchère. On entreprit de transformer en jardin les terres à garance, par exemple.

Petit à petit cette culture gagna la basse vallée de la Durance et s'étendit autour de Cavaillon et d'Avignon.

Le canal de Carpentras amena la création d'une nouvelle région pour cette culture depuis Lagnes, Velleron, Pernes, Sarrians, etc...

En 1860, la cause est gagnée. Les premières années furent dures ; il fallut créer des haies et des filioles d'arrosage ; les caisses de crédit se multiplièrent et les plus hésitants se mirent à cette culture.

En 1852, 1.550 hectares étaient réservés à cette culture ; en 1913, 5.160 ha.; en 1930, 8.730 ha. sont consacrés aux cultures des légumes, plus de 900 à l'horticulture fruitière et florale et 560 aux pépinières.

A l'heure actuelle, si tous les centres de culture maraîchère produisent toutes sortes de légumes, chacun n'en est pas moins spécialisé dans une culture qui est dominante.

Dans le Vaucluse il existe plusieurs groupes de centres producteurs :

1°) la vallée de la Durance, de Mirabeau à Cheval-Blanc ;
2°) la région de Cavaillon ;
3°) la banlieue d'Avignon ;
4°) la banlieue d'Orange ;
5°) la région du Canal de Carpentras.

1°) *La vallée de la Durance, de Mirabeau à Cheval-Blanc* est constituée de part et d'autre de la Durance par un terrain léger, sablonneux. Cette région est bien arrosée par des beals locaux et des prises aux canaux régionaux. La culture maraîchère est moins intense que dans le Comtat.

On cultive dans cette région la *pomme de terre* et les *asperges*.

Les pommes de terre donnent à Pertuis, Villelaure, Cheval-Blanc des rendements intéressants (25 à 30.000 kgs à l'hectare).

Les asperges occupent une grande partie des terres de Villelaure, Cadenet, Lauris. Cette culture se pratique depuis 1885 et donne de très bons résultats.

M. Poussel, membre de la Chambre d'Agriculture, dans un rapport très documenté sur cette culture, estime à plusieurs milliers de tonnes, la production annuelle de cette région en asperges.

En 1907, on crée à Pertuis, du 1er avril au 15 juin, un marché quotidien aux asperges qui dénote bien de l'importance de la production.

2°) *La région de Cavaillon.* — La culture principale de cette région est le *melon*, qui est récolté en juillet ; mais toute l'année on y trouve des aulx, des oignons, des artichauts, des haricots, des choux d'hiver, des tomates et aussi des asperges.

C'est de beaucoup le centre maraîcher de Vaucluse le plus important, et qui se caractérise par la permanence et la variété de sa production.

Depuis bien longtemps, le melon est cultivé à Cavaillon et les statistiques nous apprennent que des expéditions de melons se faisaient, dès 1864, dans les villes de Vaucluse, par charettes, et à Lyon, St-Etienne, Marseille, voire même sur Paris.

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1864, | on expédie | 195.117 | douzaines de melons. |
| En 1865 | » | 201.000 | » » |
| En 1866 | » | 344.390 | » » |

En 1868, on expédie 337.120 douzaines de melons.
En 1869 » 339.609 » »

Ce sont des melons rouges ou « cantaloups » et des verts appelés « Melons de Cavaillon », de forme ovale à chair blanche rosée. Ces dernières années on cultive le « Charentais » à chair jaune.

La région de production s'étend depuis Cheval-Blanc jusqu'à Caumont, dans la vallée de la Durance et dans les plaines de Cavaillon, Robion et Maubec.

La production est achetée en presque totalité par les expéditeurs qui, après mise en caisse ou en cageots, l'envoie en Angleterre et sur Paris, Lyon, St-Etienne, etc...

Cavaillon expédie plus de 100 wagons par jour pendant toute la saison d'été ; au moment des raisins ce centre a expédié, en 1933, jusqu'à 320 wagons dans une journée.

3°) *La banlieue d'Avignon.* — Avignon a un marché assez important de fruits et légumes chaque jour, le long de ses vieux remparts. Ils proviennent des jardins de la banlieue, du Pontet, de Montfavet, Morières et Vedène.

Ce sont les mêmes produits que ceux de Cavaillon et environ quatre à cinq trains par jour quittent la gare d'Avignon pour diverses villes de France.

4°) *La banlieue d'Orange.* — Dans la vallée de la Meyne, dans les communes de Caderousse, de Camaret, de Piolenc et Sérignan, toutes les terres arrosables ont été consacrées à la culture maraîchère.

Quoique moins riche que celle de Cavaillon, cette région donne de beaux melons, des tomates, des haricots verts, des petits pois, des choux et des artichauts.

Vers Caderousse on a fait des fraises qui sont grosses, riches en pulpes, grâce aux eaux fertilisantes du Rhône.

Six trains par jour de fruits et légumes partent de la gare d'Orange, où se tient un marché important.

5°) *Les terres arrosées par le Canal de Carpentras.* — C'est la région productrice de *fraises ;* elle englobe Lagnes,

Velleron, l'Isle-sur-Sorgue, Vaucluse, Pernes, Monteux et Carpentras.

Le Canal de Carpentras a fait la fortune de ces villages, en transformant des terres arides en bonnes terres.

La culture des fraises, commencée en 1882, s'est développée et en 1886 on commençait l'expédition sur le marché de Lyon.

En 1890 on a expédié, grâce à l'amélioration des tarifs ferroviaires, sur des villes plus lointaines et sur le marché de Paris :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1889, | on expédie | 200 | tonnes. |
| En 1895 | » | 957 | » |
| En 1900 | » | 2.400 | » |
| En 1905 | » | 3.043 | » |

En 1913 la région produisait 3.000 tonnes ; ce chiffre a un peu baissé depuis.

### 4°) Les cultures fruitières

Les vergers sont constitués aux abords des régions maraîchères. Ils ont, moins que ces dernières, besoin d'eau, et aiment aussi les collines basses.

Les deux régions de production en Vaucluse sont celles de Carpentras et d'Apt.

Elles sont toutes les deux abritées du Mistral, la première par le Ventoux et ses contreforts, la deuxième par les monts de Vaucluse.

L'olivier et l'amandier ont cédé la place aux arbres fruitiers qui rapportent davantage ; un certain nombre de vignes qui n'ont pas été replantées après la crise phylloxérique ont été plantées d'arbres fruitiers.

Les fruits qui viennent le mieux dans les sols légers et sablonneux de ces régions sont le cerisier et l'abricotier. Le *cerisier*, bien abrité, donne des fruits succulents. *L'abricotier*, qui craint moins le vent, est planté en plaine.

Les *pêchers* sont moins nombreux, mais donnent des fruits utilisés par la confiserie.

Tous ces fruits, produits aux confins de la région maraîchère, profitent des marchés et des gares utilisés par les « primeuristes ». Tous sont expédiés des marchés de Carpentras et d'Apt vers les grands centres de consommation. Ceux qui sont trop mûrs, et par conséquent intransportables, sont livrés aux confiseries de ces deux villes.

Le département de Vaucluse a produit au cours des années 1920 et 1930 les quantités suivantes de fruits (1) :

| 1920 | 1930 |
|---|---|
| 15.570 qx de cerises | 36.600 qx de cerises |
| 9.730 » d'abricots | 21.700 » d'abricots |
| 1.400 » de pêches | 3.420 » de pêches |
| 220 » de prunes | 300 » de prunes |
| 982 » de pommes, poires. | 1.420 » de pommes, poires. |

Il y a lieu d'ajouter qu'on a l'habitude dans les exploitations de mettre en conserve une partie de la production et que nombreux sont les producteurs qui vendent leur récolte sur place.

Pour toutes ces raisons, les producteurs de fruits sont mieux organisés pour lutter contre la mévente que ne le sont les producteurs de produits maraîchers.

### 5°) La betterave

Deux sortes de betteraves sont cultivées : la betterave fourragère et la betterave à sucre ; l'une et l'autre cultivées sur une faible étendue.

a) *La betterave fourragère,* en effet, ne peut avoir beaucoup d'importance, car le département n'est pas un

(1) Chiffres donnés par Georges : « La Région du Bas-Rhône », 1935

département d'élevage. L'espèce bovine n'y figure notamque par un petit nombre de vaches laitières, entretenues au voisinage des localités très importantes pour l'alimentation en lait. Aussi la surface cultivée en betteraves fourragères n'était-elle que de 1.300 hectares en 1920 et de 1.400 hectares en 1929. La culture de cette plante est identique à celle de la pomme de terre.

b) *La betterave à sucre*, qui n'occupait que trois hectares en 1885, avec 60.000 kgs de betteraves, occupait 1.180 hectares en 1896 avec 14.000.000 kgs. Depuis quelques années, environ 1.400 ha. sont plantés à la suite de la hausse des cours du sucre et de la proximité d'une sucrerie, située à Orange, qui traite par contrat, sur la base d'un prix fixé à l'avance au début de l'année, pour l'achat de la betterave et qui fournit les semences aux agriculteurs. Actuellement cependant la sucrerie a limité sa production et la surface cultivée est en régression : 1.200 ha. seulement pour l'année 1929.

C'est à M. Ernest Verdet que l'on doit la culture de la betterave à sucre en Vaucluse, ainsi qu'il l'indique dans son « Mémoire sur l'introduction de la betterave à sucre et l'industrie sucrière en Vaucluse », publié en 1896 à la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse (1).

Une faible partie de la récolte de betteraves est livrée à une distillerie de Grenoble.

La culture de la bettarave à sucre est très soignée ; elle est d'ailleurs réservée aux meilleures terres de la plaine.

Les producteurs peuvent, proportionnellement aux quantités de betteraves livrées, recevoir à prix réduit les pulpes de sucrerie pour l'alimentation de leurs animaux ou céder les droits, s'ils n'ont pas eux-mêmes l'utilisation des produits de la sucrerie.

En année moyenne, le rendement à l'hectare est de

(1) E. Verdet, « Mémoire sur l'introduction de la betterave à sucre et l'industrie sucrière dans le Vaucluse », 1896 — in-8° 30209 — Mémoire Calvet.

LE THOR. — Vue générale du Marché aux Raisins

250 quintaux, mais il n'est pas rare, dans la zone irriguée, où d'ailleurs cette culture est peu fréquente, d'atteindre 400 quintaux.

### 6°) Les truffes

Depuis bien longtemps dans le Vaucluse la truffe était ramassée dans le voisinage de certains arbres, le chêne en particulier.

Au début du XIX^me^ siècle, un Vauclusien, M. Talon Joseph, de Saint-Saturnin-d'Apt, découvrit qu'en semant des glands de chênes rouvres et de chênes verts, dans une terre remplissant certaines conditions, il était certain de récolter des truffes au bout de quelques années.

En 1849, M. Rousseau, de Carpentras, s'inspirant de ce fait, eut l'idée de créer des truffières artificielles.

La Société d'Agriculture demande à M. Rousseau un rapport sur la question en 1857.

La récolte des truffes qui se fait de décembre à mars, est d'autant plus abondante que la saison d'été, et particulièrement le mois d'août, a été pluvieux.

La quantité récoltée est donc variable, mais on a pu récolter jusqu'à 10.000 quintaux.

Les marchés d'Apt, Carpentras, Richerenche, Grillon et Valréas sont pourvus en truffes pendant la saison, et une très grande partie de la production s'en va en Périgord, d'où elle repartira sous le nom de « Truffes du Périgord ».

Il y a lieu d'ajouter qu'il existe dans le département des usines qui mettent les truffes en conserve dans des boîtes de dimensions variables, destinées à la vente.

### 7°) La vigne et le raisin de table (Stations uvales)

Après la crise phylloxérique du vignoble vauclusien, dont nous avons parlé plus haut, on a essayé, pour tenter la reconstitution, de planter en terrain sablonneux, sur

l'initiative d'un propriétaire vauclusien, M. BAYLE, de Sablet,, qui avait constaté l'immunité de ses vignes, plantées dans ces terrains. Puis on replanta dans les terrains submersibles. Ce procédé, bien couteux, n'est plus guère utilisé qu'au Thor, l'Isle-sur-Sorgue et Cavaillon ; il tend à disparaître.

C'est alors qu'on employa les vignes américaines, soit comme producteurs, soit comme greffes.

A ce propos, GEORGES écrit (1) :

« Au moment où les découvertes de PLANCHON ont permis de connaître le petit insecte dévastateur, le phylloxera, les Américains, entreprenant des recherches dans leurs vignobles, s'aperçurent qu'il vivait communément sur les racines de leurs vignes. Les observations de M. FOEX permirent d'attribuer la résistance des plants américains au phylloxera à une texture particulière de leurs racines ».

En Vaucluse, M. ZACHAREWITZ, Directeur des Services Agricoles, fut l'animateur de la reconstitution ; il fit porter ses efforts dès 1888 sur deux points principaux :

a) Définir les variétés de plants américains convenant à chacun des types de sol de la région.

b) Etudier la répartition de chaque type de sol et établir des cartes agronomiques.

Ce travail était terminé en 1896 ; le planteur sait dès lors quel plant convient le mieux à ses terres.

La reconstitution fut un moment retardée par l'apparition de maladies cryptogamiques, le mildiou en particulier ; quelques vignes qui avaient, dans les terrains sablonneux, résisté au phylloxera périrent et ce ne fut qu'après la découverte par MILLARDET du traitement par le sulfate de cuivre que l'on put reprendre la recontitution du vignoble.

Les producteurs directs (Clinton, Isabelle, Jacques, etc.)

---

(1) Georges — La Région du Bas-Rhône — 1935.

eurent au début la préférence : on redoutait l'opération du greffage. Mais rapidement on se rendit compte que la greffe, loin de présenter des difficultés, avait le grand avantage de permettre la conservation des cépages régionaux employés comme greffons.

Le porte-greffe préféré fut le Riparia et ses variétés qui conviennent à tous les terrains.

L'emploi des plants américains et la pratique du greffage ont introduit dans le département une culture spéciale, celle des « *porte-greffes* ».

Non seulement on se mit à cultiver les plants américains nécessaires à la région et à les greffer, mais grâce aux conditions climatiques favorables, dans certains villages, on se spécialisa pour la vente en gros et une véritable industrie très prospère vit le jour.

Actuellement, le vignoble est réparti, en Vaucluse, de la façon suivante :

### 1°) **Vignes à raisins de vendanges**

a) *Vignobles de coteaux :*

Ils occupent une série de collines, sur la rive du Rhône, ainsi que les premiers contreforts des Alpes qui bordent à l'est la plaine du Comtat (Mont-Ventoux, Monts de Vaucluse, Montagne du Luberon).

Ils fournissent des vins très appréciés dont quelques-uns, comme le Rasteau, le Sablet, le Gigondas, le Cairanne, le Bédoin, sont très recherchés.

b) *Vignobles des vallées du Rhône et de la Durance :*

Ils se trouvent dans les îles du Rhône et sur les bords du fleuve et de la Durance.

c) *Vignobles de la plaine du Comtat Venaissin :*

Ils se trouvent dans la région des Paluds, du Thor, l'Isle-sur-Sorgue, Velleron et dans les plaines d'Orange, Camaret, Travaillan, Jonquières, Violès.

Ils produisent de très gros rendements en donnant de bons vins, qui sont un peu faibles dans certains coins ; l'excès de production finit par nuire à la qualité et surtout au degré alcoolique.

Les chiffres suivants montreront les fluctuations des surfaces plantées en vignes depuis le début du XIX^me^ siècle.

| | | |
|---|---|---|
| 1812 | 20.000 | hectares plantés. |
| 1852 | 26.500 | — |
| 1862 | 32.000 | — |
| 1880 | 3.948 | — |
| 1882 | 10.520 | — |
| 1892 | 25.364 | — |
| 1902 | 32.429 | — |
| 1932 | 36.848 | — |
| 1936 | 41.328 | — |
| 1939 | 43.576 | — |

Notons qu'alors que la production moyenne en vin, de 1812 à 1852, était évaluée de 9 à 10 hectolitres à l'hectare, elle est passée au cours des huit dernières années, de 1932 à 1939, à 32 hectolitres à l'hectare, exactement : 32 hecto. 2.

Les vins de table du Vaucluse sont d'une qualité supérieure. Leur réputation n'est plus à faire et les vins de coteaux, classés sous la dénomination de « Côtes du Rhône », titrent presque tous 12° et plus.

Le Vaucluse possède, en outre, un des meilleurs cru de France, le *Châteauneuf-du-Pape,* dont la réputation est mondiale.

Le Baron Le Roy de Boiseaumarie, Président du Syndicat des Propriétaires Viticulteurs de Châteauneuf-du-Pape, à qui les vignerons du Vaucluse et d'ailleurs doivent beaucoup, présente ce grand vin dans « L'Atlas de la France Vinicole » de Lermat, de la façon suivante (1) :

« Ici, Messieurs, genuflexion s'il vous plaît, comme il sied devant le Pontife des Côtes du Rhône, rutilant dans sa

(1) Louis Lermat : « Atlas de la France viticole » — Les vins des Côtes du Rhône — L. Lermat, éditeur, 10 bis, rue Duresme, Paris (18^me^).

LE THOR. — Le Marché aux Raisins

pourpre cardinalice, chaude de tout le soleil provençal, embaumé des aromes de ses garrigues, tout vibrant du chant des cigales, il termine en feu d'artifice les grandes appellations des collines rhodaniennes ».

### 2°) Vignobles : Raisins de table

C'est à la fin du XIX^me^ siècle et au début du XX^me^ que les agriculteurs vauclusiens, qui de tout temps avaient fait du raisin de table, se mirent à transformer la production en introduisant dans leur culture des variétés sélectionnées tout spécialement pour cette vente.

Cavaillon, Caumont, Gadagne, l'Isle-sur-Sorgue, Le Thor, Morières, firent du *chasselas* et du *gros-vert ;* Pertuis, La Tour-d'Aigues, St-Martin-de-la-Brasque, Cabrières, La Motte-d'Aigues firent du *gros-vert tardif ;* la vallée du Calavon et Gigondas firent des *dattiers, malaga* et *muscat de Hambourg.*

En 1920, il y avait 3.000 ha plantés en raisin de table.
En 1930, il y avait 6.650 ha » »
En 1937, il y avait 10.044 ha » »

Alors qu'en 1908 on récoltait 2.348.000 kgs de raisins en :

1928 on a récolté 11.544.000 kgs de raisins.
1930 on a récolté 20.000.000 kgs de raisins.
1937 on a récolté 70.000.000 kgs de raisins.

Le Vaucluse est à l'heure actuellement le département de France qui produit les plus fortes quantités de raisins de table.

### Les Stations uvales

Le Vaucluse, grand producteur de raisins de table, se devait d'aider à la création, en France, de Stations Uvales, et à leur propagation dans le pays.

Ces stations sont des centres de consommation des raisins frais, à l'usage des personnes malades et bien portantes.

PELOUX et CHATELUS, dans leur ouvrage « Le Raisin de table en France », indiquent que les stations uvales doivent être un moyen de pénétration du raisin dans la consommation courante. Mais elles ne doivent pas se borner à offrir le fruit frais aux touristes de passage ; elles doivent être aussi des centres de dégustation, d'expédition et de propagande (1).

C'est dans ce but que, le 23 août 1931, à la Chambre de Commerce d'Avignon, fut créée la Fédération Française des Stations Uvales.

Avignon et le Thor ouvrirent dès cette époque une station uvale qui a fonctionné jusqu'en 1939, sans interruption chaque année.

A la station d'Avignon, pendant trois mois, d'août à novembre, il était consommé, chaque jour, dans le hall de la cure, plus de 300 verres de jus de raisins, pressé devant le public (chaque verre représentait environ une grappe de 400 grammes) sans compter les raisins vendus aux clients à raison d'un kilo par personne.

---

(1) Peloux et Chatelus — Le raisin de table en France, 1931 — Editions Argus, 12, rue Draujon, Paris.

CHAPITRE III

# La Production animale

## 1°) Les équidés

Comme le dit très justement le docteur vétérinaire Levesque dans son excellent travail sur « L'Exploitation des Animaux de Ferme dans le Vaucluse », le cheval, dans le département, n'est pas un but, mais un moyen, c'est-à-dire un précieux collaborateur animal (1).

Nous le trouvons un peu partout dans l'histoire locale : en 1808, de Pazzis nous dit qu'il y a en Vaucluse 3.000 chevaux environ, 15.000 mulets et 7 à 8.000 ânes.

La statistique de 1852 signale une augmentation du nombre de chevaux, qui passe à 12.074, qui est due probablement à l'amélioration des rapports agraires ; le nombre des mulets passe à 19.940 ; celui des ânes est de 6.991 et n'a guère varié.

L'enquête agricole de 1808 nous apprend que « quoique la race équine soit mise exclusivement à contribution pour les travaux agricoles, son élevage n'est que faiblement pratiqué. Les chevaux et les mulets employés sont pour la plupart entretenus et achetés au dehors. Les races qui dominent sont celles d'Auvergne, du Perche, du Limousin, des Ardennes et de la Camargue ».

L'usage du cheval se propage de plus en plus :

En 1930, on compte :

17.150 chevaux entiers ou hongres.
1.750 juments.
4.650 mulets ou mules.
2.500 ânes seulement.

---

(1) Dr Levesque — Thèse de doctorat — « L'exploitation des animaux de ferme dans le Vaucluse », 1933.

En 1938, on compte :

18.387 chevaux et juments.
4.381 mulets.
1.546 ânes.

La traction mécanique a porté un coup sensible à la population équine, sans toutefois remplacer la traction animale.

Il n'y a plus d'élevage de chevaux en Vaucluse et on peut dire que celui qui a existé était sans importance depuis la disparition du haras de la ferme Ecole de Bellecour, dont nous avons parlé plus haut.

Les haras nationaux avaient bien essayé d'encourager l'élevage chevalin dans le Vaucluse en entretenant deux stations de monte à Avignon et à Monteux ; mais, devant l'indifférence ou le manque de connaissance des agriculteurs dans cette branche de l'économie, ces stations furent supprimées en 1932.

Les races de chevaux de travail qui dominent en Vaucluse sont le postier Breton et l'Auvergnat que des marchands vont acheter vers 18 mois ou 2 ans, quelquefois 6 mois, en Bretagne, et qu'ils revendent aux agriculteurs. Les chevaux d'attelage sont généralement des croisés, Arabe ou Camargue.

Les mulets sont achetés dans le Poitou, à l'âge de 6 ou 18 mois et importés en Vaucluse.

Depuis quelques années on va s'approvisionner dans des élevages de la Drôme et des Basses-Alpes.

Le rôle du cheval et du mulet en Vaucluse est essentiellement agricole et ces fidèles serviteurs ne sont pas près d'être supplantés par le tracteur dans notre région, où la propriété est très morcelée et les cultures resserrées.

A mesure que notre agriculture s'est améliorée, nous avons vu petit à petit le nombre des ânes diminuer, et on en trouve plus que 1.500 dans le département, répartis dans les régions les plus pauvres.

### 2°) Les bovins

De Pazzis estimait à 2.000 environ le nombre des bovins qui existaient en Vaucluse en 1808.

Aujourd'hui, les bovins sont importés dans le département pour la viande et le lait. On ne trouve aucune trace d'élevage local susceptible d'un avenir même médiocre.

L'enquête de 1852 nous montre l'existence de 1337 bovins, dont 320 veaux. Celle de 1894 signale une amélioration, qui s'accentue vers 1909 par l'apport des races Tarentaises et Schwitz, qui sont de très bonnes laitières.

C'est en vue de la production du lait que le nombre des bovins augmente et qu'on en compte :

En 1924 : 2.280.
En 1930 : 4.540.
En 1938 : 4.310.

En définitive, la population bovine en Vaucluse est actuellement constituée par des bêtes laitières qui, exploitées autour des grands centres urbains, forment la presque totalité du cheptel bovin. Il existe, en outre, un cheptel résultant d'un apport constant et régulier de bétail, assez disparate, qui, après un court séjour dans le département, vient finir sa carrière sous le couteau des bouchers.

En Vaucluse, les vaches laitières sont entretenues en stabulation permanente et on compte dans le département 310 exploitations, presque toutes tenues par des italiens, dans la proximité des centres urbains.

Le département est exclusivement nourrisseur et les bêtes proviennent de l'extérieur.

La race prédominante est la Comtoise, qui s'adapte parfaitement bien au climat vauclusien ; puis vient la race Schwitz, qui nous vient de la Suisse, et enfin quelques éléments de la race Hollandaise.

Dans les fermes on trouve enfin quelques Tarentaises, pour les besoins de l'exploitation.

### 3°) Les ovins

L'élevage du mouton — pour une double raison : production lainière et surtout vente des agneaux pour la boucherie — constitue depuis lonptemps, et encore aujourd'hui, une ressource réelle et très importante pour l'économie rurale du département.

De Pazzis, au début du XIX^me^ siècle, indiquait alors l'intensité de la production des agneaux et le nombre important des troupeaux de ces « bêtes à laine » qui, par lots particuliers de 50 à 100 bêtes, déterminent un élevage prospère, déjà très appréciable, mais mal entretenu, par négligence et défaut d'hygiène.

C'est dans la région montagneuse que l'on rencontre le plus grand nombre de ces troupeaux.

On consomme déjà à cette époque, beaucoup d'agneaux ainsi que nous le dit de Pazzis.

Cet auteur fixe le nombre des ovidés à 150.000 têtes au début du 19^me^ siècle. La statistique de 1852 indique 70.000 têtes d'ovins adultes et 56.832 agneaux.

En 1930, on compte :

| | |
|---|---|
| Brebis | 70.000 |
| Moutons | 10.000 |
| Béliers | 70.000 |
| Antennais | 16.000 |

(destinés à repeupler les bergeries).

Ces chiffres se sont maintenus.

Le Vaucluse peut donc être considéré comme un « pays à moutons ». Quelle est la raison de cet état de choses ?

Il tient à la topographie même du sol vauclusien ; sa nature et la végétation sur quelques vastes étendues du territoire facilitent et appelent l'exploitation si peu coûteuse de ces modestes animaux.

Les contreforts des Alpes, avec leurs collines qui viennent mourir dans la plaine, sont autant de pâturages où le

mouton trouve presque toute l'année la nourriture abondante et saine qu'il recherche.

Le climat sec du département et les jours de vent, si nombreux en Vaucluse, conviennent particulièrement bien à l'hygiène du mouton.

Comme autrefois, la caractéristique de cet élevage est sa répartition en petits lots de 25 à 60 sujets ; les exploitations qui arrivent à la centaine sont l'exception.

Nous estimons que les élevages de brebis vauclusiens, à caractère purement familial, en des régions très favorables, augmentent sensiblement et sans frais supplémentaires les revenus de nos exploitations agricoles où elles apportent, par surcroît, les bienfaits de leur rôle fertilisant, fort appréciable pour le sol de nos pâturages.

Pour les détails techniques intéressants de cette production agricole, nous avons pensé qu'il était utile de publier un rapport sur cette production des agneaux de Vaucluse de M. A. Pleindoux, Docteur Vétérinaire, Docteur en Droit, Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et Inspecteur Général Honoraire des Services Vétérinaires au Ministère de l'Agriculture (voir annexe page 161).

La production de la laine de nos troupeaux n'a pas, dit M. Levesque, Docteur Vétérinaire, dans l'esprit de nos agriculteurs l'importance qu'elle pourrait avoir (1). On la considère en Vaucluse comme un rapport accessoire. Il faut peut-être en voir la raison dans l'intensité de l'exploitation des agneaux de lait et dans le fait que la toison des Sahunes, type le plus fréquent dans le département, n'est certes pas de celles qui font la richesse lainière d'un pays.

La laine des Sahunes n'est pas fine et la toison ne recouvre qu'à peine la moitié du corps de l'animal. Il est courant de considérer qu'une brebis Sahune ne donne que 500 à 750 grammes de laine alors que la brebis Mérinos en fournit jusqu'à 2 k. et demi.

---

(1) Dr Levesque — Thèse de doctorat — Paris 1933.

### 4°) Les porcins

L'élevage des porcs est pratiqué dans le Vaucluse depuis très longtemps. De Pazzis nous dit que le Vaucluse en élevait environ un millier par an, en provenance de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère et même de l'Allier, d'où ils descendaient en troupeau pour être revendus à Marseille, après avoir été engraissés.

La statistique de 1852 dénombre 15.739 porcs de plus d'un an, et 26.058 de moins d'un an dans le département. Cette progression ne nous étonnera pas, car la production était assez intense vers le milieu du siècle pour justifier l'existence en Avignon, à la Calade (rue des Lices actuellement) d'une tuerie spéciale pour les cochons (Délibération du Conseil de Ville en date du 1er août 1852).

On compte en Vaucluse :

| En 1919 | En 1924 | En 1927 | En 1929 | En 1930 | En 1938 |
|---|---|---|---|---|---|
| 14.440 porcs. | 18.010 | 17.310 | 19.320 | 19.080 | 16.634 |

Ces statistiques doivent être acceptées sous réserve, pour les porcins, en raison de la courte durée du séjour de l'animal dans l'exploitation.

Les sujets achetés jeunes (2 à 3 mois) proviennent de la région marseillaise et sont engraissés dans les fermes puis sacrifiés à l'âge d'un an, alors qu'ils pèsent de 100 à 130 kilos.

Ils sont alors soit livrés au charcutier, soit salés à la propriété pour les besoins de l'exploitation.

La race marseillaise, croisée avec du Yorkshire, donne de très bons produits.

En résumé, l'élevage porcin dans notre département a un caractère purement local et un but familial extrêmement

répandu. Le profit reste en entier dans le pays. En effet, le prix d'achat des jeunes est rapidement et avantageusement amorti par la vente de l'animal adulte, complètement transformé, pour la boucherie.

### 5°) L'élevage du lapin en Vaucluse

Au début du XIX^me^ siècle, l'élevage du lapin constitue un agréable et excellent approvisionnement des marchés et de Pazzis signale celui de Carpentras qui est de très loin le plus important, « peut-être, écrit-il, en lui-même, le plus beau qui existe en France ».

A cette époque, le « poil de lapin », expédié à Lyon et à Marseille, constitue une petite branche du commerce d'exploitation vauclusien.

La statistique de 1868 signale cette exportation et, d'une enquête faite après la guerre de 1914-1918 par l'Inspecteur Général des Services Vétérinaires A. Pleindoux, il résulte que cet élevage a pris un développement considérable.

Dans le Vaucluse on ne trouve pas de grandes exploitations qui fassent exclusivement du lapin, mais des quantités d'exploitations qui tiennent de 6 à 25 lapins. A 4 ou 5 mois ils pèsent de 2 à 3 kgs et sont à ce moment livrés à des « leveurs » qui viennent, comme le nom l'indique, les chercher à domicile.

La race commune, à poils gris roux clair, est croisée, soit avec le grand lapin de Normandie, soit avec le géant des Flandres. Les produits obtenus sont de beaux sujets qui atteignent jusqu'à 5 kilogs.

Les « leveurs » expédient les lapins vivants ou morts, et il s'est créé en Vaucluse quelques tueries importantes.

Il résulte d'une enquête auprès des vétérinaires vauclusiens, et c'est la conclusion du Docteur Vétérinaire Levesque, qu'on devrait :

1°) Améliorer les installations d'élevage.

2°) Veiller à la sélection plus uniformément judicieuse des sujets.

3°) Ramener les « leveurs » dans une voie plus équitable et plus favorable à la consommation locale.

4°) Améliorer la saveur de la viande par la castration des mâles qui est à préconiser.

# CONCLUSION

L'étude que nous présentons n'a d'autre but que de mettre en relief les caractéristiques essentielles de l'Agriculture vauclusienne, ses conditions économiques et surtout son évolution dans le temps sous l'impulsion des Pouvoirs Publics.

C'est un ensemble de faits, certainement très incomplet, qui permet néanmoins de synthétiser la physionomie agricole du département, d'en voir sa couleur locale et aussi son charme propre.

Le Vaucluse présente trois aspects très différents du point de vue agricole :

1°) Les plaines fertilisées par la Durance et le Rhône, où la culture maraîchère prédomine nettement avec les vignes, grâce aux canaux d'irrigation qui les sillonnent.

2°) Les plateaux calcaires du Nord, de Valréas jusqu'à la Sorgue, avec leurs cultures variées et leurs garrigues.

3°) Enfin la région des hauts plateaux du Comtat, derniers contreforts des Alpes, avec le majestueux Ventoux qui les domine, avec ses cultures plus pauvres et l'élevage.

Partout, le sol est sec, sauf dans les plaines inondables du Rhône et de la Durance.

Le climat est très irrégulier, et peu de pays subissent autant que le Vaucluse de brusques variations de température. Il pleut rarement l'été, beaucoup à l'automne, ce qui amène souvent des inondations. Enfin, le mistral, ce vent terrible, souffle avec violence pendant plus de deux cents

jours par an. Ce sont là de bien terribles fléaux pour notre agriculture qui s'emploie à les neutraliser.

Si nous examinons les trois régions sus-indiquées, nous voyons que la vie sur les hauts plateaux est restée, à peu de chose près, ce qu'elle était au moyen-âge, que, si dans la région du nord du département il y a une amélioration au début du XIX$^{me}$, depuis la vie n'a pas sensiblement changé. Par contre, les basses plaines ont bénéficié de tous les perfectionnements de la technique agricole, des irrigations, des moyens de transport et de l'appui éclairé des pouvoirs publics pour développer les cultures qui font leur fortune.

Dans la région des hauts plateaux la terre cultivable est rare ; le paysan y sème du blé, du seigle et des légumes exclusivement pour ses besoins personnels. Il plante, également, de la lavande et des chênes truffiers.

Mais c'est l'élevage du mouton qui constitue la ressource la plus appréciable et on trouve de nombreux troupeaux importants qui vivent dans les pierrailles des grands espaces communaux. L'élevage des vers à soie se pratique aussi dans cette région et apporte, avec celui des ovins, les ressources permettant aux paysans, qui travaillent avec ardeur une terre ingrate, de se procurer ce dont ils ont besoin pour eux et leurs enfants.

La région Nord est celle de la culture dite « pour vivre » ou de polyculture. Georges décrit une ferme de cette région de la façon suivante (1) :

« Dans une pâture, un petit troupeau de brebis broute l'herbe sèche sous la garde d'un berger qui s'efforce de l'écarter de la luzernière voisine. On vient de faucher le blé et les gerbes sont sur l'aire en attendant le battage. Le blé et la luzerne sont ici deux compagnons d'assollement. Mais une vigne occupe une partie importante de l'exploitation. Des pêchers sont plantés entre les ceps et une longue

(1) Georges — La région du Bas-Rhône — 1935.

ligne de figuiers sépare la vigne de la prairie qu'ombragent des muriers.

« Derrière la maison, autour de laquelle picorent les volailles, près du fumier et de la porcherie, un jardin maraîcher bénéficie des effets bienfaisants de l'eau du beal, montée jusque là par une vieille roue à godets qui grince. L'allée qui mène à la route est bordée de cerisiers ».

La variété des ressources est caractéristique : troupeau, plantes d'assollement, du blé en particulier, des prairies artificielles, arbres méditerranéens, figuiers, muriers, amandiers, vignes, arbres fruitiers, jardin maraîcher produisant : tomates, aubergines, courges, melons, artichauts, blettes, etc...

La région des plaines de la Durance, d'Avignon, de Carpentras et d'Orange est celle de la culture dite « pour vendre » : c'est la plus riche.

Les anciennes cultures se sont transformées. Les vignes, uniquement plantées « à la provençale », en lignes espacées permettant des cultures intercalaires, ont fait place à des plantations en carrés ou en rectangles, sans cultures intercalaires. Ces plantations sont plus fournies et le rendement meilleur. Les terres à primeurs font plusieurs récoltes dans l'année, grâce aux engrais, à l'eau et au soleil.

Certaines communes se sont spécialisées dans une seule production : Lauris avec ses asperges, Cavaillon avec ses melons, Carpentras avec ses fraises, Avignon avec ses primeurs, Le Thor avec ses raisins de table, etc..., etc...

Ces produits ont acquis une réputation solide qui dépasse, pour quelques-uns, les limites de la France.

Mais n'a-t-on pas poussé trop loin ces spécialisations ? Ne voit-on pas l'été les producteurs de raisin de table du Thor, par exemple, acheter des fruits et légumes pour leurs besoins personnels à des marchands ambulants venant de Cavaillon parce qu'il n'ont pas trouvé de place pour les cultiver sur leurs exploitations ?

A quoi faut-il attribuer la prospérité de nos régions primeuristes ?

1°) Aux irrigations qui ont été améliorées, mais dont on connait les bienfaits depuis neuf siècles.

2°) Aux engrais chimiques qu'on a appris à utiliser rationnellement.

3°) Aux semences spécialisées.

4°) Surtout à la création des chemins de fer qui a eu, pour notre département, les conséquences les plus heureuses. Avant l'existence de ce moyen de transport, le paysan n'avait à sa disposition que sa charrette pour porter ses produits aux marchés voisins. Il recevait des produits par la route, par les bateaux du Rhône. Au fur et à mesure que les voies de chemin de fer s'allongeaient, des marchés nouveaux s'ouvraient pour lui et les échanges se pratiquaient avec plus de facilité. Avignon, Cavaillon, Orange, Carpentras, Vaison-la-Romaine, ont vu leurs gares envahies par les produits de la terre destinés à l'exportation.

5°) A l'homme qui, aidé par le soleil, a fait le reste. Le paysan comtadin est un travailleur obstiné, souvent routinier, cupide et un tantinet fraudeur ; mais il est assez ouvert et sociable.

Il adopte difficilement les méthodes nouvelles, mais il y vient lorsqu'il a compris qu'elles sont avantageuses pour lui.

Il a des qualités incontestables de courage, de sobriété, d'acharnement au travail, mais il reste individualiste, méfiant et suit difficilement la cadence sans cesse accélérée des perfectionnements de l'économie moderne.

6°) A l'action éclairée des Pouvoirs Publics et ce sera l'honneur des divers Gouvernements qui se sont succédés depuis 1860, d'avoir créé pour le développement de notre agriculture tous les enseignements et les facilités que nous avons longuement décrits au cours de notre étude. Le paysan se sent aidé et il améliore chaque jour sa façon de vivre.

Malheureusement, aux périodes de prospérités succè-

dent des périodes de crises : celle que traversent actuellement nos primeuristes est des plus graves.

Les marchés étrangers, fermés depuis 1932, ou ne s'ouvrant que très partiellement, inquiètent énormément nos paysans qui se demandent avec anxiété ce qu'il adviendra de leurs produits demain.

« Le contingentement, l'interdiction d'importation, etc... ne sont que des mesures provisoires, momentanées, qui ne sauraient donc fixer l'attitude définitive du producteur français », ainsi que le dit avec juste raison RIEMEN. Il faut améliorer la technique agricole afin de produire des *variétés uniformes ;* il faut encore s'adapter aux principes commerciaux modernes qui ont pour maximes « transactions rapides dans les opérations de vente, ayant pour base une qualité fixe, homogène à tous points de vue ». Seuls, les produits *standardisés* permettent une vente facile sur échantillon ; une marque de garantie gagne la confiance de l'acheteur et l'incite à devenir un client assuré pour l'avenir.

La marchandise doit être présentée dans des emballages uniformes et impeccables.

Il faut lutter, également, contre le « fardage », comme l'a fait la commune du Thor, en désignant des Inspecteurs qui vérifient toutes les corbeilles avant le départ.

Ce programme ne peut être réalisé avec bonheur que par l'entente des intéressés et par l'intervention d'organes de contrôle et de réglementation, soutenus par les Pouvoirs Publics.

Le succès des pays étrangers, qui nous ont évincé des grands marchés, vient précisément des réformes que nous préconisons et qu'ils ont pu réaliser.

Un retour durable à la prospérité agricole et une légitime rémunération du travail de nos paysans sont absolument nécessaires pour assurer la vitalité et la pérennité de la terre française.

Un pays ne peut pas vivre sans une agriculture florissante.

# ANNEXE

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

*DIRECTION DE L'AGRICULTURE*
*ET DU COMMERCE*

DIVISION DE L'AGRICULTURE

Observations relatives à la tenue des sessions des Chambres Consultatives d'Agriculture

*Questions à étudier :*

1°) Altérations des plantes alimentaires et insectes nuisibles ;
2°) Distribution des encouragements à l'agriculture;
3°) Drainage ;
4°) Emploi du sel pour les usages agricoles ;
5°) Crédit agricole ;
6°) Statistique agricole.

*Circulaire n°* 49

Paris, le 20 juin 1852

(Session du Conseil Général de 1852)

## 1°) *Altérations des plantes alimentaires et insectes nuisibles*

Depuis plusieurs années, on s'est plaint d'altérations graves qui étaient venues frapper plusieurs de nos plantes alimentaires : le froment, le raisin et la vigne, les pommes de terre, les betteraves, et quelques autres plantes. Ces maladies se sont-elles produites dans l'arrondissement pendant le cours de l'année 1851 ?

En cas d'affirmative, donner quelques détails sur les symptômes présentés par chacune de ces maladies ou altérations.

Sur les dommages causés.

Ainsi que sur les moyens adoptés pour arrêter ces dommages et pour les prévenir.

Les végétaux ci-dessus indiqués présentent-ils actuellement quelques symptômes de ces altérations ou de nouvelles affections morbides ?

Observer, pendant le cours de cette année, les accidents de

cette nature qui pourraient se présenter, et en avertir immédiatement le Président de la Chambre. Avis devra en être donné, de suite, au Ministre. S'il y a lieu, la Chambre fera un rapport général à la fin de l'année sur la nature de l'altération, ses symptômes, les dommages qu'elle exerce et, s'il est possible, sur les moyens adoptés pour s'en préserver ou s'en délivrer.

Il sera, également, utile d'indiquer si des dommages de quelque importance sont causés à l'agriculture par des insectes, et, dans ce cas, de donner des renseignements détaillés sur ces animaux, ainsi que sur les moyens adoptés ou ceux qu'il serait nécessaire d'adopter pour les détruire ou pour en préserver les végétaux.

### 2°) *Distribution des encouragements à l'agriculture*

La Chambre est invitée à faire connaître son opinion :

1°) Sur le montant des sommes qui pourraient être accordées en 1853, à chacune des associations agricoles de l'arrondissement, soit par le Ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, soit par le département ;

2°) Sur le mode suivi dans l'arrondissement ou le département pour les concours agricoles locaux, surtout si l'arrondissement ne renferme ni société, ni comice agricole, ou n'est pas compris dans le ressort d'une association départementale ou autre;

3°) Enfin, sur la destination qu'il lui paraîtrait le plus avantageux de donner aux allocations distribuées aux associations agricoles de l'arrondissement, ou du département, s'il n'en existe pas dans l'arrondissement, en indiquant ceux des objets suivants sur lesquels il conviendrait plus particulièrement d'insister : primes aux meilleures exploitations rurales, à la meilleure préparation ou au bon emploi des fumiers, engrais et amendements, aux cultures fourragères, aux racines et aux prairies artificielles ou naturelles ; primes pour favoriser l'application du drainage ou de l'irrigation ; achats de taureaux ou de béliers reproducteurs; primes aux mêmes animaux, à la meilleure distribution des étables, des bergeries et des écuries ; primes aux instruments agricoles, aux défrichements, aux reboisements ; subventions aux pépinières départementales ou autres, aux sècheries de graines forestières ; primes aux perfectionnements dans un art agricole ou au développement d'une industrie agricole : sylviculture, horticulture, viticulture, sériciculture, fabrication du beurre, du fromage, meunerie, féculerie, amidonnerie, etc... primes aux serviteurs ruraux, et enfin allocations aux colonies agricoles.

La question de la distribution des encouragements à l'agriculture devra, du reste, être, tous les ans, à l'ordre du jour de la session ordinaire.

### 3°) *Drainage et libre écoulement des eaux*

Existe-t-il dans l'arrondissement une grande quantité de terrains dont la surface soit trop plane ou la composition trop compacte pour que l'écoulement des eaux ou un assèchement satisfaisant du sol puisse s'effectuer facilement ?

S'il en est ainsi, l'application du drainage pourrait-elle être avantageusement introduite dans l'arrondissement ?

Dans le cas de l'affirmative, les mesures à adopter doivent-elles consister :

A) En subventions pour les travaux exécutés ou pour les travaux projetés ?

B) En distributions de machines propres à fabriquer les tuyaux de drainage ou de sommes destinées à l'achat de ces machines ?

C) En distributions de brochures, ouvrages, etc... propres à faire connaître les avantages des procédés du drainage et les moyens à l'appliquer ?

D) Enfin, en missions données à des personnes très habiles dans la pratique du drainage, qui, sur la demande des associations agricoles ou des propriétaires, se rendraient auprès d'eux pour les aider de leurs conseils, dresser les plans, rédiger les devis des travaux, et même en commencer l'exécution ?

La législation concernant le régime des eaux et surtout leur libre écoulement (Code Napoléon, livre II, titre IV, chapitre premier, et la loi du 29 avril 1845) présente-t-elle des obstacles pour l'assainissement des terrains humides ou couverts accidentellement d'eaux qui ne peuvent s'écouler que difficilement, lorsque cet assainissement est tenté par l'application des procédés du drainage ou de tout autre moyen en usage dans le pays ?

En cas d'affirmative, quels sont ces obstacles ?

Quelles dispositions légales pourraient les vaincre ?

### 4°) *Emploi du sel pour les usages agricoles*

Quelle était, en moyenne, pendant le cours des années antérieures à 1848, la consommation du sel pour les usages agricoles dans l'arrondissement ?

Cette consommation a-t-elle subi une augmentation depuis cette époque ? (Formuler le rapport en tant pour cent).

Quels résultats les agriculteurs ont-ils obtenus jusqu'ici de l'emploi du sel ?

A) Pour l'alimentation du bétail ?

B) Pour l'amendement des terres ?

Dans les deux cas, le sel est-il employé à l'état pur ?

En cas d'affirmative, donner quelques détails.

### 5°) *Crédit Agricole*

Dans l'arrondissement, les cultivateurs petits propriétaires ainsi que les fermiers, métayers, colons, etc... etc..., non propriétaires ou ne possédant qu'une propriété d'une étendue minime comparativement à celle du domaine qu'ils exploitent, empruntent-ils généralement ?

L'emprunt est-il destiné à des améliorations agricoles ?

Ou à des achats d'animaux ?

Ou à ceux d'instruments perfectionnés ?

Ou à réparer des sinistres ?

Ou à payer des fermages en retard ?

Ces cultivateurs, fermiers, etc... trouvent-ils facilement à emprunter chirographiquement des capitaux ?

Exige-t-on d'eux des garanties ?

Dans ce dernier cas, quelles sont-elles ?

Quel est le taux de l'intérêt fixé par l'usage pour ces sortes de prêts ?

Une commission ou quelques charges, soit en nature, soit en prestations, sont-elles imposées aux emprunteurs pour ces prêts ?

Quelle est la durée ordinaire des prêts ?

Quelles sont les charges qu'impose le renouvellement, lorsqu'il a lieu ?

Par qui sont avancés habituellement les capitaux ?

Existe-t-il des intermédiaires entre le prêteur et l'emprunteur?

En cas d'affirmative, quels sont-ils ?

Quelles charges imposent-ils à l'emprunteur et au prêteur ?

Quel est le mode de remboursement adopté pour ces sortes de prêts ?

Les débiteurs apportent-ils, en général, une grande exactitude dans les remboursements, ainsi que dans le paiement des intérêts ?

On sait qu'en dehors de la fortune possédée par l'emprunteur,

il est d'autres garanties purement morales indispensables pour attirer la confiance et, par conséquent, le crédit. Ces garanties qui sont : la moralité, l'exactitude, l'amour du travail, l'état et les dispositions de la famille, etc... se rencontrent-elles généralement chez les cultivateurs de l'arrondissement qui recourent à l'emprunt chirographaire ?

La propriété est-elle morcelée ou parcellée dans l'arrondissement, et, en cas d'affirmative, dans quelles proportions ?

Les fonds ruraux sont-ils généralement exploités par leurs propriétaires ?

Ou par des fermiers ?

Ou par des métayers ?

Ou par des colons, etc... ?

En cas de fermage, métayage, colonage, etc..., quelles sont les conditions générales d'amodiation ?

Et quelle est la durée ordinaire des locations ?

Enfin, serait-il possible d'améliorer dans l'arrondissement les conditions actuelles du crédit agricole, c'est-à-dire du crédit personnel et chirographique afférent aux cultivateurs ?

Dans ce but on a proposé diverses mesures, savoir :

A) L'abrogation pure et simple de la loi du 3 septembre 1807 sur le taux de l'intérêt de l'argent ;

B) La création de banques ou caisses locales faisant des avances en compte courant, avec ou sans obligation de fournir une caution ;

C) La création d'établissements d'entrepôt, où les produits agricoles seraient déposés en échange d'avances faites dans une limite déterminée ;

D) L'organisation de caisses qui relieraient l'ouverture du crédit agricole :

Soit à l'assurance contre les accidents atmosphériques et contre la mortalité des bestiaux, en donnant au prêteur un privilège sur les objets assurés ;

Soit à l'assurance sur la vie ;

E) Le partage entre le prêteur et le propriétaire du privilège sur le mobilier, établi par le premier paragraphe de l'article 2102 du Code Napoléon, lorsque l'avance aurait servi à l'achat de la totalité ou d'une partie notable du mobilier, ou à des améliorations agricoles, et dans le cas où le propriétaire donnerait son adhésion à ce partage ;

F) La suppression pure et simple de ce même privilège.

Enfin, tantôt l'Etat, tantôt l'industrie privée sont sollicités de se mettre à la tête de ces diverses créations, suivant les tendances des auteurs de ces propositions.

Ces indications, qui résument un grand nombre de projets adressés à l'Administration, suffiront aux membres des Chambres Consultatives d'Agriculture pour apprécier ce qui pourrait être susceptible d'application dans ces propositions.

Dans le cas de l'admission en principe de l'un ou de quelques-uns des moyens ci-dessus indiqués pour améliorer le crédit agricole, donner quelques détails sur la forme à adopter pour les mettre en pratique.

Dans le cas contraire, rechercher et indiquer ce qu'il serait possible de faire ?

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU COMMERCE

Paris, le 17 juin 1881

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu le rapport que vient de m'adresser M. l'Inspecteur Général du Peyrat chargé par moi, sur votre demande, de se concerter avec vous au sujet de l'Ecole d'irrigation projetée dans le Vaucluse.

Il résulte de cette communication que le Conseil Général ayant accepté les propositions de mon Ministère à ce sujet et exprimé l'intention de consacrer à la réalisation dudit projet une somme de 200 à 300.000 francs, vous vous occupez de rechercher, pour le compte du département, une propriété présentant des conditions convenables.

M. du Peyrat m'informe, en outre, que vous désirez recevoir de mon Administration, des renseignements détaillés dans le but de présenter au Conseil Général, lors de sa session d'août, des propositions bien définies au point de vue de l'organisation, du mode de fonctionnement et du budget annuel des dépenses du futur établissement.

Je vous rappellerait tout d'abord que, la nouvelle école devant être instituée par l'application de la loi du 30 juillet 1875, le Directeur, nommé par moi, sur votre proposition, sera le fermier avec lequel le département, qui restera propriétaire du domaine, passera bail dans des conditions déterminées.

Ce fermier exploitera le domaine à ses risques et périls, comme locataire. Il gèrera l'Ecole comme un chef d'institution subventionné par l'Etat et le département. Il aura la charge de l'entretien et de la nourriture des élèves, moyennant une pension que, dans l'espèce, j'estime ne pas devoir dépasser 400 francs, la valeur du travail utile des élèves constituant pour lui un produit complémentaire qui me paraît suffisamment rémunérateur.

En résumé, comme fermier du domaine, le directeur serait subordonné à votre contrôle en ce qui concerne les clauses de son bail de fermage ; comme directeur, il relèverait directement de l'Administration centrale. Il serait d'ailleurs chargé de la surveillance générale de l'établissement.

L'Ecole porterait le titre d'Ecole Pratique d'Agriculture et d'Irrigation.

Le nombre des élèves pourrait aller jusqu'à 40. La durée des études serait de 2 ans : soit 20 élèves au plus par promotion. La moitié du temps serait consacrée à l'étude et aux cours, l'autre moitié aux travaux de l'exploitation.

L'enseignement serait donné de la façon suivante :

1 professeur d'agriculture (le directeur) : agriculture, spécialement cultures propres à la région, économie rurale et zootechnie;

1 professeur d'irrigation et de travaux agricoles : irrigations, travaux, assainissement, mise en valeur, cultures spéciales arrosées ;

1 professeur de chimie (directeur de la Station Agronomique) : physique et chimie — laboratoires de recherches ;

1 maître-instituteur, chargé de l'enseignement du français, de l'arithmétique, de la géométrie, de l'arpentage, du lever de plans et de la comptabilité. Il remplirait, en outre, les fonctions de surveillant ;

1 maître chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle, de la botanique, de la géologie, et spécialement des études propres à la région. Il remplirait, en même temps, les fonctions de surveillant ;

1 vétérinaire qui aurait à faire un cours comprenant l'extérieur, s'il y a lieu, l'hygiène, les premiers secours aux animaux ;

De plus :

1 chef de pratique agricole spécialement pour les irrigations et les cultures arrosées ;

1 chef de pratique, jardinage.

Ce qui porte définitivement à huit le total des membres du personnel enseignant à tous les degrés.

Vous remarquerez, Monsieur le Préfet, que le Directeur de l'Ecole et celui de la Station Agronomique fusionnée avec cet établissement, professent chacun un cours spécial.

Quant au budget des dépenses annuelles de la future école, il se composerait, en dehors des frais annuels à la charge du département et à celle du fermier (améliorations foncières, entretien des locaux, régie du pensionnat, etc.), des frais relatifs à l'enseignement proprement dit, qui sont exclusivement soldés sur le budget de l'Etat.

Ces dépenses, dont le total peut être évalué au minimum à 22.100 francs, se répartiraient ainsi :

| | 2me Classe (début) | 1re Classe |
|---|---|---|
| 1 directeur, professeur d'agriculture.. | 4.000 | 5.000 |
| 1 professeur d'irrigation ..... | 2.500 | 3.000 |
| 1 professeur de chimie..... | 2.500 | 3.000 |
| 1 maître instituteur ..... | 1.800 | 2.000 |
| 1 maître de sciences naturelles..... | 1.800 | 2.000 |
| 1 vétérinaire ..... | 500 | 700 |
| 1 chef de pratique agricole..... | 1.500 | 1.800 |
| 1 chef jardinier ..... | 1.500 | 1.800 |
| | 16.100 | |
| Frais d'enseignement, allocations pour frais de laboratoire et recherches..... | 4.000 | |
| Cinq bourses entières, à 400 francs l'une (cinq demi-bourses par année d'études)... | 2.000 | |
| TOTAL..... | 22.100 | |

A l'occasion de ce dernier article, je rappellerai que le département aurait, de son côté, à instituer un certain nombre de bourses entières, ainsi que les trois prix de sortie de 500 francs, 300 francs et 200 francs.

En ce qui concerne maintenant le choix du domaine sur lequel serait instituée la nouvelle école, toute étude de projets de bâtiments serait prématurée, subordonnée qu'elle est aux ressources que présenteront à cet égard les propriétés que, sur vos indications, M. l'Inspecteur Général doit visiter très prochainement dans la zone irriguée de l'Isle et d'Avignon.

Toutefois, à titre de réflexion générale, je vous ferai remarquer que la meilleure combinaison consisterait pour le département, à acquérir un domaine avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation tout construits, pouvant être complétés au besoin et appropriés en vue de leur destination. Dans le cas contraire, en effet, on s'engagerait dans une voie très coûteuse. Il suffirait d'ailleurs de trouver une maison située au milieu ou à proximité du domaine rural.

Ce dernier pourrait comprendre 20 à 25 hectares de terres arrosables et autant de terrains non arrosés, pour rendre l'enseignement plus complet par la comparaison. Les cultures et les irrigations seraient organisées de façon à présenter des spécimens appropriés au but poursuivi.

Les dépenses de premier établissement se trouveraient ainsi ramenées à leur strict minimum, c'est-à-dire réduites aux frais d'appropriation et de matériel rendus nécessaires par la nouvelle affectation des locaux, et qui pourraient bien s'élever à 35 ou 40.000 francs.

A ce sujet, voici quelle pourrait être leur distribution dans le bâtiment d'école :

*Au premier étage :*

2 dortoirs de 20 lits chacun, avec 2 chambres de surveillant y attenant et permettant la surveillance facile à tout moment de la journée et de la nuit ;
1 infirmerie pour 2 lits ;
1 petite lingerie.

*Au-dessus, sous les combles :*

1 grand grenier pour remiser les malles, etc.

*Au rez-de-chaussée :*

2 salles d'études avec tableau, lesquelles serviront en même temps de salles de cours ;
2 petites salles pour collections, bibliothèques et répétitions ;
3 pièces pour le laboratoire de chimie ;
1 réfectoire ;
1 cuisine.

*Sous-sol :*

Cave.

En outre, le logement du directeur et de sa famille.

Les deux professeurs et le vétérinaire logeraient en ville, les établissements visés étant tous situés dans la banlieue d'Avignon, de L'Isle ou de Cavaillon.

Quant à la ferme proprement dite, on y entretiendrait quelques vaches, 3 ou 4 chevaux, une porcherie et un petit troupeau, si on disposait de pâturages suffisants. Il y aurait lieu de tenir compte, dans cette installation, d'un hangar pour le matériel et d'un logement destiné au chef de pratique agricole.

En ce qui concerne, à ce point de vue, le jardinier et les gagistes, on se conformerait aux usages locaux.

J'ajouterai une dernière réflexion : je crois qu'il serait utile d'offrir au Directeur des conditions de fermage suffisamment modérées, étant donnée l'obligation qui lui incombe de pratiquer, sur la propriété du département, une culture appropriée avant tout aux besoins de l'enseignement.

Les renseignements ci-dessus me paraissent répondre, Monsieur le Préfet, au désir que vous avez exprimé. Dès que vous aurez trouvé un domaine, je vous serai obligé de m'en informer immédiatement, afin que je puisse faire faire une étude complète des travaux d'appropriation. Jusque-là, toute organisation ne pourrait être qu'hypothécaire.

Je ne puis trop vous engager à nouveau à chercher une propriété munie de bâtiments, de façon à engager le moins de capital possible en constructions, et à réserver plus de ressources en vue d'une bonne installation, de l'achat d'un matériel et de l'outillage perfectionné nécessaires, d'une distribution rationnelle des eaux et d'un agencement aussi complet que possible de cultures modèles.

Dans ces conditions, tout en ménageant les fonds du département, vous donnerez un exemple facile à suivre aux autres régions de la France, et vous assurerez le bon fonctionnement d'une école à la création de laquelle s'intéresse vivement, comme vous le savez, le Ministère de l'Agriculture.

Recevez, etc...

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé : TIRARD.

(Après avoir donné lecture de cette lettre, le rapporteur ajoute la communication suivante du Préfet de Vaucluse) :

Quelques temps après la réception de ces instructions, M. l'Inspecteur Général de l'Agriculture arrivait à Avignon, et je visitais avec lui et en compagnie de M. Armand, Conseiller Général, diverses propriétés rurales de l'arrondissement d'Avignon qui m'avaient été signalées comme pouvant servir à l'installation de l'école projetée. D'après les indications de M. l'Inspecteur Général, le domaine à acquérir devait être disposé de manière à permettre la culture maraîchère, la culture fourragère, les submersions de vignes et se diviser en deux parties à peu près égales, dont l'une serait arrosable et l'autre ne le serait pas. On aurait ainsi le moyen de faire les cultures qui paraissent convenir le mieux au pays et de comparer les rendements de toute espèce de culture selon qu'elle serait ou non arrosée.

Je ne suis pas encore en mesure de demander au Conseil Général d'arrêter un choix pour l'acquisition d'un domaine : je n'ai, par conséquent, pas pu demander encore à M. le Ministre

conformément à ses instructions, de faire étudier le projet d'installation que j'aurais été heureux de vous soumettre au commencement de votre session, mais j'espère qu'il me sera possible de vous signaler au cours de la session, les domaines qui me paraissent convenir le mieux à l'installation de l'école. Au cas où un choix définitif ne pourrait être fait, j'estime qu'il y aurait lieu cependant de voter le crédit proposé à titre d'acompte pour l'acquisition d'un domaine, pour les dépenses d'aménagement et tous frais accessoires. Il conviendrait, également, pour hâter autant que possible la création de l'école, d'autoriser l'Administration Départementale à continuer ses recherches et à traiter, sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, au mieux des intérêts du département, dès qu'elle aura trouvé une propriété convenable. Il y aurait lieu de l'autoriser aussi à passer un bail avec le Directeur nommé par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce, pour la location de la nouvelle propriété départementale.

# La Production des Agneaux en Vaucluse

Le département de Vaucluse est certainement un des plus gros producteurs d'agneaux si on tient compte de sa faible superficie. Chaque année il est abattu environ 120.000 de ces animaux dans les abattoirs ou tueries du département, dont les trois-quarts sont consommés sur place. Le reste est expédié sous forme de viande foraine à Paris et dans les villes du littoral pendant l'hiver ou bien en wagons frigorifiés, l'été, sur Vichy et Aix-les-Bains.

Tous ces agneaux naissent dans le département et certains cantons sont devenus de gros producteurs.

Cette industrie date de plusieurs siècles et de Pazzis, dans son « Mémoire Statistique sur le Département de Vaucluse », publié en 1808, dit : « Presque tous les agneaux nés annuellement dans les troupeaux de ce département y périssent presque tous, au bout d'un ou deux mois, sous le couteau des bouchers. Ainsi cette espèce de viande est-elle très commune dans le pays, tandis que dans d'autres elle est rare et recherchée ».

Quelles sont les causes de cette production ovine intensive qui s'est propagée de siècle en siècle et qui devient de plus en plus florissante depuis que les moyens de transport ont permis d'expédier à grandes distances les agneaux, sous forme de viandes foraines ?

La principale réside dans la conformation géographique de notre département où les derniers contreforts des Alpes viennent s'éteindre, formant de petites collines où le mouton trouve presque toute l'année de quoi se nourrir abondamment.

Aussi, la plupart des fermes qui se trouvent aux pieds de ces montagnes renferment de petits troupeaux, dont la population varie de 20 à 100 brebis, qui sont exploités en vue de la production des agneaux de lait.

Ces agneaux sont vendus, à l'âge de deux mois, sur les marchés de Valréas, Carpentras, Orange, Vaison, Cavaillon, Apt et Pertuis, à des prix très intéressants.

Les troupeaux affectés à la production de l'agneau sont généralement composés de brebis appartenant à une même race et présentant un ensemble assez homogène, révélant une grande amélioration qu'il conviendrait de poursuivre et de généraliser.

## LA POPULATION OVINE EN VAUCLUSE

Il y a un ou deux siècles, d'après certains auteurs, l'ensemble de la population ovine de Vaucluse était médiocre et composé de bêtes provenant de la Drôme et du Contal, quelquefois des plaines de l'Indre et du Cher ; quelquefois même du département de l'Ain. On trouvait dans le même troupeau des animaux de toutes robes et de toutes tailles, de conformation le plus souvent défectueuse, et hauts sur jambes.

A mesure que l'alimentation du troupeau s'est améliorée, grâce à une meilleure nourriture hivernale, due à l'accroissement des ressources fourragères, provoqué par l'emploi des engrais, nous avons vu les formes des moutons se fixer.

Le choix des producteurs a également permis d'améliorer la population ovine, et peu à peu les troupeaux ont montré un ensemble moins disparate.

Ces animaux, tout en conservant des caractères invariables, se sont plus ou moins développés selon qu'ils se trouvaient dans un milieu plus ou moins riche. Le bétail de la plaine diffère par sa taille, sa conformation, et son pelage, de celui des montagnes. Et si à l'heure actuelle on trouve dans la même race des types différents, ils sont dûs uniquement à l'influence du milieu alimentaire.

Sanson, Cornevin et autres grands zootechniciens modernes ont écrit qu' « en Dauphiné et dans Vaucluse, on appelle « *Race de Sahune* », du nom d'une petite commune de l'arrondissement de Nyons (Drôme), une variétés de brebis remarquables par leurs qualités prolifiques et par la grande activité de leurs mamelles ». C'est cette race qui s'est fixée dans toute la région qui comprend le Sud de la Drôme, les Hautes et les Basses-Alpes, le Vaucluse et une partie des Bouches-du-Rhône ».

Elle constitue les trois-quarts de la population ovine du Vaucluse, de celle qui est entretenue en vue de la production de l'agneau, l'autre quart étant formé par des animaux de la « *Race de Larzac* » et des « *Métis Mérinos* ».

Le nom de cette race n'a qu'une origine purement commerciale, dit M. Dumont, le distingué Professeur d'Agriculture de l'arrondissement de Nyons, qui l'a particulièrement étudiée. Elle provient de ce que Sahune, placée au bout d'une vallée étroite, faisant suite à la plaine et au seuil d'un massif montagneux, alors sans voie de communication carrossable, était le siège de foires importantes où se faisaient de nombreuses transactions entre les

éleveurs de la montagne qui y amenaient leurs bêtes à laine et les cultivateurs ou courtiers de la plaine, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, qui s'y rendaient nombreux pour renouveler leurs troupeaux.

A cette époque-là, c'est-à-dire avant la construction de la grande route nationale, les foires de Rémuzat, et notamment celle de La Motte-Chalançon, n'avaient pas l'importance qu'on leur connaît.

Aujourd'hui la situation est changée. Sahune n'étant plus la station terminus entre la plaine et la montagne, Sahune victime des progrès de la locomotion ne reverra plus jamais ses célèbres foires d'autrefois, mais aura donné son nom à une race ovine locale des plus intéressantes.

### LES CARACTÈRES DE LA RACE DE SAHUNE

1°) Conformation générale. — Les animaux de cette race sont hauts sur membres, avec un corps qui manque d'ampleur et dont la poitrine est trop étroite et pas assez profonde. Les épaules sont peu musclées et le dessus du dos et des reins pas assez larges. La cuisse insuffisamment descendue présente un gigot un peu plat, comme celui de la chèvre.

2°) Toison. — La toison en général est assez grossière et recouvre à peine la moitié de l'animal. La tête, la nuque, les membres, la partie inférieure du cou, de la poitrine et de l'abdomen en sont dépourvus.

Certains animaux présentent lorsqu'ils ont été bien sélectionnés une laine plus fine et une toison plus uniforme.

3°) Aptitudes economiques. — Nous avons dit que la brebis de Sahune présente de grandes qualités laitières et prolifiques.

Dans les troupeaux bien tenus et bien nourris, les trois-quarts des mères, à partir de trois ans, font deux agneaux par portée qu'elles élèvent très bien.

Non seulement, le lait des mères sert à nourrir les agneaux, mais encore à faire des fromages, tant est développée la sécrétion du lait dans cette race.

Ces animaux s'engraissent facilement et les produits sont précoces. Mais, pour donner à l'agneau en tant qu'animal de boucherie ce qui lui manque, c'est-à-dire des jambes fines et écartées, un gigot bien développé, des épaules, une poitrine et un dos larges, on a croisé les brebis de Sahune avec des « *Béliers Southdown* » d'abord, avec des « *Béliers Charmois* » ensuite.

Ce dernier croisement a augmenté le poids des agneaux de 2 à 3 kilogs à l'âge de deux mois, ce qui est excessivement intéressant.

L'Office Agricole Départemental, certain de l'influence heureuse de ce croisement industriel sur la production de la viande, a favorisé, sur l'initiative de M. Zacharewitz et de nous-même, l'acquisition de « Béliers Charmois » de race pure, qui sont répartis à l'heure actuelle, au nombre d'une trentaine, dans les différentes communes du département, chez des éleveurs qui les ont payé à moitié prix.

Ce croisement donne, après la première et la deuxième génération, des mécomptes, des retours en arrière au type plus ancien des races locales si on garde des produits. Il faut donc se contenter du croisement industriel.

Quelle est l'origine exacte de la race de Sahune, qui est très méconnue et très discutée ?

M. Paul de Castellet prétend que « la Sahune » n'est autre que « la Charmoise », acclimatée et fixée dans la région (« Le Réveil Agricole » du dimanche 21 août 1921) tandis que d'autres prétendent qu'elle descend de « la Barbarine », ce qui, à mon avis, serait plus vrai si on en juge par certains caractères qu'on retrouve dans cette race : conformation générale, nez busqué, fécondité, lactation, etc...

L'agnelage avec « la Sahune » est souvent continu, mais beaucoup plus abondant d'octobre à février. Les agneaux sont vendus à deux mois et pèsent de 18 à 20 kilogs. Ceux qui sont issus du croisement Charmois sont plus précoces, plus vite gros et plus tendres. Ils pèsent de 1 à 3 kilogs de plus que les autres au même âge. On produit donc plus vite et mieux.

Les agneaux tètent jusqu'à la quatrième semaine. Ils reçoivent alors un supplément de nourriture composé de pois-chiches trempés, à raison de 200 à 400 grammes par jour et par tête.

En été, chez quelques éleveurs, le pois-chiche est remplacé par du seigle, qui est rafraîchissant. On donne aussi assez souvent d'autres grains récoltés sur la propriété, tels que les ers qui sont excellents.

Pendant la belle saison, le troupeau pâture. Du 1er octobre au 15 décembre, et au début du printemps, il est conduit au pâturage quelques heures de la journée, mais on doit alors donner aux brebis un supplément de ration de quatre cents à six cents grammes de bon foin ou de luzerne. Du 15 décembre au 15 avril, cette ration est portée à un kilo ou un kilo cinq cents par bête et par jour. Elle est accrue, avec avantage, par deux kilogs de betterave, courge, etc... Enfin, il y aurait profit à augmenter

la ration avec des grains tels que des lentilles, mais surtout avec des tourteaux de colza, de coprah, de coton.

Le tourteau est distribué avec un peu de foin aux repas du jour. Le tourteau de colza est donné sec ; celui de coprah ou de coton en buvées ou sec. Les brebis s'habituent à ce régime et s'en trouvent très bien.

Le troupeau doit être sélectionné. Le choix des béliers, des brebis, demande beaucoup d'attention et d'esprit de suite. On ne doit conserver que les animaux à squelette fin, aux membres grêles, à tête fine, au bassin et à la poitrine amples.

Il est nécessaire de garder les agneaux bien faits pour remplacer les brebis vieilles et fatiguées qui sont réformées par quart ou cinquième chaque année, et vendues à la boucherie après engraissement.

Les agneaux préparés pour la vente reçoivent, comme je l'ai déjà dit, de deux cents à quatre cents grammes de pois-chiches dans de petites mangeoires qui sont enlevées après le repas qui doit être servi en l'absence des mères. Un agneau absorbe avant d'être vendu de douze à quinze kilogs de pois.

En résumé, pour améliorer le troupeau et avoir de beaux agneaux, il faut appliquer les préceptes suivants :

1°) Eliminer toutes les bêtes médiocres.

2°) N'employer que des reproducteurs de choix de la même race ou d'une race qui améliore le produit.

3°) Améliorer le milieu cultural des pâturages et des pacages.

4°) Alimenter au maximum les mères pendant l'allaitement; les jeunes avant et après le sevrage.

La question du berger, de qui dépend la conduite et la santé du troupeau, ne se pose pas aussi aiguë en Vaucluse qu'ailleurs. Dans notre région, de petite culture, c'est un membre de la famille qui s'occupe dans chaque exploitation du troupeau.

Lors du dernier concours de bonne tenue de bergerie, avant la guerre, nous avons eu l'occasion d'attribuer un premier prix à un magnifique troupeau de Sahune, confié à une jeune personne de vingt ans, fille du propriétaire qui nous a montré des brebis avec trois agneaux en parfait état.

Cette industrie de l'agneau est une source de bénéfices importants si on tient compte que les agneaux en bon état, de dix-huit à vingt-deux kilogs poids vif, se vendent, à deux mois, à raison de cent cinquante à cent soixante dix francs pièce.

Pour un petit troupeau de cinquante brebis Sahune, bien en-

tretenu, on peut récolter de 70 à 80 agneaux par an, sans compter soixante à quatre-vingt kilogs de laine, du lait et du fumier.

Ces dernières années, des Syndicats d'Elevage Ovin ont été constitués dans le département ; à l'heure actuelle la Fédération des Syndicats Ovins comprend 21 syndicats, avec 415 sociétaires et environ 200.000 ovins. Depuis 1934, la Fédération a acheté environ 500 géniteurs, dont plus de 350 sont en service. Ce sont des béliers « Southdown » et « Charmois ».

Ainsi le troupeau vauclusien sera une plus grande source de revenus pour nos intéressantes populations agricoles.

# BIBLIOGRAPHIE

## Archives Départementales

Série C. — Délibérations des Etats Provinciaux du Comtat Venaissin.

Série M. — Agriculture.

Série O. — Irrigations.


Barral J.-A. — Les Irrigations dans le département de Vaucluse, 2 volumes. 1877.

Barral J.-A. — La lutte contre le phylloxera. Paris 1883.

Bulletins de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse (Musée Calvet), en particulier celui de novembre 1866 (garance et soie).

Caillet H. — Le Canal de Carpentras — Contributions à l'Histoire du Comtat-Venaissin, 1561-1925. Préface d'Ed. Daladier, Carpentras 1925, in-4° XV-255 p.

Combes. — Rapport sur la XXIII^me^ circonscription (Archives Départementales).

Conceyl. — Mémoire sur l'état actuel du Comtat-Venaissin. 1764.

Gasparin (De). — Guide des propriétaires. Cultures de la garance, du safran, de l'olivier. (Archives Départementales).

Georges P. — La Région du Bas-Rhône, 1936. Baillère et Fils, Paris.

Gorrichon G. — L'Equipement Rural en Vaucluse, 1940. Imprimerie Mistral, Cavaillon.

Journal « L'Illustration », 1926.

Langon. — Agriculture et Industrie du département de Vaucluse, 1856. (Archives Départementales).

Lermat L. — Atlas de la France viticole. « Les vins des Côtes du Rhône », 1943. Lermat, éditeur, 10 bis, rue Duresme, Paris.

Lesvesque R. — Exploitation des animaux de ferme en Vaucluse. 1933 (Thèse de doctorat vétérinaire. Vigot Frères, éditeurs, Paris).

Pazzis (De). — Mémoire statistique sur le département de Vaucluse. Carpentras, 1808, in-8°.

Peloux M. et Ch. Chatelus. — Le raisin de table en France, 1931, Paris.

Picard A. — Rapport sur la situation générale de l'agriculture dans le département de Vaucluse, 1857, 40 pages. (Musée Calvet).

Statistiques Agricoles :

De 1850 (Archives Départementales).

Grande de 1852 (Archives Départementales).

Verdet E. — Mémoire sur l'introduction de la betterave à sucre et de l'industrie sucrière dans le Vaucluse, 1896, in-8° n° 30209. (Musée Calvet).

Zaccharewitz. — Mémoire sur l'agriculture vauclusienne. Avignon 1895, in-8°.

Zaccharewitz. — Le Vaucluse Agricole, 1898, VIII[me], 404 p., 106 fig.

Aix, le 10 mars 1945

Vu : *Le Président de la Thèse,*

RAYNAUD.

Vu : *Le Professeur faisant fonction*

*de Doyen,*

DUMAS.

Vu et permis d'imprimer :

Aix, le 13 mars 1945

*Le Recteur,*

GAU.

# TABLE DES MATIÈRES

# Table des Matières

Avant-propos et exposé du plan ..... 7

PREMIERE PARTIE

**Les méthodes de culture avant 1860**

SECTION I. — *L'état de l'agriculture vauclusienne au début du XIX^me^ siècle.*

CHAPITRE I. — La constitution de la propriété (Pays de petites et moyennes propriétés) ..... 13
CHAPITRE II. — L'agriculture et les Pouvoirs Publics (Projets de sociétés d'agriculture) ..... 15
CHAPITRE III. — Les méthodes de cultures et les irrigations 17
CHAPITRE IV. — Les cultures ..... 20
CHAPITRE V. — Le cheptel ..... 29

SECTION II. — *L'agriculture vauclusienne durant la première moitié du XIX siècle. (Persistance de l'économie agricole ancienne).*

CHAPITRE I. — Lentes améliorations dans les méthodes de culture ..... 31
1) Sociétés agricoles ..... 31
2) Les irrigations et les transports..... 35
CHAPITRE II. — Les essais de cultures nouvelles sous le Premier Empire (betterave, coton, indigo, tabac) ..... 36

SECTION III. — *Les crises de l'agriculture après* 1850.

CHAPITRE I. — Causes sociales et économiques..... 43
1) La dépopulation des campagnes.... 43
2) Développement de l'industrie urbaine et chemins de fer..... 44
2) La crise phylloxérique..... 48
3) La crise de la garance..... 50

---

DEUXIEME PARTIE

## La transformation des méthodes et cultures après 1860

CHAPITRE I. — Les méthodes et l'action des pouvoirs publics..... 55
I — L'enseignement agricole..... 55
1) Fermes écoles..... 55
2) Ecoles d'agriculture et d'irrigation ..... 58
3) Chaire d'agriculture..... 75
II — Les sociétés et groupements agricoles ..... 84
1) Les Chambres d'Agriculture
2) Office Agricole départemental 88
3) La Société départementale d'Agriculture de Vaucluse..... 92
III — Les coopératives..... 95
1) Caves coopératives..... 95
2) Coopératives de blés..... 96
IV — Le crédit agricole (caisses de crédit ..... 97
V — Les irrigations en Vaucluse (Canal de Carpentras..... 100
1) Canaux, origines, importances 100
2) Le canal de Carpentras..... 103
VI — Les engrais ..... 105

VII — Le machinisme et l'électrification des campagnes en Vaucluse.... 107
1) Le machinisme ..... 107
2) L'électrification des campagnes ..... 108
VIII — Les grands services..... 111
1) La station d'agronomie..... 111
2) Le génie rural..... 113
3) Le service vétérinaire..... 114
IX — Organisation de l'exportation... 117

CHAPITRE II. — Les cultures ..... 120
1) Les prairies ..... 120
2) Les graines de semence (porte-graines) 121
3) Les cultures maraîchères (primeurs).. 122
4) Les cultures fruitières..... 126
5) La betterave ..... 127
6) Les truffes ..... 129
7) La vigne et le raisin de table (stations uvales) ..... 133

CHAPITRE III. — La production animale..... 135
1) Les équidés ..... 135
2) Les bovins ..... 137
3) Les ovins ..... 138
4) Les porcins ..... 140
5) L'élevage du lapin en Vaucluse..... 141

Conclusion ..... 143

---

## Annexe

1) Circulaire Ministérielle du 20 juin 1852 relative à la tenue des sessions des Chambres d'Agriculture..... 149

2) Lettre Mniistérielle du 17 juin 1881 relative à la création et au fonctionnement de l'Ecole d'Agriculture et d'Irrigation de Vaucluse et communication du Préfet..... 155

3) Rapport de M. A. Pleindoux, Docteur Vétérinaire, Docteur en Droit, Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Inspecteur Général Honoraire des Services Vétérinaires au Ministère de l'Agriculture, sur la production des agneaux de Vaucluse..... 161

Bibliographie ..... 167